

Ambon - Arzon - Augan - Auray - Bangor - Béganne - Belz - Berné - Berric
 - Bieuzy-Les-Eaux - Bignan - Brandérion - Brech - Brehan - Bubry - Buléon
 - Caden - Calan - Camoël - Camors - Carentoir - Carnac - Caro - Cléguer
 - Cléguélec - Colpo - Concoret - Courmon - Crac'h - Crédin - Croixanvec -
 Cruguel - Elven - Erdeven - Etel - Férel - Gâvres - Gestel - Gourhel - Grand-
 Champ - Guégon - Guéhenno - Gueltas - Guéméné/Scorff - Guénin - Guern
 - Guidel - Guillac - Guiscriff - Helléan - Houat - Ile-Aux-Moines - Ile-D'arz
 - Josselin - Kerfourn - Kergrist - Kervignac - Kernasclédén - La Chapelle
 Caro - La Chapelle Neuve - La Chapelle Gaceline - La Croix Helléan - La Grée
 Saint Laurent - La Roche-Bernard - La Trinité Porhoët - La Trinité-Surzur -
 La Vraie Croix - Landaul - Landévant - Lanouée - Lantillac - Larmor Baden
 - Lauzach - Le Bono - Le Cours - Le Fauoët - Le Guerno - Le Hézo - Le Palais
 - Le Roc-St-André - Le Saint - Le Sourn - Le Tour du Parc - Les Forges - Les
 Fougerêts - Locmaria-Belle-Ile - Locmariaquer - Locqueltas - Malansac
 - Malesroit - Malguénac - Marzan - Melrand - Merlevenez - Meucon -
 Monterblanc - Monterrein - Moustoir-Ac - Muzillac - Neulliac - Nivillac
 - Nostang - Noyal-Pontivy - Noyal-Muzillac - Noyal - Péaule - Peillac -
 Pénestin - Plaudren - Pleucadeuc - Pleugriffet - Ploemel - Ploeren - Plouay
 - Plougoumelen - Plouharnel - Plouhinec - Plouray - Plumelec - Plumeliau
 - Plumergat - Pluneret - Pluvigner - Pont-Scorff - Pontivy - Port-Louis -
 Priziac - Quily - Radenac - Réguiny - Riantec - Rieux - Rohan - St Aignan
 - St Allouestre - St Armel - St Avé - St Congard - St Dolay - St Gérard -
 St Gildas de Rhuy - St Gonnerie - St Jean-La-Poterie - St Lery - St Laurent/
 Oust - St Malo des 3 Fontaines - St Marcel - St Martin/Oust - St Nolf - St
 Perreux - St Pierre Quiberon - St Servant/Oust - St Thuriau - St Vincent/
 Oust - Ste Anne d'Auray - Ste Brigitte - Ste Hélène - Sarzeau - Sauzon -
 Séglien - Silfiac - Sulniac - Surzur - Taupont - Theix - Vannes



*154 élus et techniciens de collectivités morbihannaises ont suivi en 2014 le cycle de formation
 « Réaliser ses projets d'aménagement », conçu et animé par le CAUE.*



Rapport annuel 2014



Conseil d'Architecture
 d'Urbanisme & de l'Environnement
 du **Morbihan**

SOMMAIRE

I - RAPPORT MORAL	5
LE MOT DU PRÉSIDENT.....	6
LES ADHÉRENTS.....	8
I-1 GOUVERNANCE.....	9
I-2 L'ÉQUIPE AU 31 DÉCEMBRE 2014.....	11
II - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014	15
II-1 LE CONSEIL AUX PARTICULIERS.....	16
II-2 LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS.....	22
II.2.1 - CONSEILS PONCTUELS.....	24
II.2.2 - AIDES AU CHOIX D'ÉQUIPE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE.....	25
II.2.3 - MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT ACHEVÉES.....	31
II.2.4 - ÉTUDES COMMENCÉES EN 2014.....	60
II.2.5 - SUIVIS DE PROJETS ayant fait l'objet d'une intervention CAUE.....	61
II.2.6 - AUTRES ACTIONS MENÉES.....	62
II.2.7 - COMMISSION DES SITES AUTRES MISSIONS MENÉES.....	66
II.2.8 - PARTICIPATION À DES COMITÉS DE PILOTAGE SUR DEMANDE DES COLLECTIVITÉS OU DE PARTENAIRES, DÉVELOPPEMENT DE PARTENARIAT À L'INITIATIVE DU CAUE DU MORBIHAN.....	67
II-3 ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION.....	69
II.3.1 - FORMATIONS.....	69
II.3.2 - VISITES ORGANISÉES OU COORGANISÉES.....	73
II.3.3 - PUBLICATIONS.....	74
II.3.4 - ITINÉRANCE EXPOSITION « PRIX DES MAISONS DU MORBIHAN », ÉDITION 2012.....	74
II.3.5 - ÉDITION 2014, « DU PRIX DES MAISONS DU MORBIHAN ».....	75
II.3.6 - SENSIBILISATION À L'ARCHITECTURE ET À L'URBANISME DURABLE AU SEIN DES COLLÈGES.....	76
II.3.7 - RÉALISATION DE VIDÉOS.....	81
II.4 COMMUNICATION ET INFORMATION.....	82
II.4.1 - SITE INTERNET ET PRÉSENCE DU CAUE EN LIGNE.....	82
II.4.2 - PRESSE 2014.....	84
III - RAPPORT FINANCIER 2014	89

I - RAPPORT MORAL

LE MOT DU PRÉSIDENT



2014, c'est tout d'abord un contexte incertain et morose par les évolutions envisagées pour les départements et les régions dans les projets de la loi de nouvelle organisation territoriale de la République (NOTR), le questionnement du devenir des CAUE et la baisse conséquente des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales, non sans impact sur la réalisation de projets.

2014, pour le CAUE, c'est bien évidemment une année d'activités perturbée par les élections municipales avec un très net ralentissement des conseils prodigués aux collectivités durant le premier semestre et une explosion des demandes de celles-ci, au second semestre.

2014, c'est aussi pour le CAUE du Morbihan l'occasion de s'adapter à ce contexte, de montrer la pertinence de son ancrage local en mettant en oeuvre deux nouvelles actions.

La première anticipe les besoins de formation et d'information des nouveaux élus. De septembre à décembre, 154 élus et techniciens morbihannais suivent en partie ou en totalité un cycle de formation « réaliser ses projets d'aménagement », qui a été déployé en 4 sessions sur 4 lieux différents. Force est de constater au travers des évaluations que ce cycle de formation a satisfait la très grande majorité des participants.

La seconde action est le déploiement significatif de l'orientation fixée en 2011 **de renforcer le rôle d'animateur promoteur de la qualité architecturale, urbaine et paysagère du CAUE par des actions de sensibilisation en milieu scolaire pour éduquer les citoyens de demain. Le travail mené se traduit sur l'année scolaire 2014/2015 par une soixantaine d'interventions en collèges soit sur l'architecture et l'urbanisme durable soit sur l'histoire des Arts, dans sa dimension architecturale.**

Conseil architectural aux particuliers

Tout au long de l'année 2014, l'activité de conseil architectural aux particuliers a pu

être déployée sur le territoire départemental sur sept lieux de permanences, au siège à Vannes (hebdomadaire), puis à Auray, Lorient (bimensuelles) et enfin à Hennebont, Ploërmel, Plouay et Pontivy (permanences mensuelles). Le CAUE du Morbihan a prodigué **576 conseils architecturaux et avis sur dossiers transmis enregistrant une légère baisse par rapport à 2013 qui en comptabilisait 600.**

Conseils aux collectivités

Le contexte particulier des élections municipales avec la mise en place des nouvelles équipes pour la moitié des communes morbihannaises a de fait orienté notre action en 2014 sur l'information à donner sur le rôle et les missions d'intérêt général du CAUE au travers de 67 rendez-vous en mairie auprès de nouveaux élus puis la conception et l'animation du cycle de formation.

Concernant plus globalement l'activité de conseil aux collectivités en 2014, le CAUE a réalisé 119 missions d'accompagnement contre 164 menées en 2013, 11 missions débutées contre 8 en 2013.

Acteur de terrain, le CAUE reste donc, un interlocuteur privilégié des élus locaux soucieux de mener à bien leurs projets en apportant une aide à la réflexion et à la décision, précieuse dans l'exercice de leurs compétences en matière d'aménagement.

Actions de sensibilisation et d'information

Outre la formation des élus et l'action développée auprès des collègues, le CAUE a poursuivi l'itinérance de l'exposition du Prix des Maisons du Morbihan, édition 2012 qui a été diffusée sur le territoire départemental 207 jours sur l'année dont une fois au salon de l'habitat à Vannes et deux fois à Lorient. Le CAUE a aussi organisé la 2^{ème} édition du Prix des Maisons du Morbihan avec un appel à candidatures d'avril à septembre pour réunir le Jury, le 11 décembre. Celui-ci a retenu 8 lauréats sur les 34 candidatures validées. La remise de trophées, créés spécifiquement pour l'évènement après un appel à projet réalisé auprès d'artisans d'art locaux, s'est effectuée le 22 janvier 2015.

Citons également, deux actions de formation menées auprès des enseignants, 3 publications réalisées, 3 journées de visites de références, 7 films vidéos dont 5 réalisés pour la formation des élus et enfin la refonte du site internet, la nouvelle version étant en ligne depuis début décembre 2014.

Le guide projeté sur la rénovation et l'extension de maisons a quant à lui, été reporté sur l'année 2015 au regard des partenariats financiers recherchés en vue d'une large diffusion ; guide que nous avons le plaisir de vous transmettre aujourd'hui.

Je félicite toute l'équipe, qui durant toute l'année s'est mobilisée sur la conduite et la réussite de l'ensemble des actions menées pour déployer ses missions auprès du plus grand nombre de collectivités.

Sur un plan statutaire, le CAUE comptabilise 168 adhérents en 2014 contre 156 adhérents en 2013. Le taux d'adhésion augmente malgré le retrait de 3 collectivités et de BSH.

Sur un plan financier, soulignons que les comptes annuels 2014 ont été maîtrisés avec un réalisé de 97 % des charges budgétisées.

Je remercie, le Conseil d'administration, nos fidèles adhérents ainsi que nos partenaires pour le soutien porté à notre institution.

Jacques LE LUDEC,
Président du CAUE
Conseiller général

LISTE DES 168 ADHÉRENTS 2014 AU CAUE DU MORBIHAN

Treize nouvelles adhésions de communes sont comptabilisées en 2014 (en vert)

AMBON	ÉTEL	LANDÉVANT	NOYAL-MUZILLAC	SAINT-AVÉ
ARZON	FÉREL	LANOUÉE	NOYALO	SAINT-CONGARD
AUGAN	GÂVRES	LANTILLAC	NOYAL-PONTIVY	SAINT-DOLAY
AURAY	GESTEL	LARMOR BADEN	PÉAULE	SAINT-GÉRAND
BANGOR	GOURHEL	LAUZACH	PEILLAC	SAINT-GILDAS-DE-RHUY
BÉGANNE	GRAND-CHAMP	LE BONO	PÉNESTIN	SAINT-GONNERY
BELZ	GUÉGON	LE COURS	PLAUDREN	SAINT-JEAN-LA-POTERIE
BERNÉ	GUÉHÉNNO	LE FAOUËT	PLEUCADEUC	SAINT-LAURENT-SUR-OUST
BERRIC	GUeltas	LE GUERNO	PLEUGRIFFET	SAINT-LÉRY
BIEUZY	GUÉMENÉ S/SCORFF	LE HÉZO	PLOEMEL	SAINT-MALO-DES-3-FONTAINES
BIGNAN	GUENIN	LE PALAIS	PLOEREN	SAINT-MARCEL
BRANDÉRION	GUERN	LE ROC SAINT ANDRÉ	PLOUJAY	SAINT-MARTIN S/OUST
BREC'H	GUIDEL	LE SAINT	PLOUGOUMELLEN	SAINT-NOLFF
BRÉHAN	GUILLAC	LE SOURN	PLOUHARNEL	SAINT PERREUX
BUBRY	GUISCRIF	LE TOUR DU PARC	PLOUHINEC	SAINT-PIERRE-QUIBERON
BULÉON	HÉLLÉAN	LES FORGES	PLOURAY	SAINT-SERVANT/OUST
CADEN	HOUAT	LES FOUGERÊTS	PLUMELEC	SAINT-THURIAU
CALAN	ÎLE AUX MOINES	LOCMARIA	PLUMELIAU	SAINT-VINCENT/OUST
CAMOËL	ÎLE D'ARZ	LOCMARIAQUER	PLUMERGAT	SAINTE-ANNE-D'AURAY
CAMORS	JOSELIN	LOCQUELTAS	PLUNERET	SAINTE-BRIGITTE
CARENTOIR	KERFOURN	MALANSAC	PLUVIGNER	SAINTE-HÉLÈNE
CARNAC	KERGRIST	MALESTROIT	PONTIVY	SARZEAU
CARO	KERNASCLÉDEN	MALGUENAC	PONT-SCORFF	SAUZON
CLÉGUER	KERVIGNAC	MARZAN	PORT-LOUIS	SÉGLIEN
CLÉGUÉREC	LA CHAPELLE-CARO	MELRAND	PRIZIAC	SILFIAC
COLPO	LA CHAPELLE -GACELINE	MERLEVEZ	QUILY	SULNIAC
CONCORET	LA CHAPELLE-NEUVE	MEUCON	RADENAC	SURZUR
COURNON	LA CROIX HÉLLÉAN	MONTERBLANC	RÉGUINY	TAUPONT
CRAC'H	LA GREE SAINT LAURENT	MONTERREIN	RIANTEC	THEIX
CRÉDIN	LA ROCHE-BERNARD	MOUSTOIR'AC	RIEUX	VANNES
CROIXANVEC	LA TRINITÉ-PORHOËT	MUZILLAC	ROHAN	
CRUGUEL	LA TRINITÉ-SURZUR	NEULLIAC	SAINT-AIGNAN	
ELVEN	LA VRAIE CROIX	NIVILLAC	SAINT-ALLOUESTRE	
ERDEVEN	LANDAUL	NOSTANG	SAINT-ARMEL	

Autre structure adhérente : **ARASS**
COMPAGNIE DES PORTS DU MORBIHAN

NON RENOUELEMENT EN 2014 DE COMMUNES ADHÉRENTES (3) ET ASSOCIATION (1)

DAMGAN GUILLIERS LA GACILLY BRETAGNE SUD HABITAT

I-1 GOUVERNANCE

I-1-1 : MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2014

Représentants des collectivités locales :

Joseph SAMSON	Conseiller général du canton de Josselin
Yves BRIEN	Conseiller général du canton de Belle-Ile
Elodie LE ROHELLEC	Conseillère générale du canton d'Elven
Guy de KERSABIEC	Conseiller général du canton de Mauron
Patrick LE DIFFON	Conseiller général du canton de Plœrmel
Jacques LE LUDEC	Conseiller général du canton de Port Louis

Représentants de l'Etat membres de droit :

Christophe GARRETA	Architecte des Bâtiments de France, Chef du STAP
Philippe CHARRETON	Directeur de la DDTM du Morbihan
Françoise FAVREAU	Inspecteur d'Académie

Représentants des professions concernées :

Jean-Luc BARBIER	Architecte DPLG, représentant l'ordre des architectes
Matthieu BELBEOC'H	Architecte DPLG, représentant l'ordre des architectes
Yann DANION	Représentant de la CAPEB
Serge NICOLAS	Géomètre expert, représentant la chambre des géomètres experts

Personnes qualifiées

Ronan LE DÉLÉZIR	Maître de conférences en aménagement du territoire à l'Université Bretagne Sud
Rémy ALLAIN	Responsable du DESS, maîtrise d'ouvrage urbaine

Membres élus par l'Assemblée Générale

(renouvellement assemblée générale du 03/07/2014) :

Jean BOISTAY	Adjoint au maire de Melrand
Bruno GICQUELLO	Maire de Malestroit
André KERVEADOU	Adjoint au maire de Plouay
Alain LAUNAY	Maire de Pleucadeuc
Jean-Luc SERVAIS	Adjoint au maire de Carnac
Gérard THEPAUT	Adjoint au maire de Vannes

Représentant du personnel à titre consultatif :

Corine GANIER	Urbaniste conseiller
---------------	----------------------

I-1-2 : MEMBRES DU BUREAU RENOUELÉ LE 03/07/2014

Président	Jacques LE LUDEC, conseiller général du canton de Port Louis
1^{er} Vice-Président	Patrick LE DIFFON, conseiller général du canton de Plœrmel
2^{ème} Vice-Président	Yves BRIEN, conseiller général du canton de Belle-Ile
Trésorier	Elodie LE ROHELLEC, conseillère générale du canton d'Elven
Secrétaire	Bruno GICQUELLO, maire de Malestroit

I-1-3 : RÉUNIONS 2014 DES INSTANCES STATUTAIRES

Bureau :

- le 22 avril,
- le 23 septembre,
- le 26 novembre.

Conseil d'administration :

- le 21 janvier,
- le 3 juin,
- le 3 juillet,
- le 3 décembre.

Assemblée générale : le 3 juillet

Chaque réunion a fait l'objet de comptes rendus qui ont été soumis à approbation et validés par les administrateurs présents.

I-1-4 : TRAVAUX INTERNES

Durant le 1^{er} semestre 2014, avec l'appui d'un consultant RH, ont été mis en place :

- 1. un nouvel organigramme fonctionnel,**
- 2. des fiches de fonction,**
- 3. des supports d'entretien annuel et les entretiens annuels.**

I-2 L'ÉQUIPE AU 31 DÉCEMBRE 2014

Direction

Mauricette **GILLOURY - NANCEL**, géographe-urbaniste,
ingénieur agronome

Chargés de missions

Jean-Marie **BRANELLEC**, architecte conseiller et urbaniste
Delphine **DERVILLE**, architecte conseiller, référent Qualiparc
Frédérique **FALLET**, architecte conseiller
Corine **GANIER**, urbaniste conseiller
Véronique **LE BARS**, architecte conseiller
Yannick **MAHÉ**, urbaniste conseiller
Patrick **MOREL**, architecte conseiller
Michel **PARFAIT**, architecte conseiller

Damien **OGER**, chargé de mission environnement et SIG
Heleen **STATIUS MULLER**, chargée de mission sensibilisation en milieu scolaire

Informatique, vidéo

Jean-Pierre **LE PRADO**, réalisateur vidéo / PAO

Administration

Nelly **BELLEC**, documentaliste / secrétaire
Nadège **BERNARD**, secrétaire administrative et accueil
Sylvie **CARON**, responsable administratif et financier,

Maude **LE BLAY**, secrétaire de direction

Mouvements du personnel :

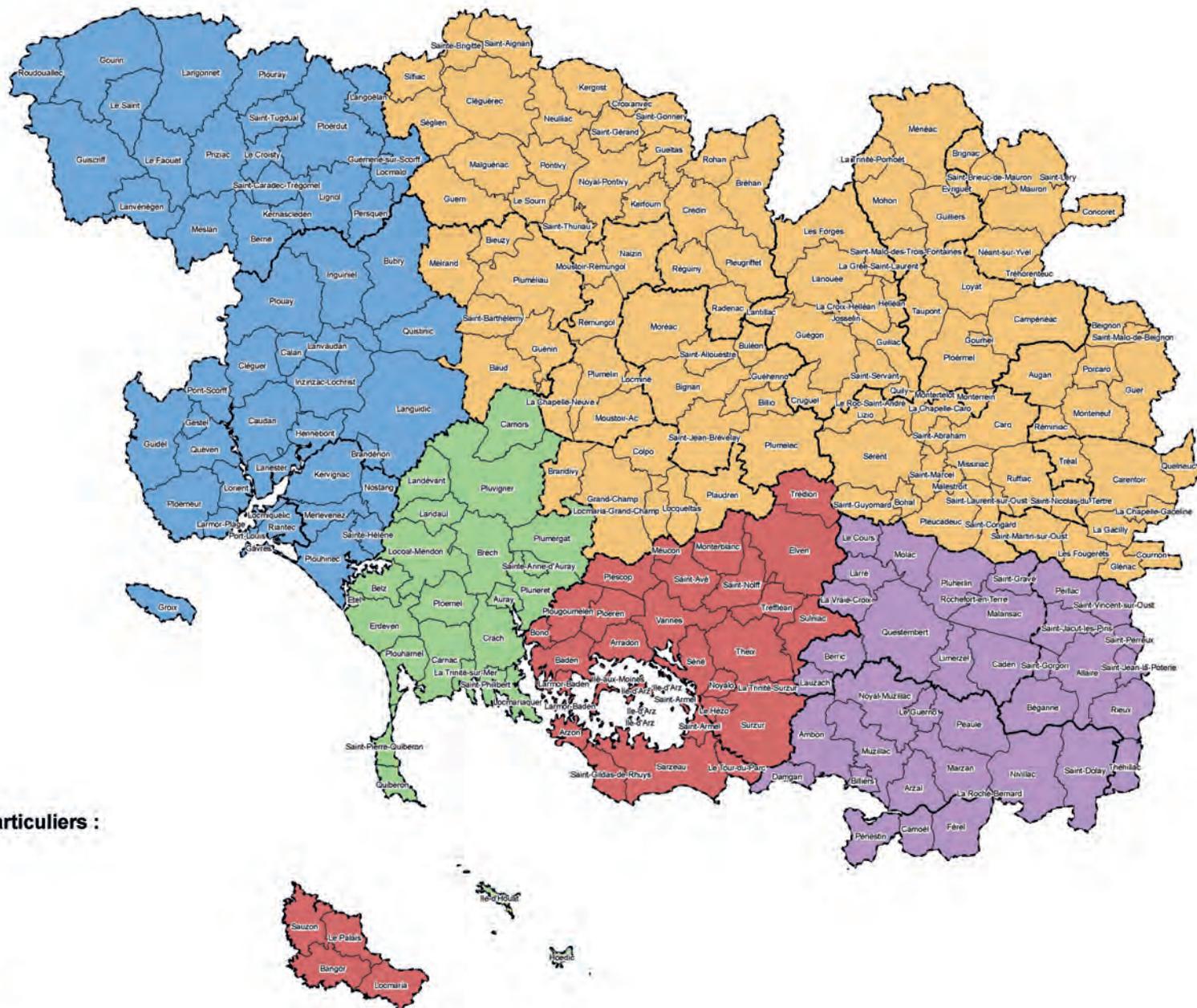
2 architectes-urbanistes ont été recrutés en 2014, Patrick MOREL, le 17 mars et Frédérique FALLET, le 1^{er} avril.

Formations, colloques et ateliers de réflexion suivis par le personnel en 2014 :

Formation continue	Durée nbr de jours	Lieu	Dates	Nbre de salariés	Organisme	Nom des salariés concernés
Formation « Final cut motion »	7	Rennes	du 13 au 16 janvier et du , 27 au 29 janvier	1	Intouch Media	J. LE PRADO
Formation « Power Point versions 2010 : créer et animer des présentations » <i>Adpatation au poste de travail ou Développement des compétences</i>	2	Vannes	14 et 27 janvier	6	ENI SERVICE	JM BRANELLEC, D. DERVILLE, C. GANIER, V. LE BARS, Y. MAHE, M. PARFAIT
Formation « Gestion du temps et des projets »	3	Vannes	31 mars, 1 ^{er} avril et 3 juillet	7	INTERPOLE	N. BELLEC, N. BERNARD, D.DERVILLE, P. MOREL, D.OGER, M. PARFAIT, H. STATIUS MULLER
Formation « Améliorer la qualité de l'accueil du public »	3	Les Ponts- de-Cé	10,11 et 25 avril	1	ATLANTIC Conseil	N. BERNARD
Formation « Embellissement : critères d'évaluation des collectivités »	1	Rennes	avril	1	Conseil National des Villes et Villages fleuris	D. OGER
Formation « Intervention systémique en urbanisme. Accompagnement au changement projets de territoires et projets urbain »	6	Blois	3, 4 avril, 15, 16 mai et 27, 28 novembre	1	CAUE de Loir et Cher	M. GILLOURY
Formation « Maîtriser les écrits professionnels »	1	Nantes	15 et 16 mai	1	In stitut François Bocquet	M. LE BLAY
Formation « Qualité de l'air intérieur et risque radon associé »	1	ENSA Rennes	9 juillet	2	URCAUE des Pays de la Loire	D. DERVILLE, F. FALLET
Formation « Sensibilisation aux enjeux du Web »	2,5	Vannes	23 juin ,24 juin et 18 juillet	3	SPINTANK	N. BELLEC, S. CARON, M. GILLOURY,
Formation«Améliorerlecadredevied'unbourgou d'un quartier par le projet urbain et l'architecture : Processus et participation citoyenne »	4	Bruxelles	13, 14, 15 et 16 octobre	2	CAUE 22	F. FALLET, C. GANIER
Formation « L'habitat participatif : lieux, outils, missions »	2	Nantes	3 et 4 novembre	1	ENSA	M. GILLOURY
Formation à la pédagogie « Les jeux de construction et l'assemblage »	3	Lyon	5,6 et 7 novembre	3	FM2J	H. STATIUS MULLER

Participation à des ateliers et colloques	Durée	Lieu	Dates	Nbre de salariés	Organisateur	Nom des salariés concernés
Colloque « L'adaptation au changement climatique : quels enjeux pour le Morbihan ? »	décembre	Ubs à vannes		1	Conseil général du Morbihan	D. OGER
Autres	Durée	Lieu	Dates	Nbre de salariés	Organisateur	Nom des salariés concernés
Médiation menée entre Heleen et la direction en vue de répondre à un besoin de clarification sur sa fiche de poste	3 jours	Vannes	1 ^{er} trimestre	2	INTERPOLE	M. GILLOURY, H. STATIUS MULLER,
Dossier et soutenance à l'Office Professionel de Qualification des Urbanistes	5 jours	Nantes	octobre	1	OPQU	JM BRANELLEC

II - RAPPORT D'ACTIVITES 2014



Carte des secteurs

Conseil architectural aux particuliers :

- Patrick Morel
- Frédérique Fallet
- Michel Parfait
- Jean-Marie Branellec
- Véronique Le Bars

Institué par la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement est une association créée en 1979 à l'initiative du Conseil général. Le CAUE a pour mission de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement avec le souci constant de l'adapter aux particularités locales, en dehors de toute maîtrise d'œuvre.

Le CAUE du Morbihan tire principalement ses ressources d'une partie du produit de la part départementale de la taxe d'aménagement perçu au titre de l'exercice en cours et des cotisations des adhérents, auxquelles peuvent s'ajouter les subventions ou participations institutionnelles pour des projets spécifiques.

Conformément à ses statuts, le CAUE oriente ses actions selon 3 axes principaux :

- le conseil aux particuliers,
- le conseil aux collectivités,
- la sensibilisation, la formation et l'information du public.

II - 1 - LE CONSEIL AUX PARTICULIERS

« Le CAUE fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans se charger toutefois de la maîtrise d'œuvre... »

Loi du 3 janvier 1977, article 7, alinéa 3

Le CAUE du Morbihan propose à toute personne ayant un projet de construction, de réhabilitation ou d'extension de rencontrer un architecte conseiller pour l'aider sur un plan qualitatif à définir son projet. L'architecte conseiller prodigue un conseil sur mesure en fonction des questions que se pose le pétitionnaire comme par exemples :

- comment implanter une construction neuve dans son environnement ?
- quelles orientations prendre pour réaménager l'intérieur de l'habitation ?

- quelles sont les étapes à suivre pour assurer une bonne maîtrise du projet ?
- comment comprendre le cadre réglementaire ?

Les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement poursuivent une mission d'intérêt général visant la qualité du cadre de vie. Situés en dehors de l'acte marchand, les conseils du CAUE aux particuliers sont de fait gratuits.

Intervention des architectes conseils du CAUE 56 en 2014 :

- sept permanences sur le territoire départemental. Au siège du CAUE un jour et demi par semaine, deux jours par mois à Auray et Lorient, puis un jour par mois à Hennebont, Ploërmel, Plouay et Pontivy;
- assistance architecturale pour des candidats constructeurs en amont du dépôt d'un dossier d'urbanisme, à la demande des communes;
- apport de compétences sur les dossiers sensibles de permis de construire à la demande des services instructeurs de la DDTM;
- conseil sur rendez-vous, par téléphone et mails auprès de particuliers.

En 2014, le CAUE du Morbihan a prodigué **576 conseils architecturaux et avis sur dossiers transmis** contre 600 en 2013 :

- 365 rendez-vous avec des particuliers, contre 420 en 2013,
- 104 réponses à des sollicitations par mail ou par téléphone, contre 112 en 2013,
- 107 avis émis sur des dossiers transmis contre 68 en 2013.

La liste des conseils prodigués est présentée par commune en fin de chapitre.

Parmi les personnes ayant indiqué l'origine de leur consultation au CAUE, 22 % des personnes reçues ont été orientées vers le CAUE par leurs relations personnelles, 20 % par la mairie, 16 % par la DDTM, 13 % par le site internet, 5 % par la presse, 5 % par les autres actions menées par le CAUE (expo et formation) et 3 % par le STAP.

En 2014, la nature des conseils fournis a concerné principalement des maisons neuves, des extensions et rénovations, comme habituellement. Globalement, la demande de conseil architectural varie d'un secteur à l'autre et d'une année sur l'autre comme le montre le tableau ci-après.

LIEUX \ CONSEILS	Maison neuve	Logt. groupé	Restauration réhab.	Extension	Bâtiment annexe	Bât. indus./ commercial	Bât. agri./ ostréicole	Travaux, isolation, etc...	Division de terrain	Autres	TOTAL		%
											2014	2013	
Auray	27		15	23	1	2	2	3		7	80	175	45.71
Hennebont	12		10	14	2	4	2	7			51		
Lorient	22		32	20	7	2	1	14		2	100	97	103.09
Plouay	4		5	8	5			2			24		
Ploermel	6		8	8		1		3			26	12	216.67
Pontivy	8		5	10	2	1		2			28	59	47.46
Questembert	22		13	9			1	4	2		51	27	188.89
Vannes	85		28	54		8	1	19	1	13	216	230	93.91
Total	186	7	116	146	17	18	7	54	3	22	576	600	96
Nombre total en 2013	204	3	148	142	12	8	8	75	0	0			

Cette mission a représenté sur l'année 150 jours en temps de travail pour les architectes salariés en 2014 soit l'équivalent d'un temps plein de 0.66 contre 176 jours en 2013 et 94 jours en 2012.

En 2014, 52 % des porteurs de projet reçus se sont adressés au CAUE au stade de l'intention de projet, moment le plus pertinent de notre intervention ce qui montre une nette progression par rapport à 2013.

ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET	2014		2013	
	Nombre	%	Nombre	%
Intention du projet	301	52	225	38
Stade du permis de construire	108	19	208	35
Déclaration préalable	34	6	56	9
Stade du refus de permis	54	9	18	3
Litiges et réglemations	35	6	64	11
Non renseigné	44	8	29	5
TOTAL	576	100	600	100

UNE INFORMATION CONTINUE À DONNER AUX CANDIDATS À LA CONSTRUCTION



Globalement, nous observons un faible relais des communes pour communiquer régulièrement à leurs administrés cette possibilité de bénéficier à titre gracieux d'un conseil architectural.

Nous invitons toutes les communes et intercommunalités dotées d'un site Internet à créer un lien avec **www.caue56.fr**, pour informer et communiquer sur ce service public de conseil architectural à disposition de tous les morbihannais.

<http://www.caue56.fr//conseil-architecture-gratuit-particuliers-morbihan/>

Nous sollicitons également toutes les communes et intercommunalités à diffuser régulièrement les lieux et dates de permanences sur tous les supports adéquats et de mettre à disposition permanente le dépliant transmis.

Date: 02/12/2014

Demandeur:

PC - DP n°

Lieu - dit : Commune: PLOMEUR

Projet: extension

Dossier:

ES6

Pièces:

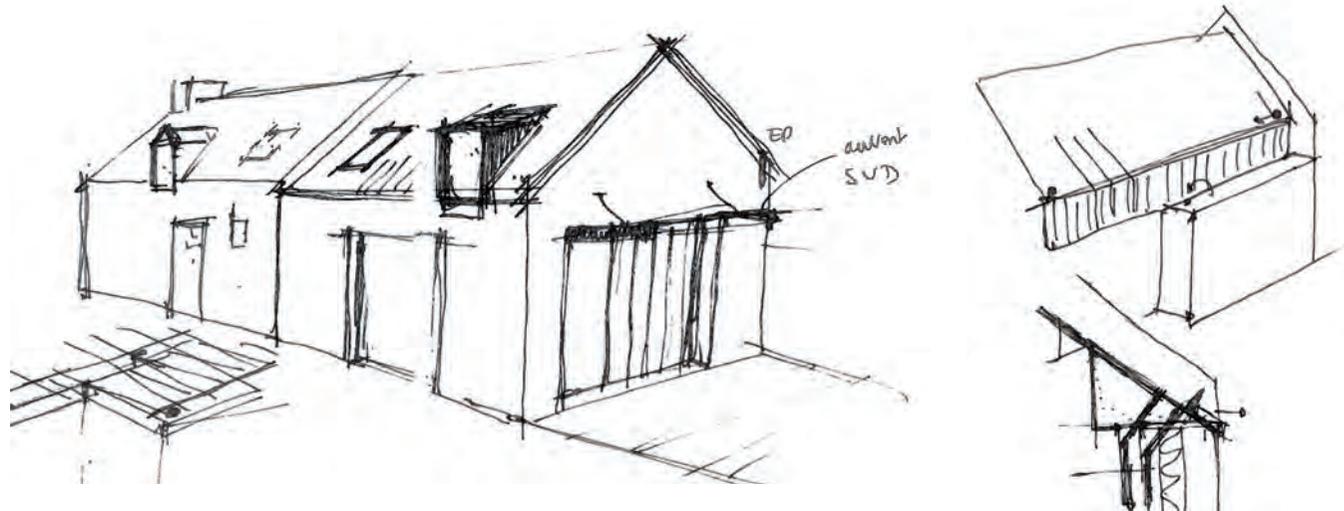
Patrick MOREL
Architecte
E-mail: p.morel@caue56.fr

LE PROJET D'EXTENSION S'INTERESSE
BIEN EN VOLUMETRIE ET
IMPLANTATION .

↳ CONSEILS POUR LES JEUX (LUCARNES
+ INTERESSANTES POUR L'USAGE, L'ASPECT)

↳ LES EP EN LIMITE DE PROPRIÉTÉ

↳ RÉFÉRENCES MAISON / EXTENSION
VOIR SITE DU CAUE

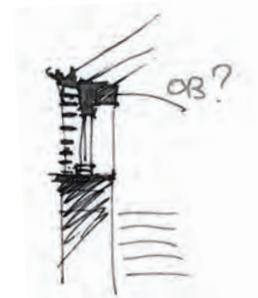
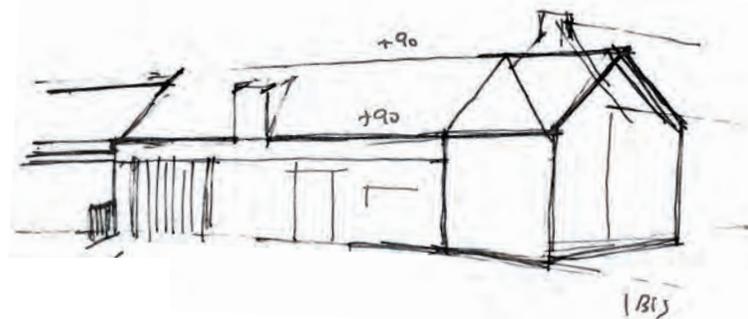
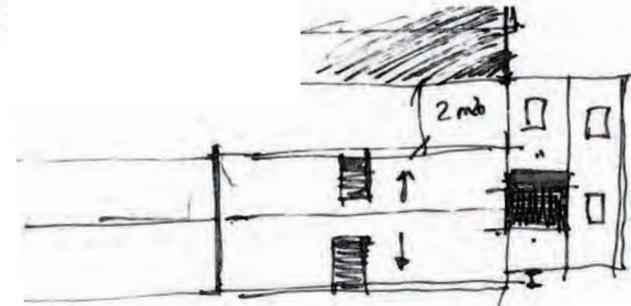
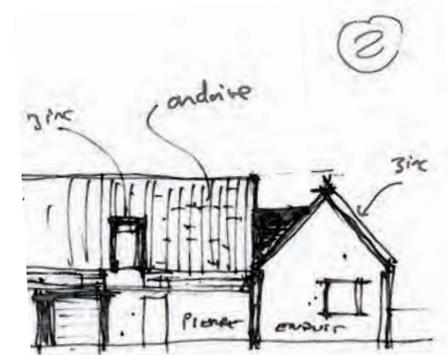


Date: 25 / 11 / 2014
Demandeur: M. PC - DP n° Lieu - dit : Commune: KERIGNAC
Projet: RENO + EXT. LOFT.
Dossier: AVP Pièces: plans, façades, photos
Patrick MOREL Architecte E-mail: p.morel@caue56.fr

2 PROPOSITIONS POUR BIEN GÉRER
LE RAPPORT EXTENSION / BAT EXISTANT

↳ PROLONGEMENT VOLUME LONGÈRE

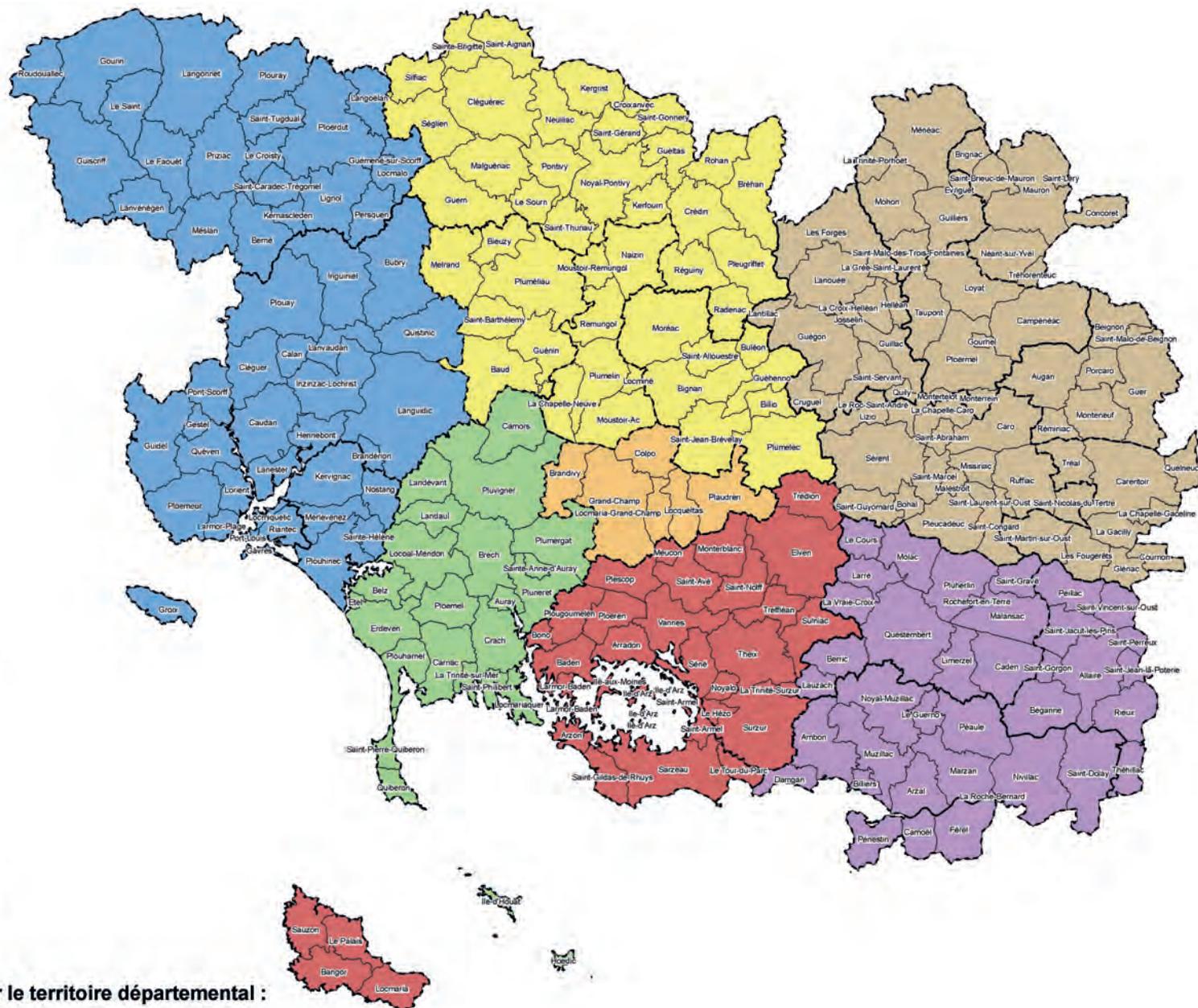
↳ BÂTI AVEC PIGNON SUR RUE
CETTE SOLUTION NOUS SEMBLE
PRÉFÉRABLE (MEILLEURE ARTICULATION
ET POSSIBILITÉ D'UN TRAITEMENT
CONTEMPORAIN DU PROJET



PAR COMMUNE, LISTE DES PARTICULIERS VENUS PRENDRE CONSEIL AU CAUE, EN RENDEZ-VOUS, PAR TÉLÉPHONE OU PAR MAIL

ALLAIRE : Mme Hibbert (2), Mme Barbotin, M. Coeuche, M. Allard - AMBON : Mme Annibal, M. Gasset (2), Mme Le Pennedu - ARRADON : M. Frugliani, Mme Goulven, Mme Rusquet, Mme Pommier, Mme Girard, M. Blanchard (2), M. Dessange, M. Girard, M. Peyranorde - ARZON : M. Frioux, M. Roinson, M. Daguisset, M. Frénove, M. Perron - AURAY : M. Adamik, M. Pleyber, Mme Chartier, M. Hamani, M. Audic, Mme Salahin (décoratrice), Mme Lucas, M. Lacombe, Mme Blanchet - BADEN : M. Chouffeten, M. Bieinski - BEGANNE : Mme Mayor - BELLE ILE : M. Devely (2) - BELZ : M. Greis (2) - BRECH : M. Le Capitaine, Mme Stevenin, M. Martin, M. Corbel, M. Stevenin - BREHAN : M. Launay - BUBRY : M. Trotman, M. Picard - CADEN : M. Vasseur, Mme Brohan (2) - CALAN : Mme Juhel - CAMORS : M. Moru - CARNAC : M. Torel, Mme Maignan, Mme Daniel, Mme Le Potier (2) - CAUDAN : M. Lanoë, M. Le Berre - CLEGUER : M. Torres (2), Mme Guégano - COLPO : M. Le Chat - CONCORET : M. Thomas - COURNON : Mme Herviaux - CRAC'H : M. Le Vourche, Mme Bajuna - CROIX HELLEAN : Mme Nicolas - ELVEN : Mme Lubbrecht, M. et Mme Librecht, M. Le Berre - ERDEVEN : Mme Drian - ETEL : M. Mestral - FEREL : M. Crousseau (2), Mme Gourinchas, M. Vidal, M. Hervy - GOURIN : M. et Mme Guellec - GRAND CHAMP : M. Fristot, M. Demay (2) - GUEGON : M. Benoit (2), M. Pigault - GUENIN : M. et Mme Nicolas (2) - GUIDEL : M. Gautry, M. Guegin, M. Brigoli - GUILLIER : M. Davis - HENNEBONT : Mme Héléard (3), M. Micolet, M. Tonnerre (MOE), Mme Le Clanche, M. Dinam, Mme Philippe, Mme Guchet, M. Le Day, M. Le Borgnic (2), Mme Le Pavic, M. Sanchez, Mme Guchet, Mme Verger, M. Jegado, M. Le Day, M. Palfroy - ILE AUX MOINES : M. Labousse (3), M. Cresquer (3), M. Debeaulieu, M. Desmaret - ILE D'ARZ : Mme Jean - ILE D'HOUEAT : Mme Le Roux (2) - ILE DE HOEDIC : M. Lavirotte - INGUINIEL : M. Noel (MOE) - INZINZAC LOCHRIST : M. Lancelot, Mme Le Guennec (3), Mme Debrigade - JOSSELIN : Mme Hillion - KERVIGNAC : M. Guefvenec (2), Mme Le Bihan (2), M. Rivoal (2), M. Barbaud, Mme Calvé, M. Padelec (2), M. Le Toulliec, M. Cagnard, M. et Mme Penhouet, M. Beyrand - LA CHAPELLE NEUVE : M. Potier - LA GACILLY : M. Collet - LA GREE : Mme Moisan - LA ROCHE BERNARD : Mme Monflier - LA VRAIE CROIX : M. et Mme Guiheneuf - LANDAUL : M. Terry, Mme Tréhin, M. Thomazo - LANDEVANT : M. Fougery, Mme Jégo, M. Leclercq (2), M. Gaborel, M. Madelaine (2) - LANGOELAN : M. Creach, M. Perron, M. Michelet et Mme Poul, M. Guilchet - LANESTER : M. Hubert (MOE), Mme Thomas, M. Maury, M. Quinio - LANGUIDIC : M. Filoche (2) - LANVAUDAN : M. et Mme Morvan - LANVENEGEN : Mme Fazan - LARRE : Mme Vecten, Mme Allain, M. Rzepecki - LARMOR PLAGE : Mme Fremaux - LE BONO : M. Jégo, Mme Duval - LE COURS : Mme De Chabannes (2) - LE FAOUET : M. Linsell, M. Cutler - LE HEZO : Mme Dokhac, M. Chauveau - LE PALAIS : M. Vallin, M. Reilly, Mme De Guardia (2), M. Bommeau, M. Pallier, M. Hansquer, M. Texier (2), Mme De Mesnay (2), M. Lavarec, Mme Pauillac, M. Amora, M. Tarteret, M. Quellec, M. Hays, M. Megenberg, M. Traddeiles, M. et Mme De Penninghen, M. Le Blanc, M. et Mme Drapp (2), Mme Delamare, M. Valorise, M. Herenguel Bodin, M. Testard, M. Leguellec, M. Dubai, M. Kerdenet, M. Dessanages, Mme Le Doux, Mme Le Guennec, Mme Cavalin - LE SAINT : M. Heidrich (2) - LE SOURN : Mme Moréac, Mme Le Flohic - LE TOUR DU PARC : M. Lagneau - LES FORGES : M. Beaugeas, Mme Morgan - LIMERZEL : Mme Alixant, Mme Haurognée - LIZIO : Mme Trevovet - LOCMARIAQUER : Mme Boudec, M. Michel (2), M. Moisan, M. Madec - LOCMINE : M. Ihuellou, M. et Mme Le Quintrec (2) - LOCMIQUELIC : M. Ravaud, M. Mollo, Mme Le Mave, Mme Balbosd Coadic - LORIENT : M. Le Briz, M. Le Bouedet, M. Raud, Mme Roze, Mme De Morel, Mme Roudaut, M. Brigant, Mme Cambier (2), Mme Germain, Mme Hamon, M. Quintric, Mme Kerzore, M. Martelot, M. Le Baushart, M. Mersch, M. Le Bot, M. et Mme Postic, Mme Le Moing, M. Provensal, M. Remy, M. Lecuyer - MALGUENAC : Mme Guéllory - MARZAN : Mme Allain, M. Oillac, M. Gicquiaux (MOE), Mme Paicemin,

M. Colen, Mme Madouas, Mme Le Gardon, Mme Pasquerot - MERLEVEZEN : M. Courtay - MONTERBLANC : Mme Cadoret, M. Fichou - NIVILLAC : M. Hervouet, M. Henamet, M. et Mme Conan - NOSTANG : Mme L'Ange, M. Weinmann, M. Pimpec (MOE), M. Rosso - NOYAL MUZILLAC : Mme Pflieger - NOYALO : M. Auffret (2) - PEAULE : M. Magon de St Elier - PEILLAC : Mme Pongelard, Mme Savicic (2), M. et Mme Hallier (2), M. Lhopitaux (2), M. Damien, M. Le Bastard, Mme Denoual - PENESTIN : M. Bonnevoire, M. et Mme Chauvy - PENVINS : M. David (MOE) - PLOEMEL : Mme Marcos, M. Le Gloahec - PLOEMEUR : M. Bretel, Mme Guenneguez, M. Briantois - PLOERDUT : M. Wicks, M. Hall - PLOEREN : Mme Le Guennec - PLOERMEL : M. Le Long, M. Perrichot, Mme Bonvalet, Mme Davalo, M. Martin, Mme Pedrono - PLOUAY : Mme Cocatrix, Mme Le Provost, Mme Lepetit, M. et Mme Minnebo, M. Le Roux, Mme Krier, Mme Bahuon, M. Guillou - PLOUGOUMELLEN : M. Le Belvenec (MOE) (2) - PLOUHARNEL : M. Le Brazidec, M. Le Queré, M. Cochennec - PLOUHINEC : M. Labbay, M. Héléard, Mme Pintat (2), M. Cloarel, M. Franchetti, M. Jegado, M. Le Comte (MOE) (2), M. Kerjoan (MOE), M. Banchet, M. Belz (MOE), Mme Le Garff (2), M. Modicom (MOE), M. Beauchet, M. Esnault, M. et Mme Ruban, M. Le Formal (2), M. Ligier (architecte), Mme Olliero (2), M. Rialet, M. Cloarec, M. Maillot, M. et Mme Ruban, M. Grimoux, M. Gourden (MOE), M. Larboulelle, M. Morel (MOE), Mme Corrigan, M. Couffon, M. Le Margouillat, M. L'Hyver, Le Magouer, M. Le Ferrand, M. Jegado, M. Quehec et Mme Grahinet (2), M. Le Mentec, M. Le Guidéc - PLOURAY : M. Guyver - PLUHERLIN : Mme Vidus (2) - PLUMERGAT : M. Mercier - PLUNERET : M. Bronauld, Mme Le Corre, Mme Le Gallic (MOE), M. et Mme Huysshaert - PLUVIGNER : M. Jegousse, Mme Martin - PONTIVY : M. Le Port, M. Ezanic (2), Mme Jouandet (2), Mme Le Cam, Mme Le Sauce, Mme Lucas (2), M. Le Dorze - PONT-SCORFF : M. Lecame (2) - PORT-LOUIS : M. et Mme De Smirnoff, M. et Mme Dely, Mme Lesage, M. et Mme Rochon - QUESTEMBERT : Mme Vandoorer, Mme Séré, M. Calvez, Mme Le Goff, Mme Fleury - QUIBERON : M. Le Lain - RADENAC : M. Hartlef (2) - RIANTEC : Mme Jegouzo, Mme Langlois, Mme Sahi, M. Le Meillour, Mme Vilo, Mme Rohel - RIEUX : M. Drion - ROHAN : M. Hermelin - ROUDOUALLEC : M. Wilkinson - SARZEAU : Mme Destaing, M. Faugere, M. Palou (MOE), M. et Mme Le Tutour (2), M. et Mme Forner Grin, M. Le Brazidec, M. Annic (2), Mme Niogret, M. Blot (MOE), M. Le Turnier, M. Tulpain, M. Denis, M. et Mme Bouyer, M. et Mme Denys, M. Cormier, M. Landron, M. Bonauvrié, M. Caussin, M. et Mme Le Brazidec, M. Colin, M. Marnas, Mme Bizard, M. Quinio, M. Sabatier, M. Le Devedec, M. Malinverno, M. Cormor, Mme Estable, M. Velghe (MOE), Mme Castellin - SAUZON : M. Penaud - SENE : M. Rio, M. Poisson, M. Auregan, M. Ponchon, Mme Ezannic (2) - ST ARMEL : M. Artel, M. Robiou du Pont - ST AVE : M. Marquet, M. Deschere, Mme Tabard, Mme Demeure (2) - ST GILDAS DE RHUYS : M. Guillouet, M. Barbier (MOE), Mme Dordan, M. et Mme Leloup - ST GOUSTAN : M. Stratten - ST GUYOMARD : M. et Mme Robert (2) - ST JEAN-DE-BREVELAY : M. Mbida, Mme Dano, Mme Cadoret - ST JEAN LA POTERIE : M. Launay - ST MARTIN SUR OUST : Mme Mazocchi - ST NOLFF : M. Derius, M. Le Marchand, M. Messent - ST PHILIBERT : M. Recorbet, M. Camenen (2) - ST SERVANT : Mme David (3) - STE ANNE D'ARAY : Mme Noé, Mme Sanson, M. et Mme Jubault, M. et Mme Hazevos - STE HELENE : Mme Chapenoise, Mme Diman, Mme Piers - SURZUR : Mmes Braschi et Mothais - TREFFLEAN : M. Dugué, M. et Mme Fuzeau-Le Roux - VANNES : M. Deserve, Mme Vitrac, M. Decelle, M. Gillet, M. Mahiou, Mme Valot, M. Thomas, Mme Wolff (2), Mme Perignon, M. Bourchin, Mme Raynaud, M. Blondeau, M. Guillotin, M. et Mme Le Meut, Mme Keraudrean (2), M. et Mme Testard, M. et Mme Le Formal, Mme Chapel, M. Guihlotin, M. Guorsolas, M. Bier, M. Annic, M. Cloarec (MOE) (2), M. Humeau, M. Jarry, M. Fuzeau, Mme Evano



Carte des secteurs

Référents collectivités :

- Patrick Morel
- Yannick Mahé
- Corine Ganier
- Michel Parfait
- Frédérique Fallet
- Jean-Marie Branellec
- Véronique Le Bars

Conseillers thématiques sur le territoire départemental :

Dossiers Qualiparc : Delphine Derville
 Aménagement des espaces naturels et espaces verts : Damien Oger

II-2- LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS

« Le maître d'ouvrage est la personne morale (...) pour laquelle l'ouvrage est construit. Responsable principal de l'ouvrage, il remplit ce rôle, une fonction d'intérêt général dont il ne peut se démettre »

Loi sur la maîtrise d'ouvrage publique du 12 juillet 1985, article 2, alinéa 1

«... le CAUE est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tous les projets d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement»...

Loi du 3 janvier 1977, article 7, alinéa 4

Le Conseil aux collectivités locales du Morbihan reste la mission prépondérante du CAUE. Elle permet tout d'abord aux élus locaux d'assurer dans de bonnes conditions, leurs obligations de maître d'ouvrage public que ce soit dans l'approche de la faisabilité de leurs opérations d'équipements et d'aménagement ou bien dans la définition de leurs besoins et de leurs attentes ou encore dans l'aide au recours à une maîtrise d'œuvre compétente pour la concrétisation de leur projet.

Le CAUE accompagne aussi les communes et les intercommunalités en privilégiant les approches globales et transversales, seules à même d'appréhender la complexité d'un territoire qui permettent d'identifier les enjeux d'aménagement et de développement. Le CAUE promeut ainsi la notion de projet global, intégré, la cohérence de l'aménagement, dans le temps et dans l'espace, de même le respect du patrimoine et de l'environnement.

Dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et plus généralement du cadre de vie offert à la population, le CAUE offre donc les moyens aux élus de jouer leur rôle avec pertinence et efficacité pour développer une exigence de qualité. Il accompagne ses interlocuteurs dans leur démarche tout en les sensibilisant à une dimension contemporaine et durable pour des projets en phase avec leur époque et leur contexte.

Dans une forte période de croissance démographique et la poursuite d'un développement économique de nos territoires, soulignons que l'identité des espaces construits ou naturels implique une mobilisation accrue des acteurs du cadre de vie en général et en particulier du CAUE qui joue ce rôle essentiel de conseiller territorial en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage.

Acteur de terrain, le CAUE reste donc, un interlocuteur privilégié des élus locaux soucieux de mener à bien leurs projets en apportant une aide à la réflexion et à la décision, précieuse dans l'exercice de leurs compétences en matière d'aménagement. Le CAUE offre par ailleurs une neutralité d'approche et une capacité d'accompagnement dans la durée.

Les CAUE agissent en dehors de toute maîtrise d'œuvre. Le CAUE du Morbihan effectue :

- soit des conseils ponctuels de 2 à 3 jours qui comprennent, une à deux visites de terrain, une réunion de travail et une note rédigée,
- soit des missions d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage : prise en compte de la problématique, diagnostic sommaire, étude de faisabilité et d'opportunité d'opérations projetées, scénarios possibles, programmation d'actions, pré-programmation d'équipement, évaluation de l'enveloppe financière à prévoir pour la réalisation du projet et aide à la mise en œuvre du processus de réalisation de l'opération dans le respect de la loi MOP : choix de la procédure, rédaction du cahier des charges, aide à la consultation de professionnels. Ces missions donnent lieu à la production d'un rapport et nécessite obligatoirement l'adhésion au CAUE de la commune ou de l'intercommunalité.

Pour l'organisation du conseil aux collectivités locales, le département est aujourd'hui divisé en sept secteurs avec un architecte urbaniste ou géographe urbaniste référent qui a en charge de bien connaître son secteur et d'assurer les contacts avec les communes (carte ci-jointe).

En 2014, le CAUE a été l'interlocuteur de plus de la moitié des collectivités morbihannaises et a réalisé 119 conseils auprès des élus.

II.2.1 - LES CONSEILS PONCTUELS (17)

a) par nature

- 5 aides à la décision pour la réalisation d'équipements
- 3 conseils préalables à l'aménagement d'extensions urbaines
- 1 réflexion urbaine et paysagère globale
- 6 conseils préalables à l'aménagement d'espaces publics
- 2 conseils pour élaboration, révision de documents d'urbanisme

b) par commune

Aides à la décision pour la réalisation d'équipements

Association A.R.A.S.S.	Aide la prise de décision de l'aménagement du RDC d'un bâtiment existant, Place Anne de Bretagne, dans la ville de Pontivy, en accueil de jour pour les enfants de 0 à 6 ans : un Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP). Pré programmation et hypothèse d'aménagement.
Camoël	Conseils sur l'extension des ateliers techniques.
Gestel	Conseils pour la réhabilitation de la salle du Lain. Les travaux de rénovation concernent principalement les ouvertures, le chauffage, l'étanchéité et l'acoustique de la salle de spectacle. Présentation d'un diagnostic sommaire avec identification des principaux enjeux du projet, illustrés par deux scénarii d'aménagement chiffrés et références architecturales.
Marzan	Conseils sur le projet d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.).
Sainte-Hélène	Aide à la rédaction d'un dossier de candidature portant sur la construction d'un nouvel équipement scolaire et périscolaire dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intention d'économie circulaire lancé par la Région.

Conseils préalables à l'aménagement d'espaces publics

Guiscriff	Réflexion préalable à la requalification des espaces publics dans le centre-bourg et à la définition d'un nouveau plan de circulation. Présentation de l'étude au nouveau conseil municipal.
Le Bono	Etude de faisabilité pour la rénovation de l'ancienne école communale.
Les Forges	Conseils préalables pour le dépôt de permis de construire en vue de la pose de vitraux en hommage à Saint-Eloi dans l'église du centre-bourg.
Le Palais	Recommandations pour l'aménagement du Quai Roussel.
Malguénac	Réflexion sur l'aménagement du placître de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul. Les élus ont sollicité les services du CAUE afin de les accompagner dans leur réflexion sur l'aménagement paysager de l'enclos autour de l'église et de cet espace de rencontre, d'accueil et de rassemblement.
Merlevenez	Visite du site suivie d'une analyse du contexte montrant la nécessité de réaliser une étude paysagère et urbaine en lien avec le futur dispositif de ralentissement sur la route communale n°19 à hauteur du village de Kerplévert.

Conseils préalables à l'aménagement d'extensions urbaines

Kervignac	Conseils sur le projet de lotissement Kerprat.
Pont-Scorff	Analyse du projet de lotissement Monplaisir, visite et étude du contexte, conseils d'aménagement et présentation de références.
Pont-Scorff	Conseils sur l'étude d'aménagement du lotissement Nenijo.

Réflexion urbaine et paysagère globale

Mauron	Projet de revitalisation du centre-bourg. Conseil et aide à l'élaboration du cahier des charges de l'étude. Aide au choix du bureau d'études
--------	---

Elaboration, révision de documents d'urbanisme

Landaul	Etude de faisabilité pour le déplacement d'une supérette du centre-bourg à l'entrée du bourg sud avec opération de logements en vue de l'optimisation du foncier. Partenaires : AQTA, EPF, DDTM, Opérateur privé.
Plumergat / ZAC Les Côteaux des Hermines	Conseils et aide à l'élaboration du cahier des prescriptions Architecture et Paysage de la ZAC Les côteaux des Hermines. Partenaires, SDAP, EADM, Cabinets Géo Bretagne Sud et EOL.

II.2.2 - AIDES AU CHOIX D'ÉQUIPES DE MAÎTRISE D'ŒUVRE À LA DEMANDE DE COLLECTIVITÉS ET D'ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Le CAUE est régulièrement invité à participer au choix de concepteurs, soit dans le prolongement de missions réalisées par le CAUE, soit dans le cadre de **jurys de concours**.

En 2014, le CAUE a participé à **3 choix d'équipe de maîtrise d'oeuvre et au choix d'un programmiste suite à son intervention en amont sur différents projets**.

Cléguer	Conseils pour l'élaboration du cahier des charges pour le lancement d'une étude de maîtrise d'oeuvre pour le projet de construction d'un local d'activités périscolaires et les espaces publics et paysagers.
---------	---

Saint Servant sur Oust	Réalisation d'un lotissement communal dans le centre-bourg.
Saint Vincent sur Oust	Réflexion préalable à l'aménagement et la mise en valeur du site de l'île aux Pies.

Saint-Nolff	Réalisation d'un cahier des charges pour la consultation d'un programmiste en vue de la construction d'équipements scolaires et périscolaires.
-------------	--

En 2014, le CAUE a participé par ailleurs au lancement d'une étude pré-opérationnelle de programmation du Syndicat de la vallée du Blavet pour l'aménagement des sites touristiques de Pont Augan et de Minazen (communes de Baud, Quistinic et Languidic) :

- élaboration d'un cahier des charges avec les services du syndicat,
- analyse des offres,
- participation à l'audition des candidats.

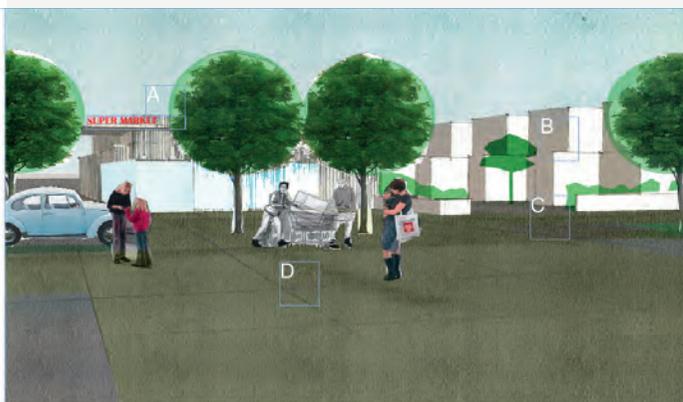
LANDAUL - Etude de faisabilité pour un programme mixte en entrée de bourg - Projet d'une supérette avec logements PMR

Soucieuse d'offrir à ses habitants une qualité d'accueil et de services renforcés (commerce de proximité), la nouvelle municipalité de Landaul a demandé au CAUE dans le prolongement d'une réflexion menée avec les services intercommunaux d'AQTA, l'établissement public foncier de Bretagne, et l'ancienne municipalité, d'étudier la faisabilité d'un programme mixte pour la création d'une nouvelle supérette (la supérette actuelle étant dans une longère du centre-bourg, ne correspondant plus aux nouveaux besoins), et d'une opération de logements (logements groupés adaptés pour personne à mobilité réduite et un lot libre pour une maison individuelle).

La parcelle retenue est située à l'entrée du bourg, à l'angle de la rue du stade et de l'avenue de l'océan (D16).

Sa superficie est de 1 935 m².

A ce stade de la réflexion, l'étude a proposé un regard en amont pour vérifier la faisabilité de cette opération du point de vue spatial au regard de la capacité foncière et des contraintes du contexte.



Croquis d'ambiance, vue du parvis d'accès à la supérette depuis la rue du stade



SCENARIO A

- 1- SUPERETTE
Emprise au sol : 300m²
(30mx10m)
- 2- Parvis D'accès piétons
- 3- Stationnements
9 places +2 places handicapés
- 4- Accès livraison
- 5- Trois Logements groupés
Emprise au sol : 150 m²
(3 fois 50M²)
- 6- Local technique, chauffe-
rie, local poubelles, 30m²
- 7- Lot libre avec
maison individuelle
surface du terrain : 360 m²
- 8- Jardins privés au sud
- 9- Aménagement de la voie-
rie et du carrefour avec liaison
piétonnes en cohérence avec
l'aménagement des abords de
la superette
- 10- Enjeux urbains forts d'en-
trée de Bourg avec liaison et
construction d'une cohérence
avec l'aménagement de la
parcelle située en face /
Introduction à un plan d'en-
semble

LANDAUL - Etude de faisabilité pour un programme mixte en entrée de bourg - Projet d'une supérette avec logements PMR



Vue axonométrique du carrefour et des volumétries

- A- Emprise foncière Supérette : Bâtiment et stationnement
- B- Emprise foncière logements groupés
- C- Voierie de desserte pour opération groupée
- D- Espace public lié au

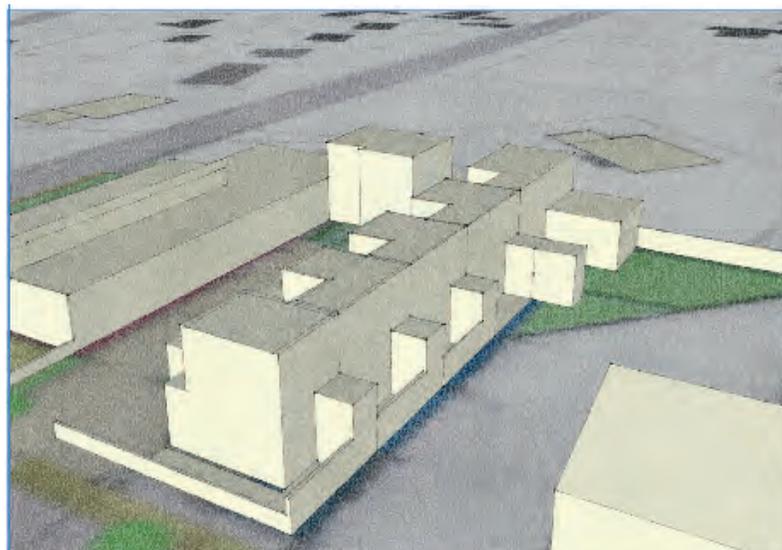
Ce scénario fait suite à une réunion en mairie, le 13 novembre 2014, en présence du maire, de son premier adjoint et d'un opérateur immobilier.

Il a été décidé judicieusement de faire évoluer le programme vers une seule opération de logements en supprimant l'hypothèse d'un lot libre...

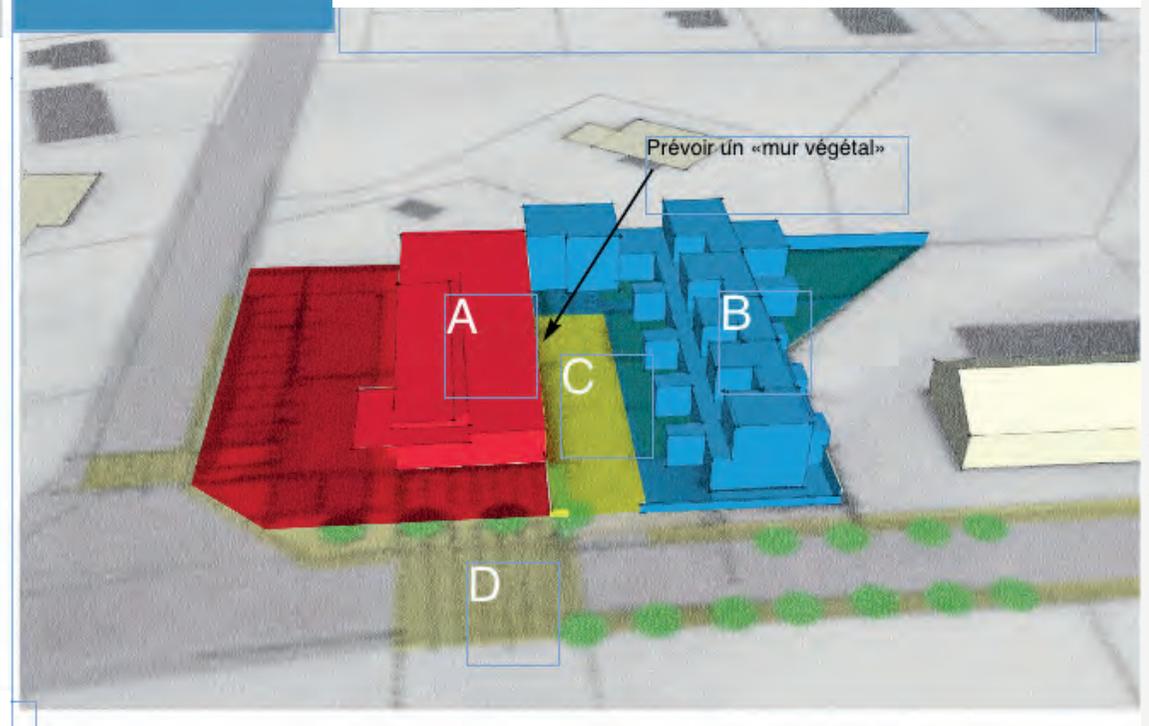
Il pourrait être possible de densifier en créant une mixité des logements entre habitat adapté (PMR) et des logements sociaux en accession avec des terrasses à l'étage, ou encore une typologie de maisons en bande et petits collectifs.

Ce croquis est une illustration et ne serait être confondu avec la démarche de projet...

Ce mur marquant la limite des deux opérations devra selon les souhaits exprimés par les élus être traité en « mur végétal » afin de diminuer son impact et améliorer le dialogue avec la partie logement.



Vue des logements groupés avec retrait au nord



SAINT-SERVANT-SUR-OUST - Projet de lotissement communal en centre-bourg

La commune de Saint-Servant, située à environ 5 km au sud de Josselin connaît une baisse inexorable de sa population depuis une cinquantaine d'années, malgré des atouts indéniables (qualité du patrimoine bâti, du cadre de vie, services et commerces de proximité...). Les élus souhaitent redonner une dynamique au bourg en proposant des terrains à bâtir pour attirer une nouvelle population.

En 2012, la commune a sollicité le CAUE pour mener une réflexion sur la confortation du bourg et les possibilités d'urbaniser plusieurs terrains communaux situés dans le bourg. Cette réflexion portant sur 4 sites a permis de guider les élus sur l'opportunité ou pas d'urbaniser ces secteurs, de définir des grandes orientations d'aménagement et de fixer les secteurs stratégiques à urbaniser en priorité.

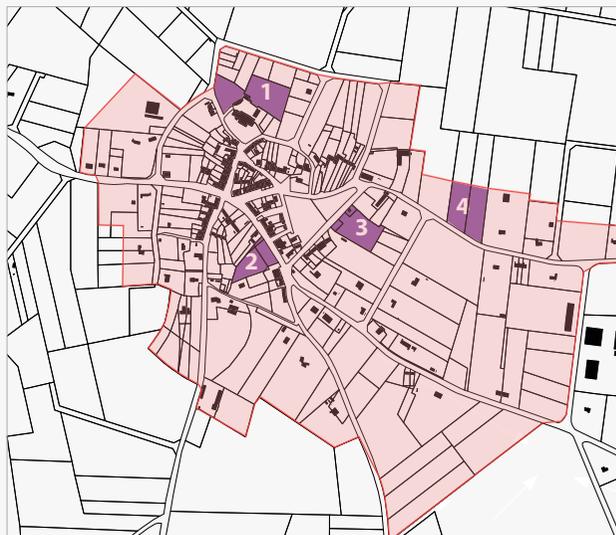
En 2014, la nouvelle équipe municipale a souhaité relancer la réflexion et a fait appel de nouveau au CAUE pour l'accompagner sur un projet de lotissement communal. Le site des anciens ateliers communaux a été choisi : un terrain de 2 780 m² en plein centre-bourg offrant une opportunité intéressante pour développer une petite opération de 4 ou 5 lots.

Le CAUE a donc aidé la commune à élaborer un cahier des charges pour lancer une consultation pour le choix d'une équipe de maîtrise d'oeuvre. Ce travail d'accompagnement a consisté à :

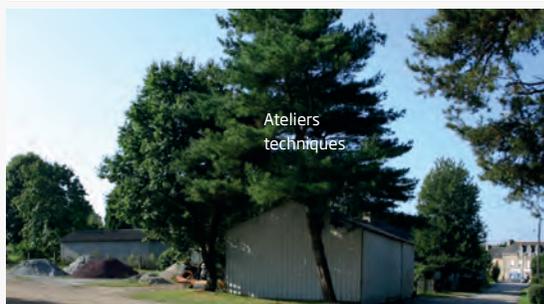
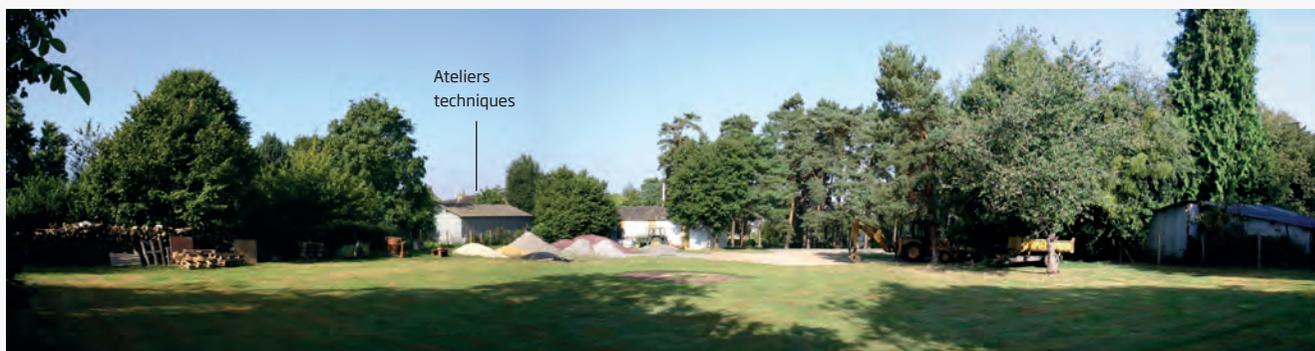
- élaborer le cahier des charges : définition des objectifs et enjeux pour la commune, définition de la mission et du périmètre d'intervention, les compétences requises ...
- aider au choix de l'équipe de maîtrise d'oeuvre,
- participer aux réunion de travail en phase de conception du projet.

Cette consultation de maître d'oeuvre a été lancée en juillet 2014 : 15 équipes ont répondu à cette offre. Après examen des dossiers et audition de 4 équipes, le groupement ERSILIE paysagiste et ECR environnement a été retenu.

Quatre secteurs étudiés en 2012



Le secteur retenu pour le projet



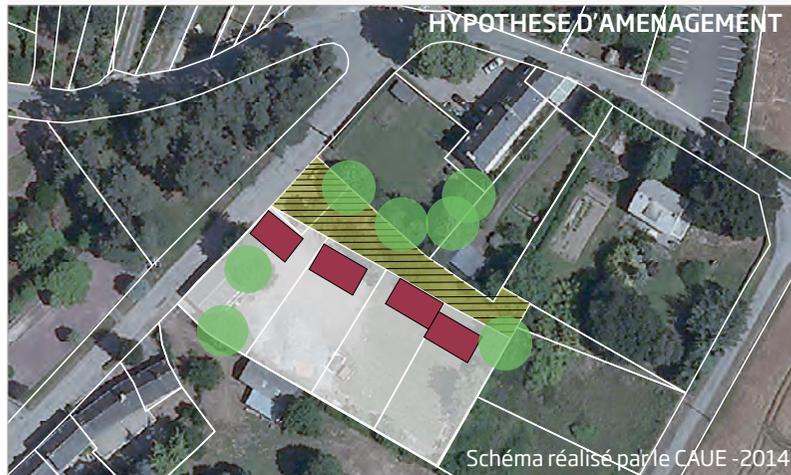
SAINT-SERVANT-SUR-OUST - Projet de lotissement communal en centre-bourg

Les objectifs définis par le CAUE dans le cahier des charges

Le projet devra s'inscrire dans le contexte urbain et paysager du bourg :

- proposer une urbanisation assez dense, s'inspirant du tissu urbain ancien environnant et économe en foncier:
 - des tailles de parcelle modeste (400-500 m²)
 - une implantation du bâti proche de l'espace public, avec des jardins d'un seul tenant.
- proposer un découpage parcellaire et une implantation du bâti garantissant la meilleure exposition (jardin au Sud, Sud-Ouest).
- desservir les lots par un espace public commun type « cour urbaine » au nord de la parcelle.
- gérer la transition des espaces publics/privés au niveau des clôtures, par l'intégration des coffrets techniques, les choix de traitement de sol...
- aménager l'espace public commun comme un espace polyvalent (type placette) assurant desserte des lots et espace d'agrément. Le traitement paysager devra être soigné grâce au choix des matériaux (éviter l'enrobé) des plantations adaptées.

Les aménagements devront restés simples afin de respecter l'identité rurale de la commune et limiter les coûts de travaux.



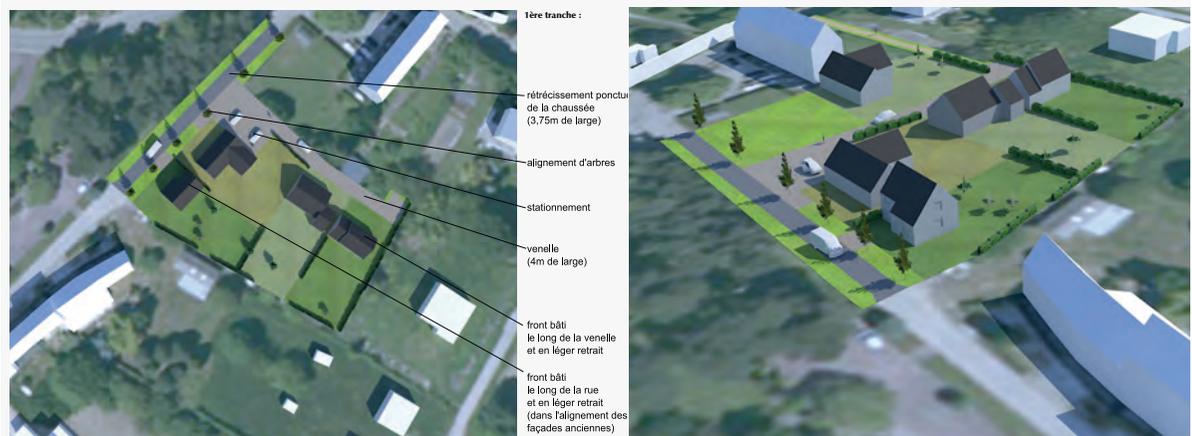
Les esquisses proposées par l'équipe de maîtrise d'oeuvre

Début 2015, le travail de l'équipe de maîtrise d'oeuvre a débuté. Quatre esquisses ont été proposées avec des options sur l'urbanisation à terme des terrains adjacents. Les élus devront se prononcer sur le choix d'une esquisse parmi les deux retenues (3 et 4) pour pouvoir avancer dans la définition du projet. La prochaine étape sera l'AVP puis le dépôt du permis d'aménager en avril. Les travaux de viabilisation devraient démarrer fin 2015.

Proposition 3



Proposition 4



Source : Atelier ERSILE, ECR environnement, document intermédiaire - Février 2015

Exemple d'intervention : aide s au choix d'équipe de maîtrise d'oeuvre

VALLEE DU BLAVET - Lancement d'une étude paysagère sur les sites de Pont Augan et Minazen

Exemple d'intervention : aides au choix d'équipe de maîtrise d'oeuvre

Le syndicat de la vallée du Blavet a sollicité le CAUE pour participer à l'élaboration d'un cahier des charges en vue d'engager une étude paysagère sur les sites touristiques de Pont Augan et de Minazen. La nécessité d'une valorisation touristique et paysagère de ces deux sites aujourd'hui sous-exploités a été mise en avant.

Afin d'apporter des solutions et de programmer un projet d'aménagement qui permettent de redynamiser ces lieux, les élus du syndicat de la Vallée du Blavet et des communes riveraines ont souhaité lancer une étude permettant de définir un programme pluriannuel d'investissements. L'objectif est de redonner au site de Pont Augan et de Minazen l'attractivité qui permettrait de développer leur potentiel touristique.

Dix équipes ont répondu à l'appel à candidature et la sélection du lauréat s'est opérée en deux temps. Un premier tri a d'abord été réalisé à partir des dossiers de candidature en prenant en compte les compétences, références et moyens. A l'issue de cette première phase, 4 équipes ont été retenues pour une audition et au final le choix de la commission s'est porté sur l'équipe menée par Magali Touati, paysagiste de l'Atelier Terraterre (Raphaëlle Assa, architecte, Sylvie Douezy, sociologue, Jean-Pierre Ferrand, juriste écologue, Anthony Foulon, ingénieur Infrastructures).

Dans la continuité de cette démarche, le CAUE participe aux travaux du comité de pilotage chargé du suivi de cette étude pré-opérationnelle.

ETAT DES LIEUX



II.2.3 - MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT ACHEVÉES (23)

a) par nature

- 9 aides à la décision pour la réalisation d'équipements
- 4 réflexions urbaines et paysagères à l'échelle du bourg
- 10 conseils pour l'aménagement d'espaces publics

b) par commune

Aides à la décision pour la réalisation d'équipements

Association A.R.A.S.S.	<p>Projet de restructuration, de réhabilitation et d'extension des bâtiments existants du site de l'Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique (I.T.E.P.) de Locminé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • état des lieux général (site, bâti), • réflexion pour clarifier la problématique d'ensemble, les projets qui en découlent, leur faisabilité et les hypothèses d'aménagement avec une stratégie de développement, • analyse comparative avec 2,3 scénarii, par rapport aux critères suivants : organisation fonctionnelle, qualité des espaces, contraintes techniques, enveloppe financière. <p>L'objectif de cette mission est une aide à la décision en vue de la consultation d'une équipe de maîtrise d'œuvre (architecte et bureaux d'études techniques) qui concevra le projet.</p>
Elven	Etude de réflexion portant sur l'ensemble des équipements scolaires et périscolaires du bourg.
Bieuzy	Etude de pré-programmation pour la rénovation de l'école primaire Roland le Merlus : mise en sécurité immédiate, conformité accessibilité, amélioration fonctionnelle, extension future etc... Les enjeux multiples ont été hiérarchisés dans une approche globale. Analyse du contexte général, état des lieux, approche programmatique et étude de faisabilité (2 scénarii).

Cléguer	Projet d'aménagement du site de l'école maternelle Georges Brassens située en centre-bourg. Etude préalable architecturale, urbaine et paysagère pour la mise en valeur des espaces publics et des bâtiments scolaires et périscolaires (garderie, TAP, restaurant scolaire) existants, à réhabiliter, agrandir ou reconstruire. Pré-programmation pour la réalisation d'un local de loisirs et d'activités périscolaires et les espaces publics.
Guidel	Etude préalable, site du Sémaphore. La réappropriation de ce site délaissé de 4 ha situé le long du littoral présente des enjeux environnementaux, historiques et patrimoniaux (ancien fort et sémaphore) ainsi qu'une opportunité pour la mise en valeur de l'espace dunaire en lien avec les activités de loisirs et plein air prévues au PLU. Etat des lieux, faisabilité et présentation d'exemples (lieux d'interprétation, réhabilitation de sémaphores).
Josselin	<p>Aide à la décision dans le cadre d'un chantier pilote, une première action commune entre la commune de Josselin, la CAPEB 56, l'EPF Bretagne et le CAUE 56 dont l'objectif est d'expérimenter la réhabilitation d'un logement en centre-bourg pouvant servir de référence.</p> <p>Le CAUE propose une première approche de faisabilité de cette opération au travers d'un pré-diagnostic du bâtiment existant avec plusieurs hypothèses d'aménagement et une estimation sommaire chiffrée pour chaque scénario.</p>
Monterblanc	Réhabilitation des halles de Mangolérian. La commune est propriétaire du site des halles de Mangolérian localisé au sud-ouest du bourg. A 123 mètres d'altitude, le site remarquable domine le paysage et offre un magnifique point de vue sur le golfe du Morbihan. La municipalité a sollicité le CAUE pour l'aider dans son projet de rénovation des halles qui accueillent régulièrement des événements festifs.

Sainte-Hélène	Réflexion préalable approfondie au projet d'équipement scolaire et périscolaire sur le site de l'école publique Georges Morin.
---------------	--

Réflexions urbaines et paysagères

Locqueltas	Réflexion préalable sur la requalification des espaces publics centraux et la réalisation de logements locatifs sociaux sur la propriété dite « Martin » : <ul style="list-style-type: none"> état des lieux général (territoire, bâti) et analyse permettant d'acquérir une vision d'ensemble et d'aborder les projets dans leur globalité. hypothèses d'implantation par type de logements et hypothèses d'aménagement de la voie d'usage mixte entre la place de la mairie et le pôle médiathèque.
Saint-Avé	Plan guide pour le devenir urbanistique et architectural de l'ensemble bâti à caractère patrimonial de l'EPSM. Réflexion préalable à la valorisation paysagère du site et à la mise en place d'un plan de composition pour l'implantation des futures constructions, la mise en place d'un nouveau tracé des circulations et la réhabilitation de la trame végétale.
Saint-Dolay	Réflexions préalables à l'urbanisation de l'îlot de l'école et les aménagements des abords du CLSH, scénario d'implantation d'une extension d'urbanisation en coeur de bourg, préprogrammation d'une maison de l'enfance.
Saint-Gonnery	Réflexion préalable à la valorisation paysagère des abords de l'étang et pour la création d'un pôle de loisirs. Approche globale (caractéristiques physiques, aspects réglementaires) et proposition de principes d'aménagement et de préservation sur le site de l'étang.

Conseils pour l'aménagement d'espaces publics

Gâvres	Réflexion préalable à la requalification des espaces publics en centre-bourg. Approche globale sur l'ensemble du territoire communal (patrimoine bâti et naturel, aspects réglementaires au travers du PLU, propriétés publiques, approche paysagère et urbaine, hiérarchie du réseau viaire, plan de circulation et organisation du stationnement, etc.), approche séquentielle sur les espaces centraux (diagnostic détaillé et définition de principes d'aménagement par secteur, proposition d'un nouveau plan de circulation, préconisations pour le traitement et la restructuration des espaces publics, conseils sur la végétalisation des espaces publics, première estimation des surfaces à requalifier et des coûts d'aménagement induits.)
Grand-Champ	Réflexion préalable sur la requalification des espaces publics centraux : <ul style="list-style-type: none"> état des lieux général (territoire, bâti) pour une vision d'ensemble et d'aborder les projets dans leur globalité, réflexion sur la problématique générale, les projets qui en découlent, leur faisabilité, les orientations du programme et les hypothèses d'aménagement.
La Trinité Porhoët	Réflexion préalable sur la requalification des espaces publics centraux ainsi que la rue Madame de Sévigné et sur les aménagements nécessaires pour améliorer l'accessibilité de la mairie et de l'église. <ul style="list-style-type: none"> approche sectorielle (par rue/par espace) afin de dresser un état des lieux, recensement des dysfonctionnements, principaux enjeux d'aménagement, hypothèses d'aménagement.

Le Hézo	Lann vrihan - Réflexion préalable à la réalisation d'un secteur commercial à l'entrée de la commune. Proposition de deux schémas d'implantation et de volumétrie.
Neulliac	Réflexion sur l'aménagement du cimetière et ses abords (création d'une aire de stationnement paysager, amélioration des accès pour les piétons et les véhicules de service, actions d'embellissement, etc.).
Pays Touristique de Vannes-Lanvaux	Conseils sur la mise en place d'une signalétique du petit patrimoine (aide à l'élaboration d'un guide de recommandations pour les communes).
Péaule	Réflexion préalable pour la requalification de la place de la Poste.
Plouhinec	Aménagement d'un parc avec une aire de jeux à proximité de la Maison d'Accueil pour les Personnes Agées. L'étude de pré-programmation a permis d'analyser la faisabilité de l'opération en abordant la question du projet dans le contexte global d'évolution du centre-bourg et sous forme de scénarii d'aménagement répondant aux contraintes importantes d'urbanisme sur le site.
Radenac	Réflexion préalable à la requalification des espaces publics dans le centre-bourg. Approche globale (patrimoine bâti et naturel, aspects réglementaires au travers de la carte communale) et séquentielle (définition de principes d'aménagement par secteur).
Saint-Gorgon	Réflexion préalable à la requalification des espaces publics sur l'ensemble de la traversée de bourg.

BIEUZY - Etude pour la rénovation et l'extension de l'école primaire

L'étude comporte une première étape de diagnostic de l'existant : situation urbaine, état des lieux des bâtiments (hors diagnostic technique) et du contexte (environnement, espace public, aménagements extérieurs).

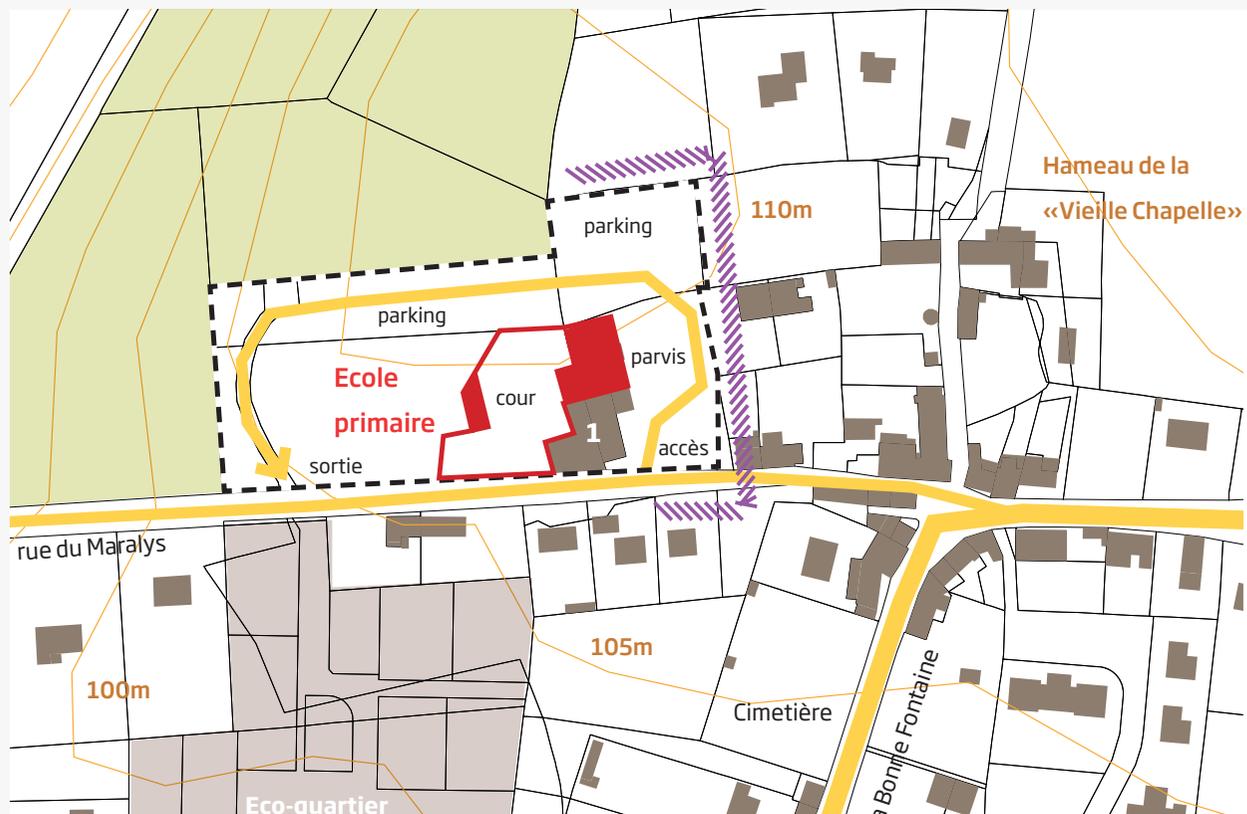
La deuxième étape est une analyse des contraintes, des enjeux et des besoins du projet (éléments de pré-programmation).

La dernière partie de l'étude permet de définir des hypothèses de rénovation de l'école sous forme de scénarii d'aménagement accompagnés d'une première approche financière.

Notre objectif a été de porter un regard élargi sur la problématique complexe de rénovation de l'école primaire : certains travaux de mise en sécurité et d'accessibilité sont urgents mais doivent s'intégrer dans une stratégie d'ensemble difficile à établir sans outils de planification concrets.

L'étude de faisabilité est une première étape pour aborder un projet d'ensemble qui pourra être réalisé totalement ou partiellement selon l'évolution des besoins de la commune. Les besoins présentés dans ce document pourront bien sur être réévalués et hiérarchisés selon les priorités de l'équipe municipale.

Deux hypothèses de rénovation de l'école ont été étudiées à partir d'un socle commun : rénovation importante du hall pour améliorer la vie intérieure de l'école dès que possible (réglementation accessibilité, sécurité), création d'un accès PMR à la cour de récréation, rénovation des sanitaires, extension du bâtiment pour créer une nouvelle classe, et enfin une mise en valeur architecturale du bâtiment et de ses abords.



1 L'école n'a pas de visibilité depuis la rue du Maralys, entourée de zones de stationnement elle apparaît peu intégrée entre un espace public sur-dimensionné et une zone boisée qui suit les limites géométriques du terrain.

BIEUZY - Etude pour la rénovation et l'extension de l'école primaire

enjeux

- **ENJEUX URBAINS**
INTÉGRER DANS LA RÉFLEXION LA REQUALIFICATION DE L'ESPACE PUBLIC A L'EST DE L'ÉCOLE (STATIONNEMENT, ACCÈS, LIMITE PAYSAGÉE).
- **ENJEUX SYMBOLIQUES**
RÉCRÉER UNE SÉQUENCE D'ACCUEIL DE L'ESPACE PUBLIC VERS L'ÉCOLE
- **ENJEUX ARCHITECTURAUX**
PROFITER DE LA RESTRUCTURATION DE L'ÉCOLE (ISOLATION, TRANSFORMATION) POUR RENFORCER L'UNITÉ ARCHITECTURALE DE L'ENSEMBLE.
- **ENJEUX DE PLANIFICATION**
LE SEUIL D'OUVERTURE D'UNE CLASSE SUPPLÉMENTAIRE (80) A PRESQUE ÉTÉ ATTEINT CETTE ANNÉE, COMMENT INTÉGRER CELLE-CI DANS LE PROJET DE REAMENAGEMENT GLOBAL?

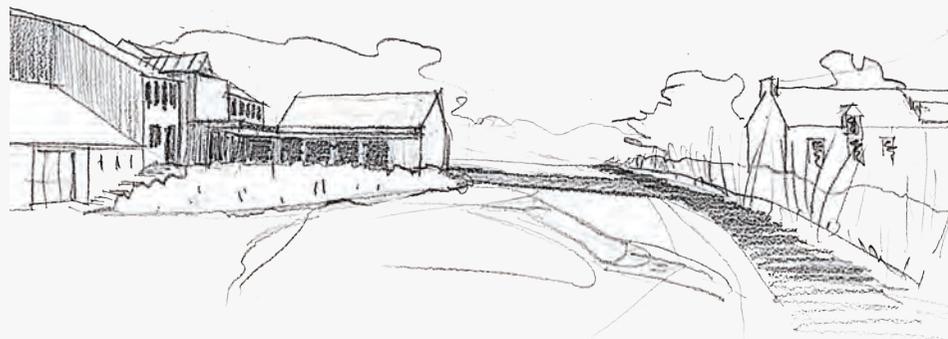
problématiques

RÉPONDRE AUX CONTRAINTES ET PROBLÈMES FONCTIONNELS DE L'ÉCOLE :

- LA CIRCULATION A L'ENTRÉE DE L'ÉTABLISSEMENT
- L'ACCESSIBILITÉ DE L'ÉTAGE, D'UN WC, DE LA COUR DE RECRÉATION
- LE NOMBRE ET LA RÉPARTITION DES SANITAIRES
- LE MANQUE D'ESPACE (SALLE CYCLE 2, RANGEMENT, CUISINE, SALLE PERSONNEL)
- UN CONFORT INÉGAL POUR LES CLASSES DE L'ÉTAGE (VOLUME, SURCHAUFFE, ÉCLAIRAGE)
- LA SÉCURITÉ (VERRIÈRE, PORTE CF, ISSUE DE SECOURS)
- LA LUMIÈRE NATURELLE INSUFFISANTE DANS CERTAINS LOCAUX (CLASSE MATERNELLE)

L'hypothèse « A » propose une évolution importante de l'école par rapport à son agencement intérieur actuel et à un contexte urbain et paysager peu valorisé. L'espace public du parvis est intégré au projet d'extension de l'école.

L'hypothèse « B » montre une transformation plus ponctuelle de l'école : principe de fonctionnement intérieur conservé et adapté, modification de la volumétrie du bâtiment dans l'esprit des extensions existantes (petits volumes en toiture terrasse).



Exemple d'extension côté Est (entrée et parvis), aménagement des espaces publics



Exemple de transformation de la volumétrie et de l'aspect architectural côté Ouest

Exemple d'intervention : aide à la décision pour la réalisation d'équipements

CLÉGUER - Etude d'aménagement du site de l'école maternelle Georges Brassens et de l'accueil périscolaire

Exemple d'intervention : aide à la décision pour la réalisation d'équipements

La demande de conseil concerne le site de l'école maternelle et de l'accueil périscolaire. La commune envisage la construction d'un nouveau bâtiment pour remplacer l'actuelle classe mobile, un préfabriqué aujourd'hui très dégradé.

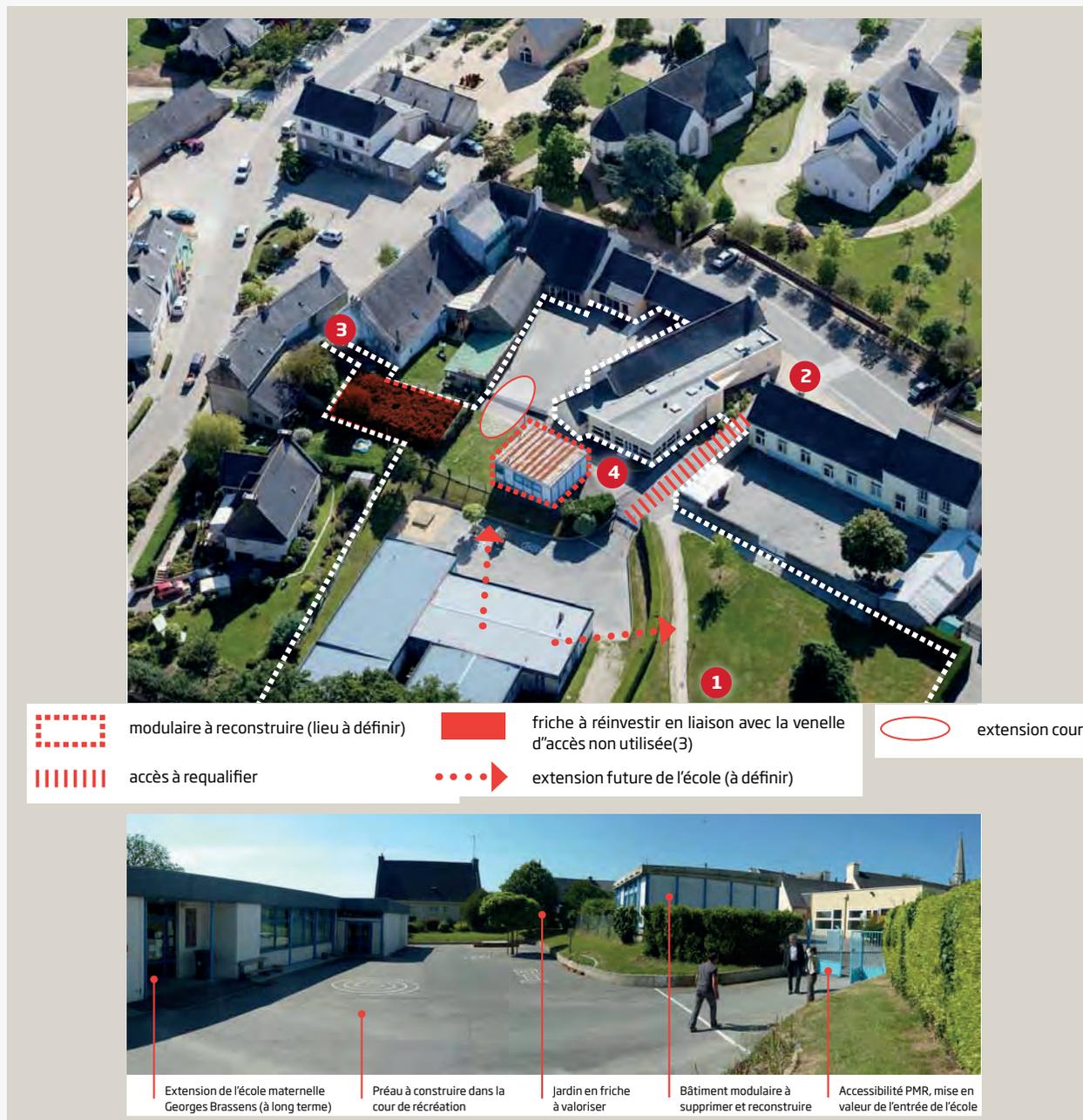
Le site bénéficie d'une configuration en cœur d'îlot particulièrement bien adaptée à l'accueil des enfants. Des liaisons piétonnes et un espace public paysagé desservent les différents bâtiments : la classe mobile, l'école maternelle Georges Brassens, la garderie, le restaurant scolaire, et l'école Saint-Gérard.

La commune souhaite élargir la réflexion à l'ensemble du site en prenant en compte deux autres projets : l'agrandissement de la cour de récréation de l'accueil périscolaire (garderie et restaurant scolaire) et l'extension de l'école maternelle (à long terme).

Le périmètre d'intervention comprend, en plus de l'école maternelle et des espaces périscolaires, un grand espace vert communal au nord et, au sud, un petit terrain communal en friche avec une liaison (non utilisée) vers le centre bourg.

L'étude de pré-programmation comporte un premier état des lieux et diagnostic urbain, puis une présentation et une analyse des besoins et des contraintes. Cette phase d'analyse permet de définir des enjeux stratégiques par rapport au site et aux besoins.

Nous étudions ensuite la faisabilité de l'opération en présentant deux scénarii d'aménagement du site et des bâtiments. L'étude est un outil d'aide à la décision qui permettra à la commune d'orienter son choix vers un des scénarii étudiés et de lancer une consultation d'équipe de maîtrise d'œuvre qui sera chargée de la conception du projet.



CLÉGUER - Etude d'aménagement du site de l'école maternelle Georges Brassens et de l'accueil périscolaire

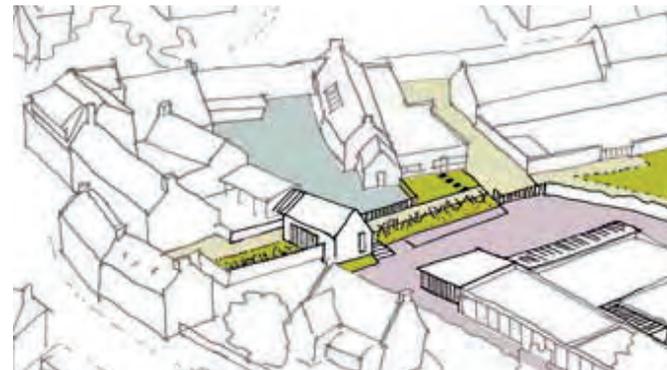
Hypothèse (B)

L'hypothèse «B» propose une organisation des espaces plus souples et adaptées aux contraintes et particularités du site. L'extension de l'école se fait dans le prolongement des 3 grandes salles orientées plein Sud. Le jardin public n'est pas modifié puisque le nouveau bâtiment d'accueil de loisirs et «TAP» s'insère dans la «dent creuse» au Sud.

L'emprise de la nouvelle classe réduit la surface de cour de récréation mais il est possible de compenser cette perte en aménageant pour la maternelle une partie de l'ancien terrain occupé par le préfabriqué.

- La construction de la classe se fait directement contre le bâti existant pour garder un bâtiment compact et limiter l'emprise au sol (pas de couloir de liaison). L'extension peut être réalisée à tout moment dans le même esprit que la construction existante (modulaire).
- La dent creuse au Sud est un lieu totalement réaménagé pour accueillir les activités de loisirs et les «TAP». L'implantation du bâtiment doit être minutieuse et se fondre dans ce paysage d'intérieur d'îlot. Une extension est possible au Sud dans la continuité du petit jardin (patio).
- La nouvelle liaison piétonne offre un accès direct au bâtiment «TAP». Celui-ci sera facilement accessible et visible depuis le parvis et l'espace périscolaire (garderie).

REMARQUE : Le bâtiment «TAP» devra être particulièrement soigné dans ses détails et proportions pour une parfaite insertion dans le tissu urbain. Une autre implantation serait envisageable pour la classe, au nord par exemple avec une orientation Est/Ouest moins favorable.



Exemple d'aménagement possible en cœur d'îlot : extension et espaces publics

Exemple d'intervention : aide à la décision pour la réalisation d'équipements

GUIDEL - Etude préalable, site du Sémaphore

La commune de Guidel a sollicité les conseils du CAUE pour réfléchir au devenir du site du Sémaphore, un terrain de 3,9 hectares localisé le long du littoral au coeur d'une zone Natura 2000 et comportant un patrimoine bâti varié : poudrière, habitation, sémaphore, dépendances du camping et blockhaus.

Le terrain, délaissé après le départ du Camping de la Marine en 2002, est aujourd'hui viabilisé, entretenu, clôturé et exploité de façon temporaire l'été : promenade à poney, concours hippique, air soft.

La commune souhaite garder la maîtrise de ce site et le pérenniser en l'affectant de façon permanente à des activités de loisirs en lien avec la nature comme prévu au PLU. Différentes pistes ont été évoquées mais à ce jour, les hypothèses les plus réalistes sont : l'extension de l'activité équestre, un espace ouvert au public (salle polyvalente, restaurant).

Notre étude commence par un état des lieux «actualisé» s'appuyant sur deux études réalisées en 2001 (Le Bihan Ingénierie) et 2010 (A. Brochet Paysagiste). Nous décrivons, 14 ans après l'acquisition communale, le terrain, les bâtiments, le paysage et l'histoire des lieux afin d'engager une approche de programmation centrée sur la mise en valeur de ce site exceptionnel.

Nous présentons donc des hypothèses d'aménagement qui peuvent s'inscrire dans une logique de restauration du patrimoine bâti et de valorisation des espaces extérieurs en relation avec le paysage dunaire environnant.

A l'aide d'exemples, références, croquis, cette première étape a pour objectif de montrer les potentiels de ce site et de confirmer la nécessité d'un projet d'ensemble.



Vue du littoral depuis le site du Sémaphore (parapet)

Schémas montrant l'urbanisation progressive d'un site dunaire remarquable



GUIDEL - Etude préalable, site du Sémaphore

Notre objectif était d'apporter un nouveau regard sur le site et les bâtiments en poursuivant les recherches historiques, en analysant les possibilités d'utilisation des lieux, en faisant un parallèle entre le projet et d'autres opérations de rénovation de Sémaphores, ou de transformation de lieux qui ont une valeur patrimoniale importante (proximité site classé, réserve naturelle). A ce stade deux éléments ressortent de cette étude:

- le besoin d'une approche paysagère volontaire et créative pour relier le site à son contexte (environnement et patrimoine) et le rendre plus lisible et cohérent pour les visiteurs et à l'échelle de la zone Natura 2000.
- le patrimoine bâti constitué au fil du temps dans cette enceinte militaire est remarquable même si les bâtiments ne sont pas « protégés » : poudrière, sémaphore, corps de garde, parapet (enceinte militaire). Une appropriation de ce site (y compris le terre plein du fort) à la fois respectueuse de l'histoire et contemporaine est possible et souhaitable.

Exemple de transformation d'un bâtiment en centre d'interprétation en lien avec un Site Classé et Réserve Naturelle (Lac de Grand-lieu, 44).



Le Fort du Pouldu, 1747 (date à confirmer)

3ème Poste du Pouldu

«Ce poste serait établi dans la vieille redoute du Pouldu, laquelle a été restaurée l'année dernière. Cette redoute déjà fort petite se trouvera bien encombrée par la construction considérable admise comme type des postes sémaphoriques, toutefois le Chef du Génie reconnais que le poste sera parfaitement bien placé dans cet ouvrage d'où l'on découvre toutes les batteries qui défendent la plage de débarquement du Pouldu et on propose d'adhérer à cette construction ...»

*Le chef de bataillon du Génie
(exécution de la dépêche ministérielle du 22 août 1859)*



La poudrière à droite et le bâtiment de corps de garde (origine des bâtiments à confirmer par des recherches complémentaires concernant cette période)

Exemple d'intervention : aide à la décision pour la réalisation d'équipements

JOSSELIN - Réflexion préalable à la réhabilitation d'un immeuble en logement, chantier pilote

Les élus de Josselin ont sollicité les conseils du CAUE à propos de la réhabilitation d'un bâtiment ancien en centre ville.

La commune de Josselin, la CAPEB 56, le CAUE 56 et l'EPF Bretagne s'engagent sur une première action commune afin de mener à bien la réalisation d'un « chantier pilote ».

L'objectif de cette action est d'expérimenter la réhabilitation d'un logement en centre-bourg pouvant servir de référence dans le cadre de la démarche expérimentale de revitalisation des centres-bourgs.

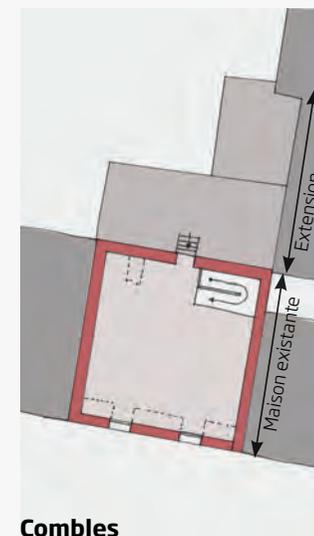
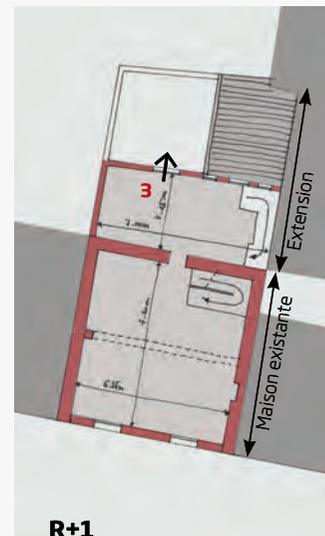
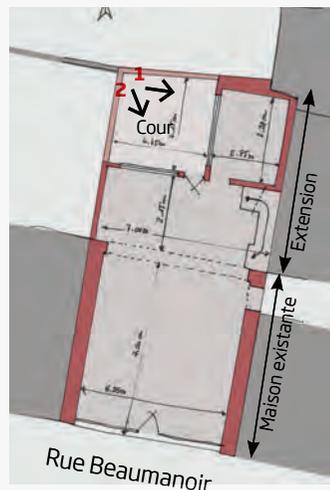
Cette réhabilitation devra répondre aux objectifs suivants :

1. présenter une typologie caractéristique d'un bâti du centre-bourg sans spécificité architecturale, patrimoniale ou constructive particulière,
2. accueillir un profil d'habitants de type jeune couple avec un enfant dans un logement de type T3/T4 avec un espace extérieur privatif,
3. cibler une réhabilitation à un coût global abordable, attractif sur le marché du logement,
4. proposer un logement attractif tant en location qu'en acquisition en distinguant le logement par des performances environnementales et énergétiques correspondant aux meilleures pratiques actuelles,
5. proposer un processus de réhabilitation reproductible.

Le CAUE propose à travers ce document une première approche de faisabilité de cette opération.

Au travers d'un pré-diagnostic du bâtiment existant, cette étude émet plusieurs hypothèses d'aménagement et une estimation sommaire a été chiffrée pour chaque scénario.

Relevé sommaire de l'existant



RDC

Evaluation des surfaces

Maison :

RDC : 49 m²
 R+1 : 48 m²
 Combles : 34 m²

Extension:

RDC : 32 m²
 R+1 : 22 m²

Surface totale existante

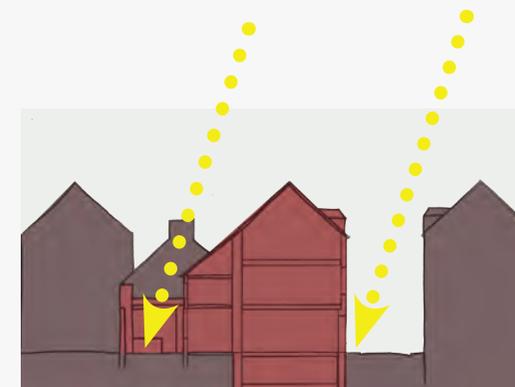
185 m²

131 m²

54 m²

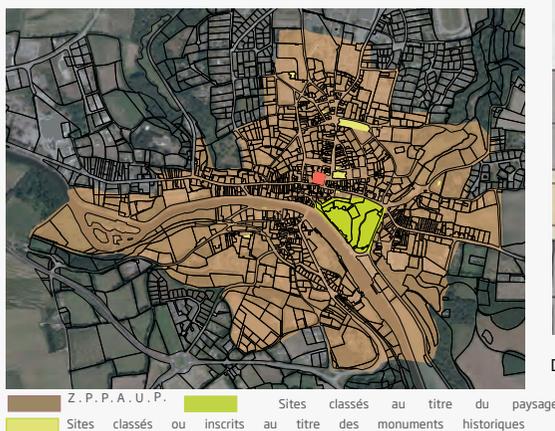


Déplacement apparent du soleil en azimut et en élévation maximum.



Parcelle concernée par l'étude
 Rue Beaumanoir 5.70 m maximum

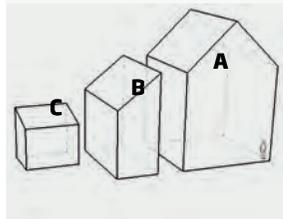
Photo aérienne - Plan de situation



JOSSELIN - Réflexion préalable à la réhabilitation d'un immeuble en logement, chantier pilote

Etat des lieux

Evaluation des surfaces existantes de planchers.



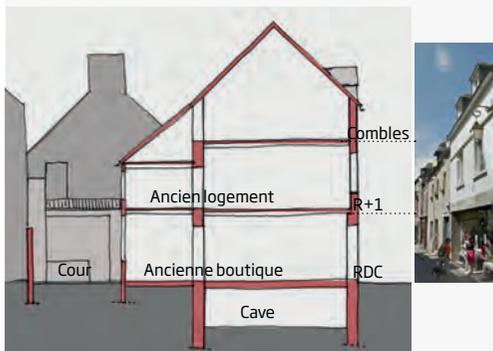
A Maison : 131 m²
 B Extension : 44 m²
 C Extension : 10 m²



Vues depuis la cour vers les héberges et la façade existante au nord



Vues depuis la façade existante au nord vers la cour



Exploiter toute la surface disponible existante, peut permettre de redonner des conditions de vie agréables tout en adaptant les locaux aux conditions de vie actuelle et aux exigences réglementaires.

A ce stade de l'étude, il est ébauché un premier bilan de surfaces du projet, quelques principes de fonctionnement généraux, des orientations de restructuration du bâtiment.

Cette réflexion permet de définir les premières recommandations:

Conforter le bâtiment existant avant tout aménagement intérieur.

L'espace du rez-de-chaussée avec une transparence et une luminosité traversante permet de grandes possibilités d'aménagement. Il y est donc conseillé d'y intégrer des espaces de vie en relation avec le jardin, la cour.

Le rétrécissement de la rue est un inconvénient à l'installation d'un espace de stationnement au rez-de-chaussée sur la rue Beaumanoir. La circulation de la lumière au rez-de-chaussée devient compromise, la façade du garage risque d'opacifier la façade sud. Les espaces de vie seraient rejetés sur la cour nord.

Les combles peuvent être considérés comme des espaces en devenir.

Le CAUE pourra accompagner la commune pour la poursuite de cette réflexion. Cette étude préalable a pour but de nourrir la réflexion des élus sur le programme et ensuite d'établir un cahier des charges, visant à choisir une équipe de concepteurs qui aura en charge la maîtrise d'oeuvre du projet.

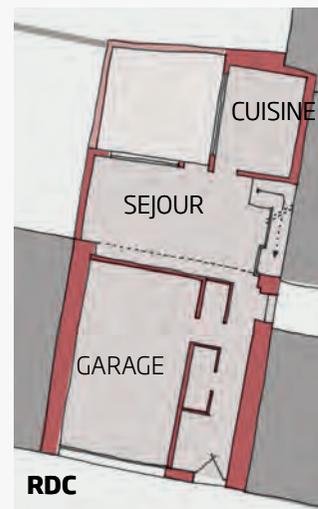
HYPOTHESE RETENUE PAR LES ELUS

AUCUNE DEMOLITION

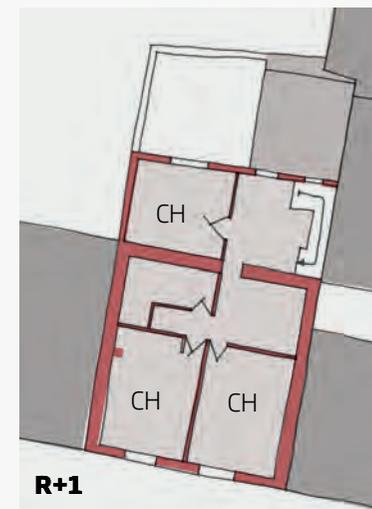
Cette hypothèse reposant sur l'idée d'intégrer une place de stationnement au rez-de-chaussée de l'habitation a été abordée dès le début de cette phase opérationnelle.

Cependant, elle ne paraît pas judicieuse pour les raisons suivantes:

- l'accès d'un véhicule serait difficile compte tenu de la largeur de la rue Beaumanoir,
- la circulation de la lumière au rez-de-chaussée devient compromise, la façade du garage risque d'opacifier la façade sud.



RDC Travaux intérieurs 130 m²



R+1 600 € HT/m² = 78 000 € HT

Travaux de remaniement de couverture	4 000 € HT
Travaux de désiaimentage:	12 600 € HT
Enduit pour reprise façade:	8 000 € HT
Traitement de charpente:	8 000 € HT

Estimation sommaire du coût total prévisionnel des travaux en phase pré-programmation à +/- 15 %

soit **110 600 € HT**
122 720 € TTC

Exemple d'intervention : aide à la décision pour la réalisation d'équipements

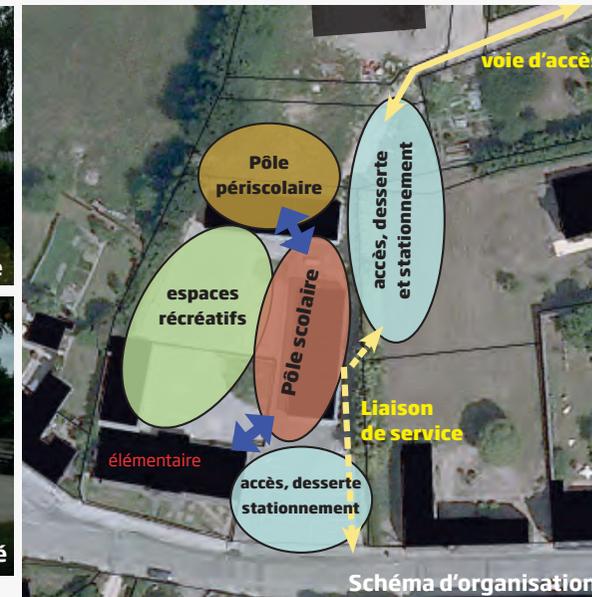
SAINTE-HÉLÈNE - Réflexion préalable à un projet d'équipements scolaires et périscolaires

Exemple d'intervention : aide à la décision pour la réalisation d'équipements

Une problématique initiale élargie

La commune de Sainte-Hélène avait initialement sollicité le CAUE pour la création d'un nouveau restaurant scolaire et d'une nouvelle classe de maternelle, tous deux abrités dans des modules préfabriqués sur le site de l'ancienne école Georges Morin. Face à la vétusté et au caractère décousu de l'ensemble des bâtiments abritant l'école primaire et maternelle, l'accueil périscolaire et la cantine, à l'accroissement des effectifs, et compte tenu des modifications générées par le changement de rythme scolaire, le CAUE a entrepris de remettre à plat l'ensemble des équipements scolaires et périscolaires du site Georges Morin.

Cette remise à plat tient compte de l'ancien bâtiment, centenaire et emblématique pour la commune, en l'intégrant au projet d'ensemble dans le cadre d'une requalification-extension.



Un projet en site contraint

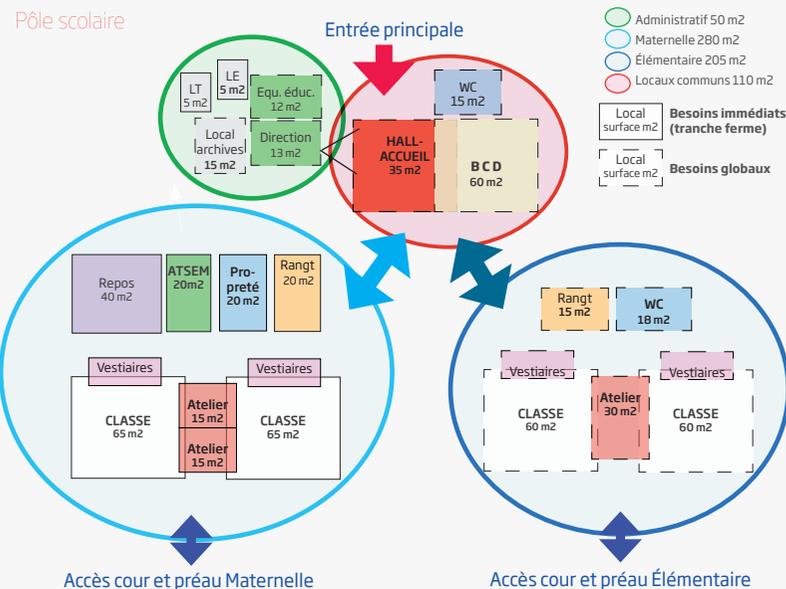
Les élus ne souhaitant pas remettre en cause le site même du projet, il s'agit de travailler avec un programme conséquent sur une parcelle de 4 500 m², occupée par l'ancienne école, trois modules Algéco et la cour de récréation.

Le bâtiment existant est implanté de façon structurante le long de la traversée principale du bourg. La cour et les préfabriqués se situent à l'arrière au nord. Suite à une acquisition foncière par la municipalité, il existe une possibilité d'extension au nord, mais modeste et enclavée. En effet le site est desservi à l'arrière par une impasse qu'il sera délicat de connecter à la voie principale.

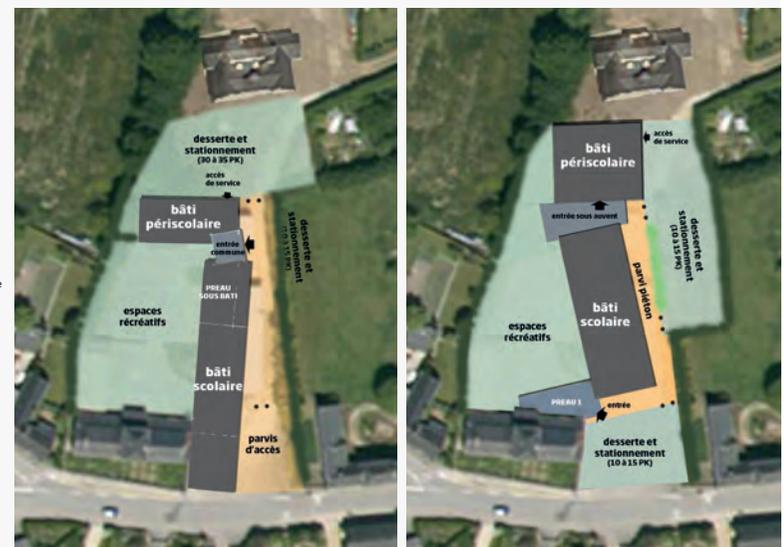
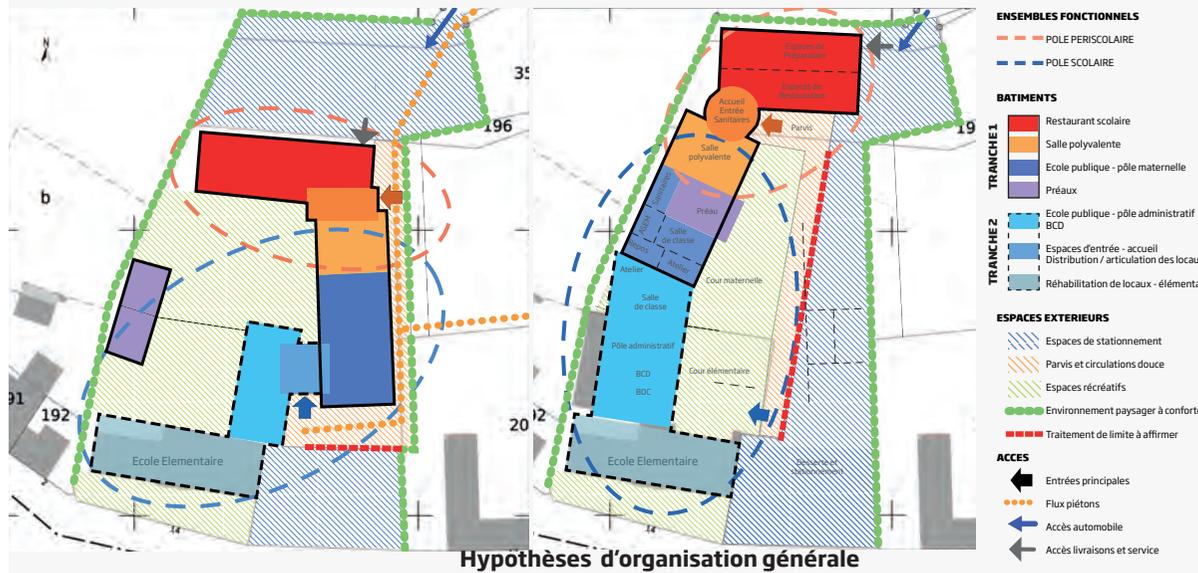
Après étude du programme d'ensemble et des surfaces afférentes, le CAUE propose des scénarii de projet tenant compte du phasage des travaux en site occupé. L'hypothèse d'un bâti à étages permet de rationaliser la parcelle.

Le CAUE met l'accent sur la mutualisation possible de certains locaux, de sorte à gagner en compacité, soit en coût de construction, de fonctionnement, et en emprise au sol.

ORGANIGRAMME DE PRINCIPE



SAINTE-HÉLÈNE - Réflexion préalable à un projet d'équipements scolaires et périscolaires



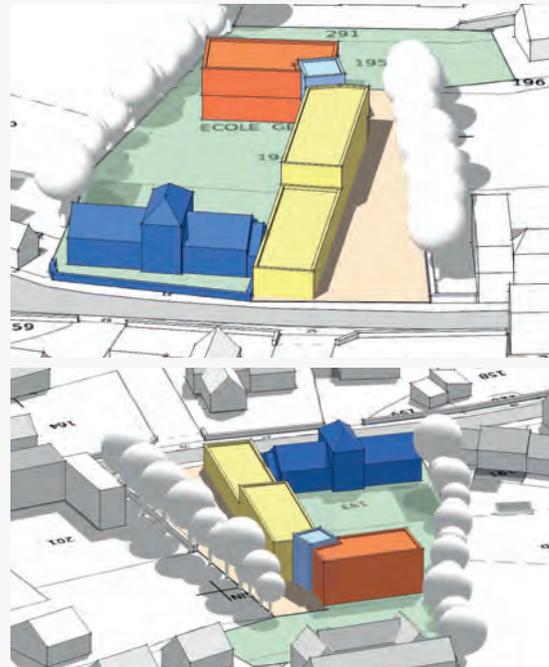
Une réponse architecturale et urbaine adaptée

Le projet se décompose entre pôle scolaire et périscolaire, et s'articule autour d'un coeur polyvalent contenant les espaces d'entrée, d'accueil, de distribution ainsi qu'une grande salle multifonctions (motricité, accueil périscolaire, voire usage associatif). La surface programme globale est estimée à 1 100 m² environ.

Du nord (ancienne école) au sud (nouvelles possibilités d'implantation) du site, le projet se développe en respectant les emprises nécessaires aux espaces récréatifs d'une part, et de desserte et stationnement d'autre part, qui totalisent un besoin de 3 000 m² environ.

Le respect de ces emprises, des surfaces programmes, la configuration et la taille de la parcelle incitent fortement à s'orienter vers la création d'un bâti à étage. A ces contraintes, s'ajoute la nécessité d'envisager l'avenir, en conservant une emprise foncière libre au nord pour une possible extension.

Considérant le coût des travaux à envisager qui avoisine les 2 millions d'euros pour un coût global d'opération atteignant 2,5 millions d'euros, un phasage par tranches s'avère incontournable.



Simulations volumétriques - Scénarios

Exemple d'intervention : aide à la décision pour la réalisation d'équipements

PAYS TOURISTIQUE DE VANNES-LANVAUX - Conseils sur la mise en place d'une signalétique du patrimoine

Le Pays Touristique de Vannes-Lanvaux a sollicité les conseils du CAUE pour l'accompagner sur la mise en place d'une signalétique liée au petit patrimoine sur l'ensemble du Pays. L'objectif est de proposer aux communes ou communauté de communes des recommandations pour assurer une information adaptée sur les sites, une information de qualité sur la forme et le fond en recherchant une certaine cohérence sur l'ensemble du territoire du Pays.

Plusieurs communes ont déjà mis en place une signalétique avec des moyens plus ou moins importants (Vannes, Arradon, Theix...) et d'autres projets sont à l'étude (Saint-Nolff, Ploeren...).

Le CAUE avec l'appui de la chargée de mission du Pays a mené une réflexion qui a porté sur :

- un état des lieux sur les communes du territoire,
- la définition de conseils méthodologiques sur :
 - > le patrimoine: de quoi parle-t-on ?
 - > circuit de découverte/circuit d'interprétation
 - > circuit ou pas ? quel périmètre ?
 - > la signalétique : quel contenu ?
 - > quel type de panneau et quelle implantation ?
 - > quel mobilier urbain et matériaux utiliser ?
- la démarche préconisée : les différentes étapes pour aboutir à un projet cohérent :
 - > phase 1 : inventaire, collecte des informations, des documents et définition du schéma directeur du projet,
 - > phase 2: conception du projet de signalétique,
 - > phase 3 : réalisation et mise en oeuvre de la signalétique.

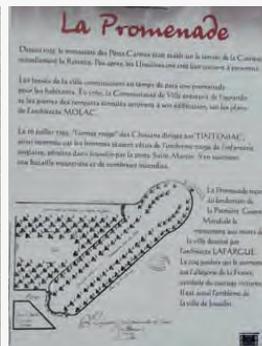
Cette réflexion sur la démarche a souligné l'importance de la réflexion amont et de la nécessité d'associer différents partenaires.

Ce dossier de réflexion du CAUE a été présenté à différents partenaires (Conseil général, CDT, PNR du golfe...) lors d'une réunion en juin 2014.

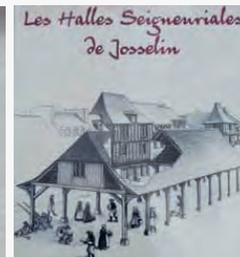
JOSSELIN



La maison à pans de bois: le croquis explique les procédés de constructions et les éléments architecturaux.



Le plan de la promenade permet de comprendre les principes de composition paysagère et resitue le jardin dans une perspective historique.



Ces halles aujourd'hui disparues, sont reconstruites grâce au croquis qui les replace au sein de l'espace public.

GRANDCHAMP



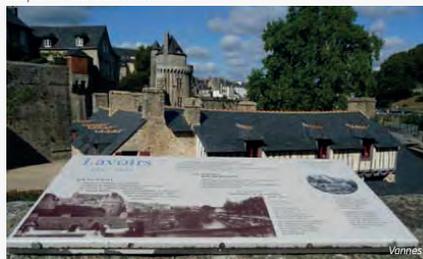
Ces deux illustrations, permettent de mieux comprendre ce dolmen :
- le croquis resitue l'emplacement des pierres formant la sépulture
- la frise historique facilite le repérage dans le temps de l'époque néolithique.



Ces panneaux surplombant les Jardins permettent d'avoir une vue d'ensemble des ramparts et du bâtiment des lavoirs.



Ce panneau concernant l'église implanté en retrait de l'autre côté de la rue permet d'avoir un recul suffisant par rapport à l'édifice



Ce panneau implanté à une dizaine de mètres du bâtiment permet d'appréhender l'ensemble du bâti et la composition urbaine (front bâti).



Le panneau installé à l'entrée de la cour, informe le visiteur sur les activités pratiquées jadis sur cet espace.

GÂVRES - Réflexion préalable à la requalification des espaces publics du centre- bourg

PHASE 1 : DIAGNOSTIC GLOBAL ET DEFINITION DES ENJEUX D'AMENAGEMENT :

Analyse à l'échelle globale de l'agglomération du point de vue architectural urbain et paysager sur l'ensemble du territoire communal (patrimoine bâti et naturel, aspect réglementaire au travers du PLU, foncier, approche paysagère et urbaine, hiérarchie du réseau viaire, plan de circulation et organisation des stationnements, etc.). Approche séquentielle des enjeux d'aménagement sur les espaces centraux.

PHASE 2 : PROPOSITION D'ACTIONS

Enjeux d'aménagement avec propositions d'actions et d'ordonnancement dans le temps avec des tranches opérationnelles :

- proposition de scénarii d'aménagement par secteur sous forme de croquis d'ambiance avec organisation spatiale,
- proposition d'un nouveau plan de circulation, préconisations pour le traitement et la restructuration des espaces publics, conseils sur la végétalisation des espaces publics,
- approche économique sommaire des travaux.

Scénario, plan global, propositions d'actions



- 1 - PARVIS DE LA MAIRIE
 - 2 - PARVIS POSTE AVEC STATIONNEMENTS «MINUTE»
 - 3 - ESPACE RESERVE AUX PIETONS /ACCES VOITURE REGLEMENTE
 - 4 - PLACETTE PIETONNE PLANTEE
- CIRCULATION AUTOMOBILE A DOUBLE SENS (proposition à réfléchir à l'échelle globale)
- CIRCULATION A SENS UNIQUE (proposition à réfléchir à l'échelle globale)
- - - RESTRUCTURATION ACCES MAIRIE

Nota :

Ce plan global traitant les quatre places comme un ensemble unitaire est donné ici uniquement à titre d'illustration à ce stade de la réflexion de la faisabilité de l'opération d'aménagement.

Il est conseillé de raisonner à cette échelle pour éviter le risque de lancer des actions «au coup par coup».

Les sens de la circulation des rues proposé introduit la nécessité (voir cahier 1) de lier ce projet à une réflexion sur les déplacements dans le bourg.

En effet une mise en sens unique de la rue des Sardiniers sur une partie de son parcours permettrait de réaliser des bandes roulantes de 3,50 mètre et de préserver ainsi plus d'espace pour les parties piétonnes et le stationnement.

Ce scénario et les planches qui suivent indiquent une bande roulante à 5,50 mètres (partie foncée)

Plein, vide, la forme urbaine autour des places

POSITIF



Il est possible au travers de ces deux images «radiographiques» de lire clairement les liens entre la rue et le front bâti des maisons en bande et des implantations plus disparates du tissu pavillonnaire récent. La forme des places marquées par l'implantation des maisons qui encadrent l'espace public avec un devant et un arrière... Un côté scène (la rue) et un côté coulisse (le jardin derrière la maison).

NEGATIF



GRAND-CHAMP - Réflexion préalable à la requalification des espaces publics du bourg



La rue Saint-Yves hier et aujourd'hui



La ville de Grand-Champ est caractérisée par une unité architecturale, composée de nombreux édifices représentatifs de l'architecture vernaculaire.



En centre bourg, l'alignement n'est pas systématique, la continuité du front urbain est assurée par des clôtures et de hauts murs en moellons, ponctués de colonnes et portails. Parfois un jardin et/ou une cour privative s'ouvre directement sur la voie, participant ainsi directement à la qualification de l'espace collectif.



Les élus de la commune de Grand-Champ ont sollicité les conseils du CAUE courant 2014 afin de mener une réflexion sur l'aménagement des espaces publics du centre-bourg, en particulier la place de la Mairie et la placette située rue de la Résistance.

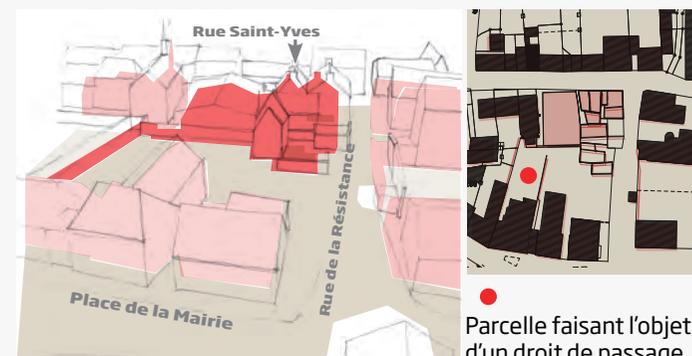
Il est notamment prévu de réaménager la rue Saint-Yves avec un sens unique de circulation et de nouvelles places de stationnement.

Par la requalification envisagée des espaces publics, la commune souhaite conforter le centre-ville où la voiture et le bitume sont aujourd'hui prépondérants.

Dans le cadre de sa mission de conseil, le CAUE du Morbihan propose dans un premier temps d'établir un état des lieux général (territoire, bâti) et une analyse permettant d'acquiescer une vision d'ensemble et d'aborder les projets dans leur globalité.

L'arbre, élément structurant du bourg

Affirmer le centre bourg, une histoire à continuer



Parcelle faisant l'objet d'un droit de passage sur la place.

Configuration de l'îlot bâti situé à l'angle de la rue Saint-Yves et la rue de la Résistance (en rouge sur le croquis), objet d'un projet de démolition imminent pour répondre à un besoin de stationnement en centre-bourg.



Vue sur l'îlot et le parking existant, rue de la Résistance

Les mutations économiques et sociales ont occasionnées l'abandon de nombreux bâtiments. Les maisons inoccupées sont des points noirs pour les communes soucieuses de valoriser et revitaliser leurs territoires. Marquées par l'usure du temps et le manque d'entretien, elles sont vouées à une inéluctable démolition. Certaines d'entre elles, de par leurs valeurs architecturales ou la position urbaine qu'elles occupent dans la commune méritent d'être restaurées. Elles représentent un enjeu pour la préservation de l'identité urbaine de Grand-Champ.

Réfléchir avant de démolir, c'est se donner les moyens d'une gestion prospective, raisonnée et respectueuse du patrimoine de la commune.

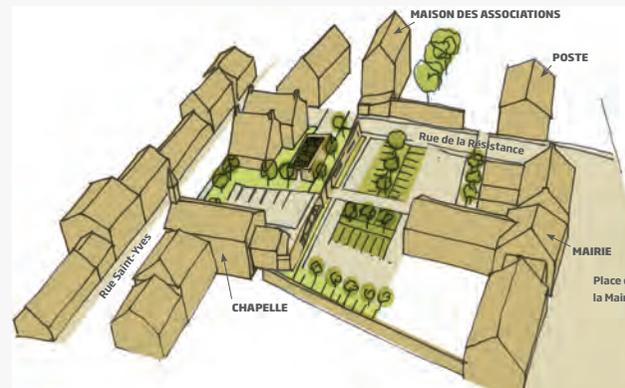
GRAND-CHAMP - Réflexion préalable à la requalification des espaces publics du bourg

Au regard de ce diagnostic, le CAUE invite à une réflexion ayant pour objectif de clarifier la problématique générale, les projets qui en découlent, leur faisabilité, les orientations du programme et les hypothèses d'aménagement.

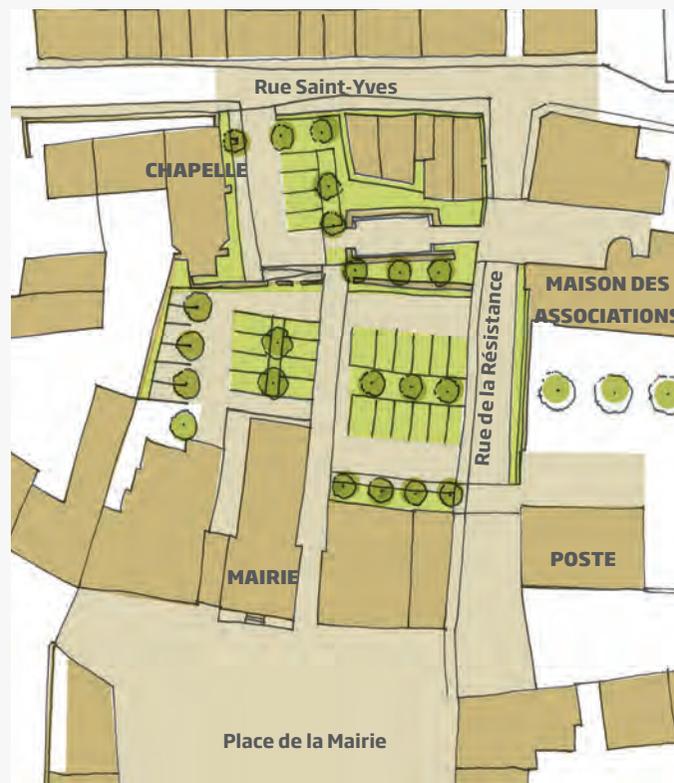
Il s'agit de travailler sur le réaménagement et l'agrandissement du parking actuel, en y intégrant une relation avec les équipements publics alentours, et en lui conférant un caractère de place publique, inexistant aujourd'hui.

Les objectifs ciblés sont les suivants :

- hiérarchiser les espaces publics en tenant compte des différents modes de déplacement, en privilégiant les piétons et en réorganisant le stationnement,
- créer un espace convivial par un traitement de sol adapté et un embellissement végétal,
- mettre en valeur l'entrée de la Maison des Associations avec d'une part la création d'un véritable parvis jouant le rôle d'espace tampon entre la place et le bâtiment, et d'autre part un traitement végétal des abords,
- mettre en valeur l'arrière de la mairie (faisant l'objet d'une future extension) par un réaménagement des abords et une mise en scène du volume arrière,
- affirmer l'ouverture de la Poste sur la place,
- intégrer la rue Saint-Yves et la Place de la Mairie au projet global de réaménagement en proposant un traitement adapté et en améliorant la sécurité des usagers.



PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT



La proposition ici présentée tient compte de la préservation d'une partie des bâtiments aujourd'hui voués à démolition. Le maintien de ce bâti permettrait de conserver le caractère structurant de l'angle de rue. On pourrait imaginer d'y retrouver des services de proximité liés à la mairie.

Il conférerait également un caractère plus urbain et plus intime aux espaces voués au stationnement et cheminements piétons, qu'il est suggéré d'aménager autour de séquences, d'alcôves, de percées et continuités visuelles, structurées par des alignements et filtres végétaux.

Le potentiel de stationnement de cette hypothèse est de 30 places environ.

La compacité du coeur de bourg, dont les rues sont délimitées par des maisons jointives, simples et authentiques, incite à prendre des précautions quand à leur mutation.

Les murs constituent les anciennes limites de cour et de jardins. Leur présence est quasi omniprésente dans le secteur d'étude, d'où la nécessité de s'interroger sur leur aspect, leur intérêt, et leur conservation souhaitable. Ils sont importants pour l'évocation de la mémoire du lieu.

Ces murs implantés en limites parcellaires sont présents au coeur même de la zone d'intervention et constituent ainsi des lignes d'accroches pour les propositions de recomposition du secteur.

Dans la continuité de la trame végétale existante et pénétrant le site, une combinaison harmonieuse du végétal et du minéral peut être recherchée. Végétation qui coloniserait, mettrait en avant ou dissimulerait ces murs.

Thème de travail essentiel, d'autres pistes peuvent également être explorées comme la mise en scène d'images ou d'installations artistiques.

Exemple d'intervention : conseils pour l'aménagement des espaces publics

LA TRINITE PORHOËT - Réflexion préalable à l'aménagement des espaces publics du bourg

Cette petite commune, située au nord du département compte aujourd'hui 787 habitants. Le bourg, jadis prospère, a tendance à périlcliter avec une population en déclin, la fermeture de commerces, des logements vacants dans le bâti ancien... Mais depuis quelques années, la population est en légère hausse.

Le bourg offre un patrimoine architectural et urbain particulièrement riche qui pourrait être mieux valorisé notamment grâce à la requalification des espaces publics. A travers ces aménagements, les élus souhaitent également améliorer la sécurité des déplacements, rationaliser le stationnement pour maintenir l'activité commerciale et les services, tout en préservant un cadre de vie de qualité. Ces aménagements d'espaces publics doivent aussi permettre d'assurer l'accessibilité aux personnes handicapées.

Le travail du CAUE consiste à réaliser :

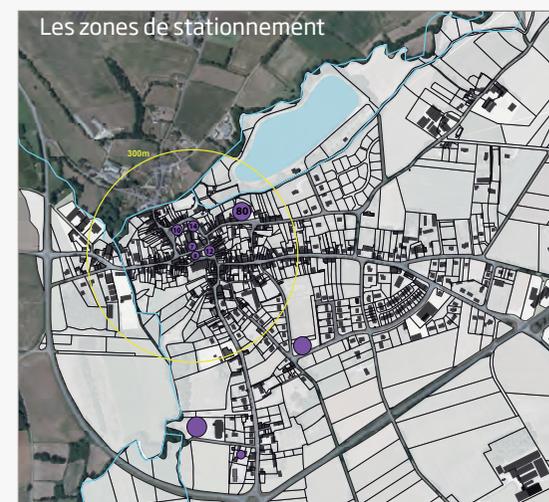
- un diagnostic global sur le bourg (approche démographique, urbaine, paysagère...) pour resituer le projet d'aménagement dans son contexte,
- une approche sectorielle (par rue / par espace) afin de dresser un état des lieux, recenser les dysfonctionnements, dégager les principaux enjeux d'aménagement et proposer ensuite des pistes d'actions possibles.

Un diagnostic global sur le bourg

Approche historique à travers les cadastres

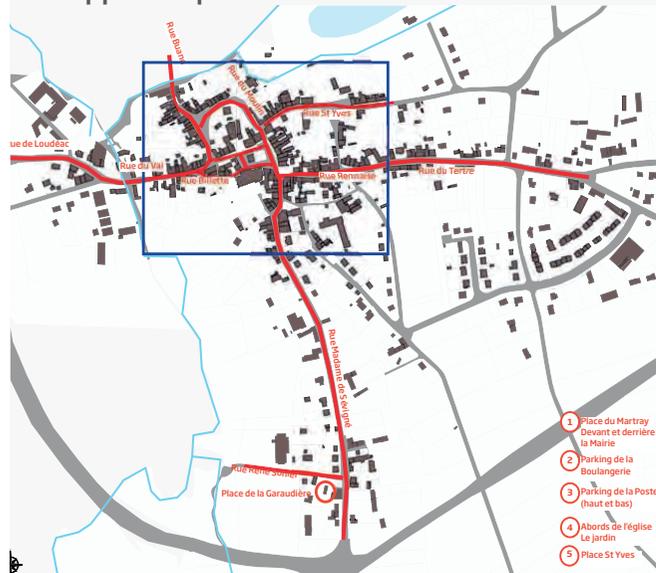


Analyse du fonctionnement urbain



LA TRINITE PORHOËT - Réflexion préalable à l'aménagement des espaces publics

Une approche par secteur



Etat des lieux

Le parking de la Boulangerie



A la suite de cette réflexion du CAUE, les élus ont décidé début 2015 de lancer une phase opérationnelle sur le centre-bourg et la rue De Sévigné. Le CAUE accompagnera la commune pour choisir l'équipe de maîtrise d'oeuvre (définition du cahier des charges, sélection de l'équipe) et ensuite pour le suivi du projet.

Orientations d'aménagement



Principes d'aménagement



Place du Martray et de la poste

Enjeux/orientations d'aménagement

- > Recalibrage des voies
 - rue en sens unique (4,50m)
 - rue à double sens (5,5m)
- > Suppression des trottoirs, traitement sous forme de plateau (zone 30 ou de rencontre) aux abords de la mairie
 - Mettre en valeur le parvis de la mairie :
 - confirmer la vocation piétonne de cet espace (ex: traitement du sol en sable)
 - prolongement du parvis devant le monument aux morts (cf : cérémonie)
 - dégager la perspective sur le bâtiment (suppression du stationnement le long de la rue),
 - remplacement de l'abri bus
- > Améliorer l'accès à la mairie
 - création d'un accès PMR à l'arrière du bâtiment
 - suppression du stationnement le long de la façade principale
- > Traitement paysager du parking devant le Crédit agricole (marquer la limite entre le stationnement et la chaussée)
- > Aménagement du parking de la boulangerie : traitement paysager des abords (murs), réorganisation du stationnement, requalifier le cheminement vers la place de la poste,
- > Aménagement du parking de la Poste : rationalisation du stationnement, traitement paysager (plantations, revêtements de sol..)
- > Création d'une placette arborée à l'angle de la rue Rennaise et place du Martray et traitement du pignon.

Exemple d'intervention : conseils pour l'aménagement d'espaces publics

PÉAULE - Réflexion préalable à la requalification de la place de la Poste

Exemple d'intervention : conseils pour l'aménagement des espaces publics

Sa localisation géographique, entre Vannes et Redon et de bonnes conditions de desserte avec la proximité de l'axe Nantes-Brest (RN 165), font de Péaule une commune dynamique dont la population est en constante augmentation.

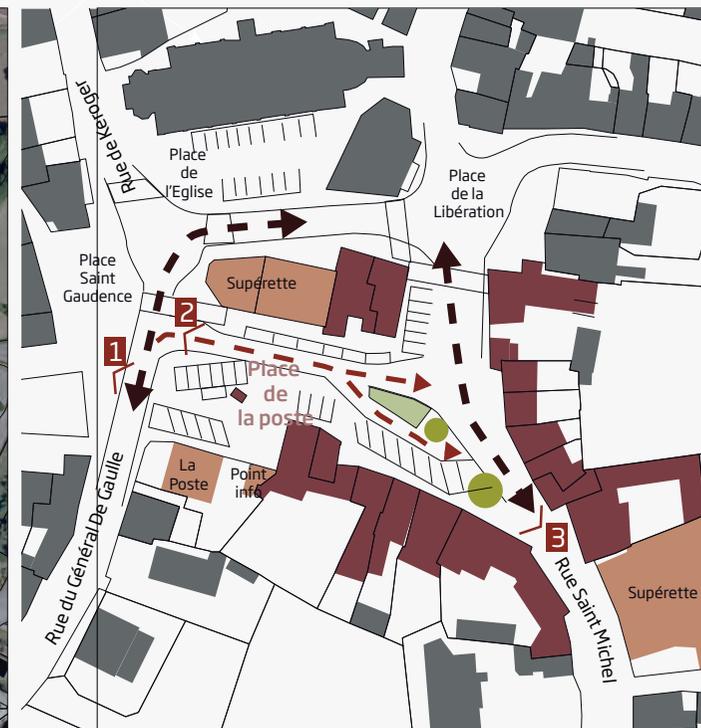
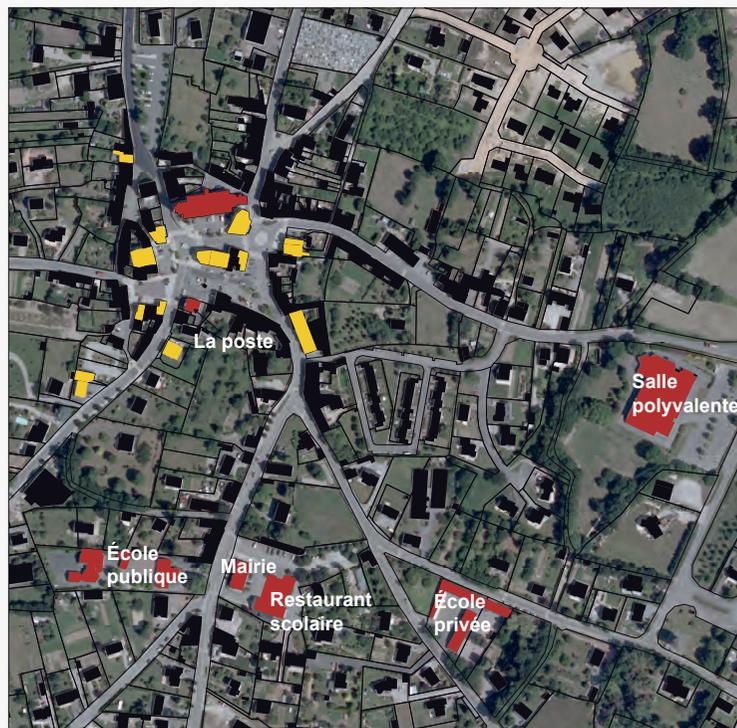
Le projet prioritaire de la municipalité est la requalification de la place de la Poste dans la poursuite des aménagements des espaces publics du centre bourg déjà réalisés en 2005 et 2006.

En l'absence d'aménagement, la place s'apparente aujourd'hui plus à un parking et à une voie de transit donnant accès aux commerces et services (supérette, boulangerie, poste). L'îlot central qui forme le contour nord de la place est ceinturé par deux voies relativement passantes, ce qui laisse peu de place aux circulations douces et n'offre pas d'espace attrayant en terme de convivialité.

Face à ce constat, les élus de Péaule ont sollicité le CAUE afin de les aider à identifier et formuler les enjeux à prendre en compte pour valoriser cette place centrale du bourg et envisager des perspectives pour son aménagement.

Le CAUE dans le cadre de son intervention a d'abord élaboré un diagnostic général (cadre physique, réglementation, etc.). Il a ensuite effectué un diagnostic des espaces publics centraux d'un point de vue technique, urbain et paysager.

Approche urbaine



PÉAULE - Réflexion préalable à la requalification de la place de la Poste

La place de la Poste située en coeur de bourg accueillait autrefois de nombreuses foires et était donc un lieu d'animation important. Cette place fut nommée autrefois « place du poids public » et « place du champ de foire » en rapport avec les activités commerciales qui s'y déroulaient. Un petit édifice abritant la balance du poids public, vestige de ce passé est encore présent sur la place.



La requalification de la place de la Poste située en coeur de bourg revêt une importance majeure en terme de redynamisation de son centre bourg. Cette place constitue pour la commune un lieu riche d'histoire et il sera important de soigner la conception de cet espace public, afin de créer un lieu de rencontre agréable et fonctionnel, qui tisse du lien entre les différents usagers de la place.

Cette réflexion a permis de repérer les problématiques et enjeux, et d'esquisser des principes d'aménagement.

A travers la requalification de la place, l'idée est donc de réduire la place de la voiture et de créer de nouveaux espaces piétons conviviaux. Ce sera l'occasion de valoriser le bâtiment de la poste, le point info tourisme bordant le sud de la place, ainsi que le petit édifice du poids public qui est actuellement peu visible, noyé dans les aires de stationnement :

- création d'un plateau piéton en lien avec la Poste et le point info tourisme : place surélevée par rapport à la rue du Général de Gaulle permettant de composer avec la pente et de créer un espace piéton sécurisé, en retrait de la circulation automobile,
- la rue est maintenue mais fermée à la circulation dans sa partie centrale dans le but de réduire le flux automobile et d'offrir un espace piéton plus vaste. La rue est accessible aux véhicules les jours de marché et pour permettre l'accueil de diverses animations sur la place.



Hypothèse de requalification

Exemple d'intervention : conseils pour l'aménagement des espaces publics RADENAC - Réflexion préalable à la requalification des espaces publics du coeur de bourg

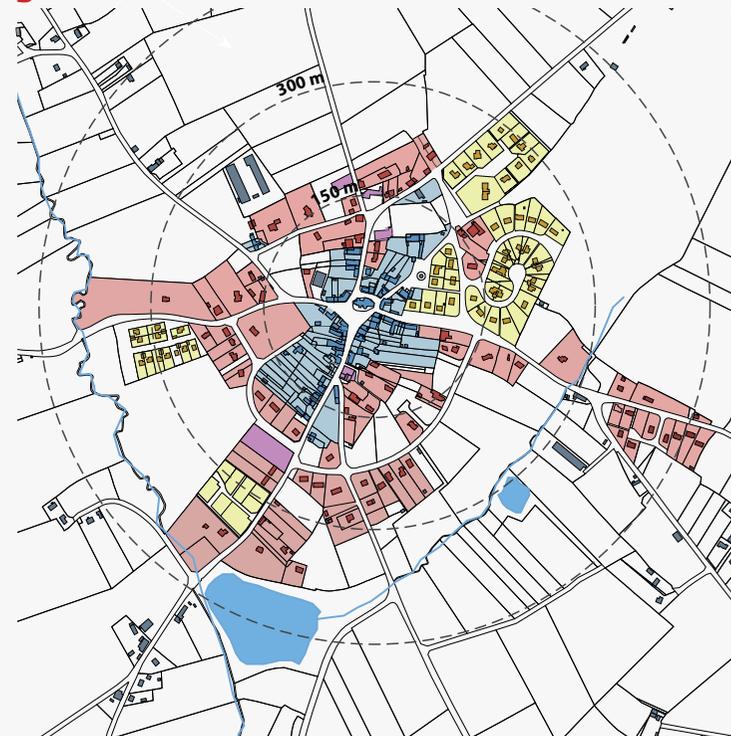
Radenac appartient à Pontivy Communauté, regroupant 24 communes et compte environ 1 000 habitants répartis pour moitié sur le bourg et le village de La Bottine. La commune a sollicité le CAUE pour l'aider à engager une réflexion sur la requalification des espaces publics du coeur de bourg.

Ces derniers ne répondent pas actuellement aux normes d'accessibilité des PMR et n'offrent pas des cheminements sécurisés. Les espaces publics centraux ont une ambiance très routière avec des gabarits de voies très importants, notamment autour de l'église.

Le CAUE a, au préalable, réalisé un diagnostic à l'échelle du bourg. Cette étude s'est attachée à développer une approche globale et transversale en abordant et en croisant différentes thématiques comme par exemple le développement urbain, la trame bâtie ancienne et actuelle, la place du végétal dans le bourg, les limites naturelles.

Suite à cet état des lieux des principes d'aménagement ont été définis.

Diagnostic paysager et urbain



RADENAC - Réflexion préalable à la requalification des espaces publics du coeur de bourg

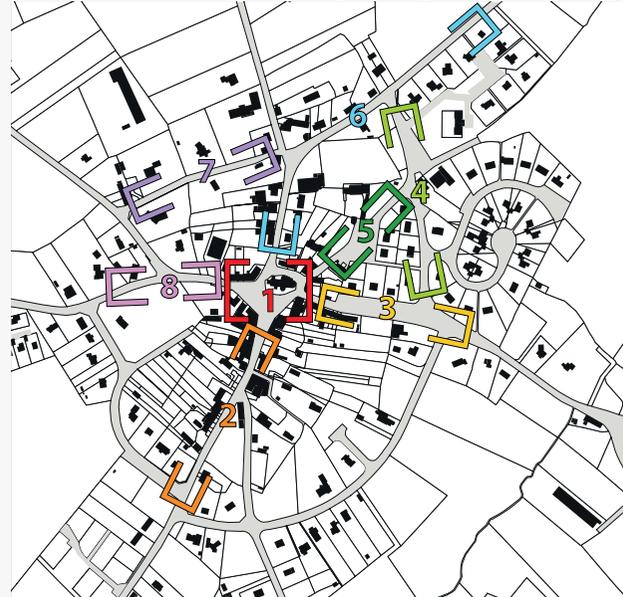
Plusieurs secteurs ont été déterminés en s'appuyant sur les différentes trames urbaines qui composent le bourg de Radenac, afin de mener une étude sur les espaces publics selon leur contexte architectural, urbanistique et paysager.

Des recommandations et principes d'aménagement ont été établis pour la requalification des voies et places, qui doivent permettre de gommer l'ambiance routière, de sécuriser les cheminements et traversées piétonnes et de réduire la vitesse des véhicules :

- la réduction des espaces publics dédiés aux véhicules afin de développer des aménagements piétons confortables (réduction de la chaussée, élargissement des trottoirs, etc),
- la plantation d'arbres de haute tige afin de structurer la rue principale et la place de l'église,
- la préservation et la valorisation du patrimoine bâti (église, habitat de qualité, etc.) ex : la plantation en pied de façade atténuera l'aspect minéral des rues et places,
- l'intégration des abords privés en impliquant et sensibilisant les propriétaires concernés,
- regroupement de certains éléments techniques au sein d'un petit bâtiment (transformateur, abribus et cabine téléphonique et WC public).

A l'issue de cette réflexion qui a permis de définir les premières recommandations pour la requalification des espaces publics du bourg, des visites d'aménagements d'espaces publics de centre bourg ont été programmées. Il apparaît d'autre part que la réhabilitation du bâti serait un levier complémentaire indispensable à la requalification des espaces publics et pour une redynamisation du bourg.

Recommandations et principes d'aménagement



Les secteurs du bourg



Hypothèses de requalification



Exemple d'intervention : conseils pour l'aménagement d'espaces publics

LOCQUeltas - Réflexion préalable à l'aménagement du centre-bourg et projet de densification urbaine

Exemple d'intervention : réflexion urbaine et paysagère globale



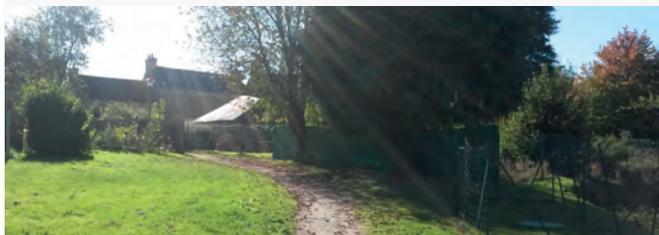
Evolution du centre-bourg au cours du dernier siècle



Place central, traversée du bourg et front bâti structurant



Venelle existante le long du bâti concerné par l'opération de densification foncière



Dans le cadre de la requalification de son centre-bourg, la commune de Locqueltas souhaite en conforter le rôle social. Bien que le réaménagement de la place principale du bourg soit récent (travaux réalisés en 2011), sa composition urbaine ne convient pas à la nouvelle municipalité qui la juge stérile en terme de lien social. D'autres problématiques sont soulevées par la municipalité, autour des thèmes suivants :

- le problème de la vitesse en traversée du bourg,
- les cheminements doux et modes alternatifs de déplacement,
- le désenclavement souhaité du pôle médiathèque, avec création éventuelle d'un bouclage entre la place de la Mairie et la route de Bignan, notamment sur l'emprise de la liaison piétonne existante,
- la création de logements locatifs souhaitée en coeur de bourg.

Au regard de l'enjeu représenté par les possibilités d'aménagement d'une parcelle privée contiguë à la place centrale, ces deux derniers points apparaissent prioritaires aux élus. Ils font l'objet d'une première étude, précédée d'un diagnostic globale à l'échelle de la commune.

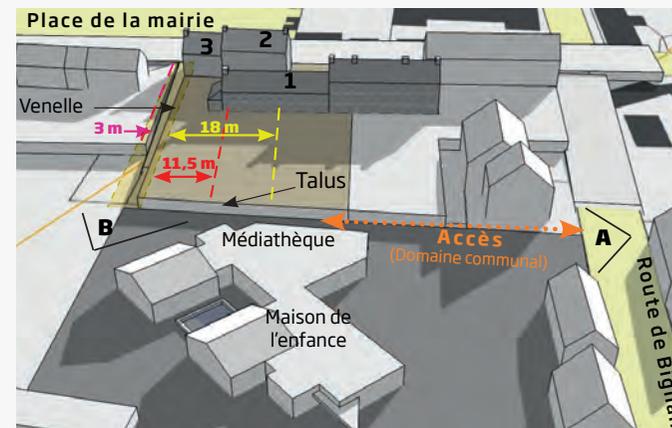
Six scénarios sont proposés dans le cadre de cette étude. Tous prennent en compte la densité préconisée dans la loi SRU et plus récemment la loi ALUR tout en s'adaptant à un centre-bourg rural : préservation, autant que possible, d'entrées individuelles et d'espaces extérieurs privés, relations visuelles et physiques avec le coeur de bourg et la campagne environnante.

En ce sens, dans le respect du site et de son contexte, est envisagé du logement de type groupé ou intermédiaire, et non collectif.

Deux hypothèses de terrain d'assise sont prises en compte, une bande parcellaire relativement étroite (11 mètres) et une autre plus largement dimensionnée (18 mètres), sur un terrain actuellement privé qui devra faire l'objet d'une démarche d'acquisition foncière par la collectivité.



Caractéristiques de l'emprise foncière ciblée par l'opération



LOCQUeltas - Réflexion préalable à l'aménagement du centre-bourg et projet de densification urbaine

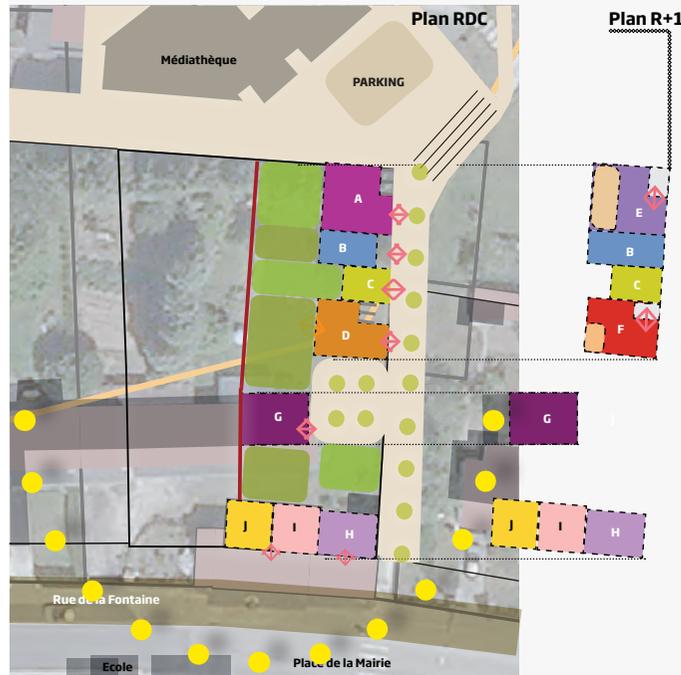
Parmi les six scénarios présentés, l'hypothèse retenue par les élus présente une architecture relativement dense, avec une série de logements mitoyens dont certains en duplex, et implantés en quinconce de sorte à ménager des respirations et des espaces d'accès extérieurs, notamment pour les logements de l'étage.

Cette configuration compose un front bâti sur rue et libère des espaces de jardin en façade ouest. Les logements mitoyens des deux côtés sont principalement orientés est-ouest.

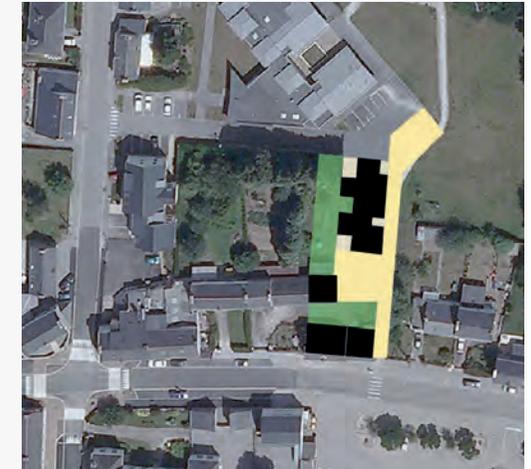
Le chemin piéton existant le long de la parcelle et permettant une liaison sommaire entre la place de la Mairie et le pôle médiathèque est transformé en véritable mail urbain.

Ce scénario a la particularité de préserver un espace public central sous forme de placette urbaine, qui « désenclave » et séquence le mail en offrant un temps d'arrêt sur un espace à l'aménagement convivial.

Scénario de pré-programmation retenu



Référence : venelle habitée



Scénario retenu : plan masse

CARACTÉRISTIQUES DU SCÉNARIO RETENU :

NOMBRE ET TYPE DE LOGEMENTS :

Ce scénario propose la création de 10 logements de type T2 et T3 avec une majorité de T2 :

- 8 T2 de 46 à 60 m²
- 2 T3 de 60 à 68 m²

CONSTRUCTION / REHABILITATION :

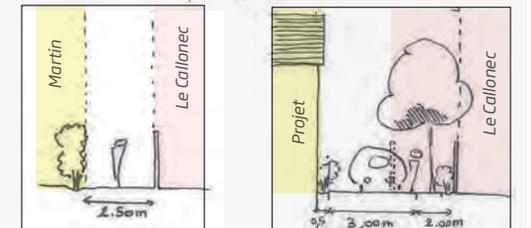
- **6 logements sont construits** sur la parcelle AA 250 (A, B, C, D, E et F)
- **4 logements sont issus de la réhabilitation** des bâtis AA 250, AA 63 et AA 64 (G, H, I, et J)

RÉPARTITION DES LOGEMENTS :

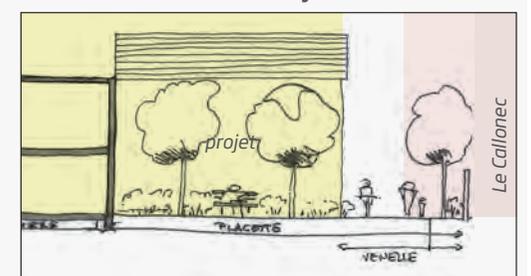
- 2 logements sont de plain pied et situés à rez-de-chaussée : logements A, et D.
- 2 logements sont de plain pied et situés en étage : logements E et F.
- 6 logements sont en duplex et situés à rez-de-chaussée : logements B, C, G, H, I et J.



Croquis sur mail à créer



PROFIL EXISTANT PROJET DE MAIL URBAIN



PROJET DE MAIL ET PLACETTE URBAINE

SAINT-AVÉ - Plan guide pour le devenir urbanistique et architectural de l'ensemble bâti à caractère patrimonial de l'EPSM



La commune de Saint-Avé, lors de la révision du PLU en 2004, a inscrit au titre d'élément d'intérêt patrimonial remarquable trois bâtiments de l'EPSM :

- la chapelle,
- les deux ailes sud encadrant le pavillon administratif.

Au regard de la qualité architecturale des constructions initiales on pourrait s'interroger sur un classement complémentaire du bâti de l'administration et de l'ensemble des corps de bâtiments encadrant la première cour.

Cette démarche pourrait être éventuellement envisagée à l'occasion d'une révision du PLU.

Aussi, aujourd'hui la commune et l'établissement ont souhaités qu'une réflexion soit menée par le CAUE pour dresser un état des lieux et proposer un plan guide mettant en évidence les singularités du site, le caractère patrimonial de certains bâtiments et conseiller sur les possibilités d'extensions ou de démolition envisageables sans altérer pour autant ce patrimoine du 19^{ème} siècle.

Une synthèse sous forme de plan masse permet de répertorier les différents enjeux, les constructions en cours de réalisation et propose les possibilités de greffes et d'extensions sur le bâti encadrant la cour principale.

Une synthèse sous forme de plan de masse permet de répertorier les différents enjeux, les constructions en cours de réalisation et propose les possibilités de greffes et d'extensions sur le bâti encadrant la cour principale.

Le CAUE conseille aux élus de définir une approche globale sur l'ensemble de la traversée de bourg et les espaces adjacents. Le projet de requalification devra prendre en considération les faibles moyens de la commune et privilégier des aménagements simples et le moins coûteux possible tout en respectant le caractère rural de ce bourg. Il est indispensable de se projeter dans le temps et d'envisager l'exécution du projet par tranche opérationnelle.



Les masses bâties se caractérisent par un étalement disparate sans réelle composition.

Seules les constructions « d'origine » se distinguent par la composition axée sur les cours.

Au fil des démolitions / reconstructions futures, il serait judicieux de s'inspirer de la composition initiale et de prolonger les axes d'origine selon un maillage composé et structurant.

En d'autres termes réaliser une composition spatiale sur cette trame permettrait d'éviter des opérations au coup par coup.

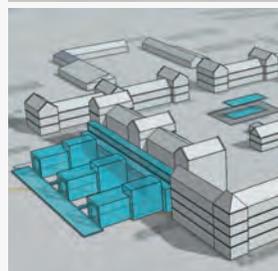
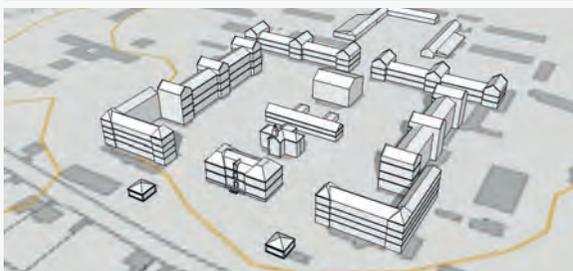
La réalisation d'un plan de composition permettrait l'implantation de nouveaux équipements soignée : de rationaliser les réseaux, les circulations, de densification, d'économiser l'espace.

Les circulations se caractérisent par un manque de composition, de hiérarchie et une confusion des sens de circulation. Il illustre la carence d'une vue globale, structurante et est le reflet d'opérations successives réalisées au fil des besoins : se repérer nécessite une pratique des lieux, le piéton ne trouve pas de réseau de cheminement, de promenades isolées des flux automobiles, le stationnement des véhicules est saturé.

La vue aérienne des masses boisées permet de constater qu'à l'exception des bois Est et Ouest, la trame végétale s'avère ténu et disparate.

Les alignements de platanes sont incomplets, les sujets ne sont pas remplacés et les prolongements des alignements n'ont pas été réalisés au fil du temps.

Il serait sans doute instructif de faire appel à un cabinet d'étude afin d'établir un bilan du patrimoine végétal et lancer un projet de restauration et d'extension du maillage s'appuyant : sur un nouveau réseau de circulation piéton, le trafic automobile, et une prise en compte du traitement des nombreuses aires de stationnements.



SAINT-AVÉ - Plan guide pour le devenir urbanistique et architectural de l'ensemble bâti à caractère patrimonial de l'EPSM



Le plan masse, synthèse de l'analyse du site, repère les orientations controversées, les éléments structurants, que l'on peut décliner de la façon suivante :

- répertorier les enjeux urbains, architecturaux et paysagers,
- inventorier les possibilités de greffes et d'extensions sur le bâti existant,
- dénombrer les édifices que nous pouvons détruire,
- s'interroger sur un classement complémentaire des immeubles de l'administration et de l'ensemble des corps de bâtiments encadrant la première cour,
- repérer les installations à construire sur la période 2014/2015.

Le plan masse illustre les carences d'une vue globale structurante et, met en évidence le manque de cohérence qui se caractérise par des opérations successives réalisées au fil des besoins. Ce manque d'harmonie a pour conséquence :

- une consommation d'espace importante, des implantations d'équipements épars, des immeubles obsolètes sans affectation,
- seule une pratique des lieux, permet de se repérer, le piéton ne trouve pas de promenades isolées des flux automobiles, le stationnement des véhicules est saturé,
- une trame végétale ténu et disparate.



Plan de composition :

La trame du plan directeur établi en 1878 est prolongée sur l'ensemble du site. Cette nouvelle trame propose un damier structurant composé d'un réseau de circulation desservant des îlots distincts.

Le maillage végétal existant est intégré dans la composition. Des compléments de plantation d'arbres sont à prévoir dans le cadre d'une opération de pré-verdissement.

L'application du plan de composition permet l'implantation de nouveaux équipements qui devra prendre en compte les enjeux urbains, architecturaux et paysagers afin : de rationaliser les réseaux, les circulations, de se projeter dans l'avenir avec la préoccupation de densifier, d'organiser, de devancer les besoins pour des prises de décisions sereines.

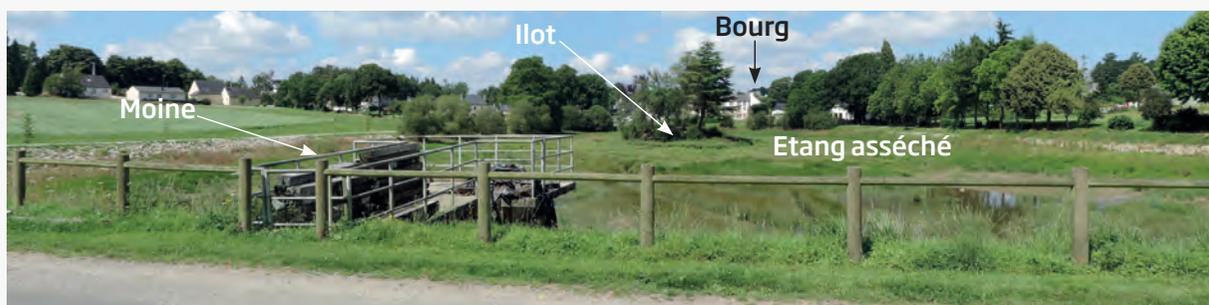
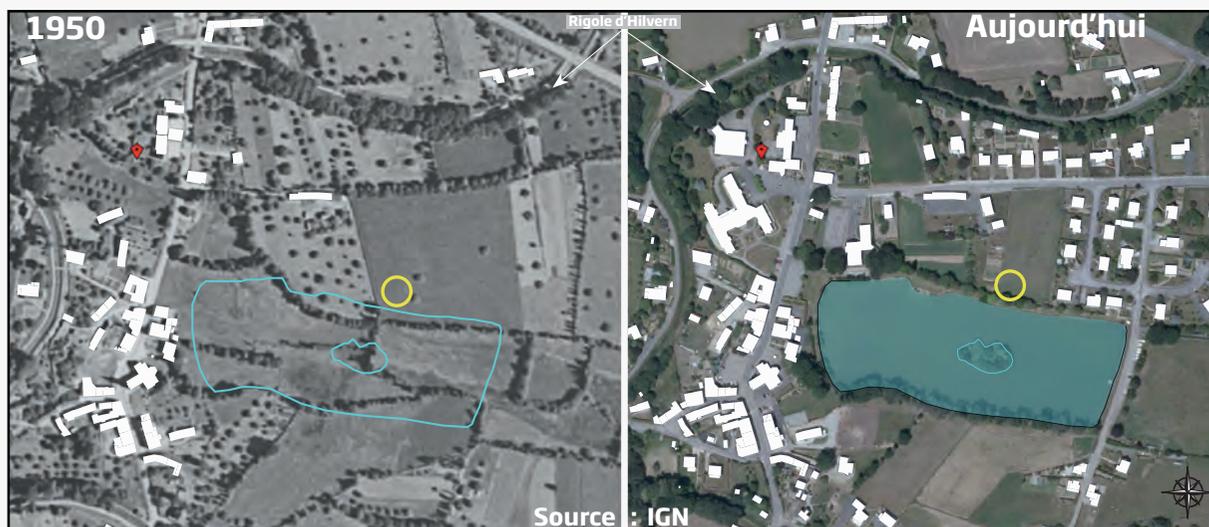
Cette démarche prospective, doit permettre d'anticiper et d'assurer souplesse, flexibilité pour la réalisation des futures extensions, reconstructions qui devront répondre aux exigences des techniques de soins et aux nouveaux concepts de la prise en charge de la psychiatrie de demain.

SAINT-GONNERY - Aménagements des abords de l'étang

La commune de St Gonnery a sollicité le CAUE pour l'aider à engager une réflexion sur l'aménagement paysager des abords de l'étang situés au contact du centre-bourg en lien avec la création d'un pôle d'équipements de loisirs.

Dans le cadre de son intervention, le CAUE a mené sa réflexion en deux temps :

- une approche globale sur le bourg :
 - caractéristiques physiques (topographie, trame végétale, hydrographie, etc.),
 - analyse du développement urbain (typologie du bâti, consommation foncière, distances au centre, potentiel foncier constructible, etc.),
 - approche réglementaire (carte communale, impact rigole d'Hilvern, etc.).
- un zoom sur l'étang et ses abords :
 - maîtrise foncière (propriétés communales et privées),
 - aspect réglementaire en lien avec la notion de zones humides,
 - prise en compte des aménagements existants (chemins, stationnement, etc.),
 - analyse de la trame végétale existante (reliquat de haies bocagères, saulaie, végétation zone humide, etc.) et regard sur leur entretien et leur intérêt paysager...

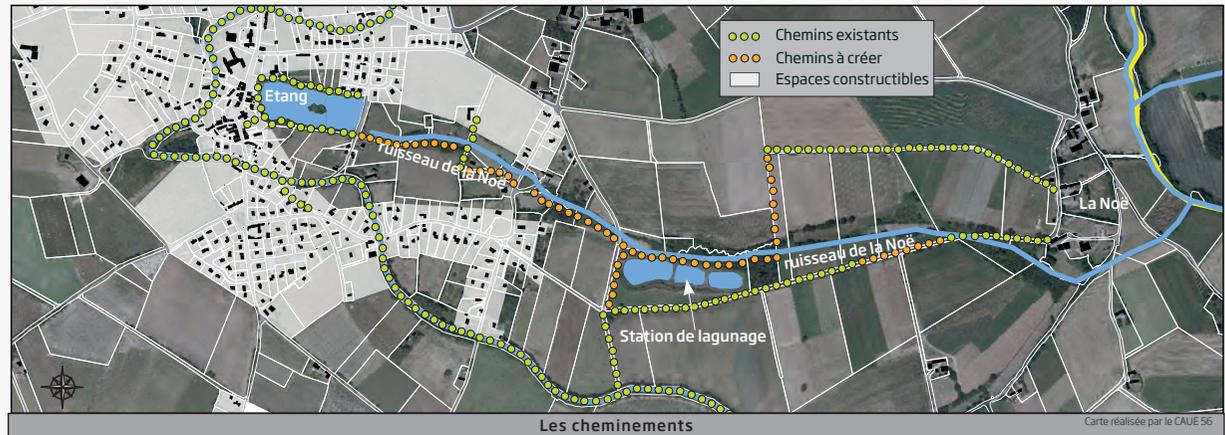


SAINT-GONNERY - Aménagements des abords de l'étang

Après le diagnostic, le CAUE a esquissé un certain nombre de principes d'aménagement, sensibilisé les élus à partir de différentes références et établi un certain nombre de recommandations pour préserver au mieux le caractère naturel de ce site sensible.

Ce travail a confirmé le potentiel offert par le site de l'étang mais aussi la fragilité de ce système naturel qui doit être pris en considération de façon plus large.

Les abords de l'étang devront faire l'objet d'une opération d'embellissement s'inscrivant dans une démarche globale prenant en considération la nécessaire requalification paysagère mais aussi la volonté de donner à cet espace une autre dimension récréative.



R é f é r e n c e s



HYPOTHESES D'AMENAGEMENT / MAINTENIR ET GUIDER LES PERSPECTIVES VISUELLES

II.2.4 - ÉTUDES COMMENCÉES EN 2014 (11)

a) par nature

- 2 aides à la décision pour la réalisation d'équipements
- 4 conseils préalables à l'aménagement d'espaces publics
- 2 conseils préalables à l'aménagement d'extensions urbaines
- 2 réflexions urbaines et paysagères à l'échelle du bourg
- 1 conseil pour élaboration, révision de documents d'urbanisme

b) par commune

Conseils pour l'aménagement d'espaces publics

Belz	<p>Réflexion préalable à la requalification des espaces publics en centre-bourg :</p> <ul style="list-style-type: none"> • approche globale sur l'ensemble du territoire communal (démographie, marché de la construction, caractéristiques physiques, trafic routier), • analyse du développement et de l'organisation urbaine, le potentiel d'urbanisation, les capacités de stationnement, l'accessibilité et continuités piétonnes, • diagnostic des espaces publics centraux par secteur, • analyse du PLU et des orientations d'aménagement, • propositions pour favoriser les déplacements doux.
Locmaria - Belle-Ile en Mer	<p>Réflexion préalable à la requalification des espaces publics en centre-bourg :</p> <ul style="list-style-type: none"> • approche globale sur l'ensemble du centre bourg • analyse du développement et de l'organisation urbaine, le potentiel d'urbanisation, les capacités de stationnement, l'accessibilité et continuités piétonnes, • diagnostic des espaces publics centraux par secteur, • propositions de scenarii.

Péaule	<p>Deux projets : l'aménagement d'une aire de camping-cars à l'entrée du bourg, et la création d'une zone de loisirs sur un terrain d'environ 2 hectares pour partie située en zone humide avec des pistes de réflexion sur les cheminements doux, l'accessibilité aux sites depuis le centre-bourg et l'entretien par une gestion différenciée de la zone de loisirs.</p>
--------	--

Aides à la décision pour la réalisation d'équipements

Berné	<p>Projet d'école publique, restaurant scolaire et local d'activités périscolaires (TAP). Analyse de deux hypothèses pour répondre à l'agrandissement nécessaire de l'école et la création de nouveaux locaux (restauration, TAP). Réhabiliter et réutiliser les locaux et sites existants en centre bourg ou développer un projet de nouveau pôle scolaire en lien avec un aménagement urbain global à définir sur une zone 1Au du bourg, sont les 2 hypothèses à étudier.</p>
Péaule	<p>Conseil sur la reconversion du site de l'ancien presbytère.</p>

Réflexion urbaine et paysagère globale

Arzon	<p>Réflexion globale sur à la requalification de « l'ancienne criée » et la réhabilitation de la gare maritime, des espaces publics de Port-Navalo des terres pleins portuaires.</p>
Noyal	<p>Réflexion globale sur l'interconnectivité des lotissements, (analyse du développement et de l'organisation urbaine, le potentiel d'urbanisation, les capacités de stationnement, l'accessibilité et continuités piétonnes). Diagnostic des espaces publics centraux par secteur.</p>

Conseils préalables à l'aménagement d'extensions urbaines

Helléan	Réflexion préalable à l'aménagement d'une ZAD et à la création d'un lotissement communal.
Plouhinec	Etude préalable pour le projet d'habitat maîtrisé, lieu dit Len Vihan (stade municipal). Etat des lieux urbain, paysager, analyse du contexte réglementaire (OAP 2012) et des nouveaux besoins exprimés par les élus.

Elaboration, révision de documents d'urbanisme

Plaudren	<p>Lancement de la révision du PLU :</p> <ul style="list-style-type: none"> premiers éléments de diagnostic sur l'ensemble du territoire communal (démographie, marché de la construction, caractéristiques physiques, trafic routier, patrimoine bâti et naturel, organisation du développement urbain et typologie du bâti, évaluation du potentiel d'urbanisation, etc.), esquisse des grands enjeux de développement et contribution à la définition des objectifs communaux motivant la révision du PLU, rédaction du cahier des charges.
----------	---

II.2.5 - SUIVIS DE PROJETS ayant fait l'objet d'une intervention CAUE (8)

a) par nature

- 2 aides à la décision pour la réalisation d'équipements
- 2 réflexions urbaines et paysagères à l'échelle du bourg
- 1 conseil préalable à l'aménagement d'extensions urbaines
- 2 conseils préalables à l'aménagement d'espaces publics
- 1 pré-diagnostic urbain en vue d'un plan de référence

b) par commune

Aides à la décision pour la réalisation d'équipements

Ile aux Moines	Suivi de la charte commerciale sur l'anse du Lério. Conseils auprès des commerçants pour la réalisation de travaux de rénovation et la création d'un restaurant.
Réguiny	Projet de restaurant scolaire et de CLSH avec une restructuration et requalification de la place du Guy. Participation au groupe de travail chargé de suivre la mise en oeuvre du projet.

Conseil pour l'aménagement d'espaces publics

Brec'h	Aménagement des espaces publics du centre-bourg. Lancement d'une opération d'aménagement des espaces-publics de "coeur de bourg". Proposition d'une intervention CAUE.
Croixanvec	Aménagement des espaces publics. Participation au groupe de travail chargé de suivre la mise en oeuvre du projet.

Réflexions urbaines et paysagères à l'échelle du bourg

Arzon	Suivi du plan de gestion différenciée des espaces verts.
Carnac	Participation aux réunions sur la mise en oeuvre d'une politique de l'arbre sur la commune.

Pré-diagnostic urbain en vue d'un plan de référence

Guillac	Elaboration du plan de développement urbain.
---------	--

Conseils préalables à l'aménagement d'extensions urbaines

Caro	Projet de lotissement communal. Participation au groupe de travail chargé de suivre la mise en oeuvre du projet.
------	--

II.2.6 - AUTRES ACTIONS CONDUITES AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS MORBIHANNaises

1/ « Embellissement du Morbihan » en partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme

Le Comité Départemental du Tourisme du Morbihan organise les concours départementaux des Villes et Villages Fleuris dans le département. Dans ce cadre, les collectivités peuvent demander l'organisation d'une visite-conseil sur leur commune afin de les aider dans l'aménagement de leurs espaces verts. Pour l'édition 2014, le CAUE est intervenu à la demande.

- **Communes ayant fait l'objet d'une visite-conseil :**

• **Moustoir - Ac :**

La Municipalité a sollicité les services du CAUE et du Comité Départemental du Tourisme pour des conseils sur l'aménagement de ses espaces publics prenant en compte les notions d'embellissement durable. Les conseils ont notamment porté sur des aménagements paysagers dans la zone d'activité, sur un réaménagement et des plantations sur la place Sainte-Barbe et dans la rue des Mégalithes. Enfin, l'aménagement de la rue principale du village de Kerhéro a été abordé afin de répondre à la problématique de la vitesse excessive des véhicules devant les équipements scolaires.

• **Guillac :** *la commune a obtenu sa première fleur en novembre 2014.*

• **Séné :** *la commune a obtenu sa première fleur en novembre 2014.*

- **Participation à la journée d'information des communes sur l'embellissement du Morbihan organisée par le Comité Départemental du Tourisme du Morbihan à Missiriac (avril),**
- **Participation à la journée d'information des jurys du Concours des Villes et Villages Fleuris organisée par le Comité Départemental du Tourisme du Morbihan à Landaul (juin),**
- **Participation au jury départemental du Concours des Villes et Villages Fleuris (juillet) et remise des prix (novembre).**



2/ Bretagne Qualiparc, une démarche de développement durable partenariale

Depuis 2012, dans le cadre du dispositif régional Bretagne Qualiparc, le CAUE travaille en partenariat avec le Conseil Général du Morbihan à l'accompagnement des collectivités, communes et EPCI dans l'aménagement de leurs parcs d'activités.

Courant 2014, une quinzaine de dossiers ont été suivis et accompagnés par le CAUE.

A titre d'exemple, le projet de requalification du parc d'activités de Kerollaire à Sarzeau (un ensemble de 40 hectares stratégiquement situé sur l'axe touristique Vannes -Arzon) basé sur de forts enjeux fonciers avec une étude à la parcelle du potentiel d'optimisation foncière, ou encore le projet de requalification de la Belle Alouette à Josselin pour lequel le travail d'optimisation foncière a permis d'une part de densifier le parc existant avec la création de trois nouvelles parcelles en cœur de secteur, et d'autre part de créer un nouveau bouclage clarifiant le schéma de circulation « mort-vif » de l'entreprise GAD, moteur de ce site industriel et artisanal.

En tant que partenaire Bretagne Qualiparc, le CAUE a participé à de nombreuses rencontres à l'échelle régionale : comités mensuels d'examen et de valorisation des dossiers sur l'ensemble de la Bretagne, visites sur sites pour la labellisation des parcs d'activités ayant fait l'objet de travaux d'aménagement et ensuite dans le processus de Bretagne Qualiparc.

Fin 2014, le Conseil général vote la sortie du dispositif régional et s'oriente vers la création d'un dispositif départemental, dans un souhait de clarification des enjeux et de simplification des procédures.

DOSSIERS BRETAGNE QUALIPARC SUIVIS OU ACHEVES EN 2014

PHASE TRAVAUX					
PAYS	LIEU	M. OUVRAGE	NOM PA	TYPE	OBJET
AURAY	Locoal-M.	AQTA	Poulvern	A / I	R
PLOERMEL	Josselin	Josselin Cté.	Belle Alouette	A / I / S	R
PONTIVY	St Jean Brevelay	St Jean Cté.	Le Lay	A / I / S	R / E
VANNES	Rieux	Cté.	Aucfer	A / C / S	R
PHASE ETUDE					
PAYS	LIEU	M. OUVRAGE	NOM PA	TYPE	OBJET
AURAY	Pluvigner	AQTA	Bréventec	A / I	E
LORIENT	Branderion	Lorient Agglo	Boul Sapin	I / L	C
LORIENT	Branderion	EPCI + Cté.	PA de la Gare	A / I	R
LORIENT	Plouhinec	comm. + EADM	Bisconte	A	R + E
PONTIVY	Plumelec	St Jean Cté.	La Loge	A	R
VANNES	Plougoumelen	Vannes Agglo	Kénéah Sud	A / I	C
VANNES	Sarzeau	CCPR	Kerollaire	A / C / S	R
PHASE DIAGNOSTIC					
PAYS	LIEU	M. OUVRAGE	NOM PA	TYPE	OBJET
VANNES	Colpo	CC du Loc'h	Bellevue	A / I	R (+ E ?)
PHASE PREPARATOIRE					
PAYS	LIEU	M. OUVRAGE	NOM PA	TYPE	OBJET
VANNES	Arradon	Arradon	Botquelen	A	R
PONTIVY	Locminé	CC + Synd. Mixte	Talvern	E	A / C / S
VANNES	Saint-Avé	Saint-Avé	Kermelin	A / I / C / S	R

TYPE : A = Artisanat, C = Commerce, I = Industriel, L = Logistique, S = Service,

OBJET : C = Création, E = Extension, R = Requalification

CC PRESQU'ÎLE DE RHUYS - Etude préalable à la requalification du parc d'activités de KEROLLAIRE à SARZEAU



Les vocations existantes

Cartographies réalisées par le groupement Courchinoux/Bourgeois/Denos



Zoom sur les enseignes



Zoom sur les clôtures

Un secteur de 40 hectares décousu et déstructuré, le long d'un axe touristique structurant.

Ce vaste projet de requalification démarre d'un constat : la zone d'activités de Kerollaire à Sarzeau est difficile à appréhender tant sur le plan fonctionnel que visuel. Son image est vétuste, voire cacophonique, ses activités diverses implantées au coup par coup et sans logique sectorielle s'éparpillent au gré d'un schéma de voirie compliqué, lui aussi aléatoire.

De ce lourd constat, sont tirés des enjeux liés à la dynamique économique du secteur, à son fonctionnement, à son organisation spatiale et plus généralement à la qualité de vie du quartier. Par ailleurs, le diagnostic décèle des enjeux liés à la biodiversité du territoire, et à la gestion des eaux sur le site.

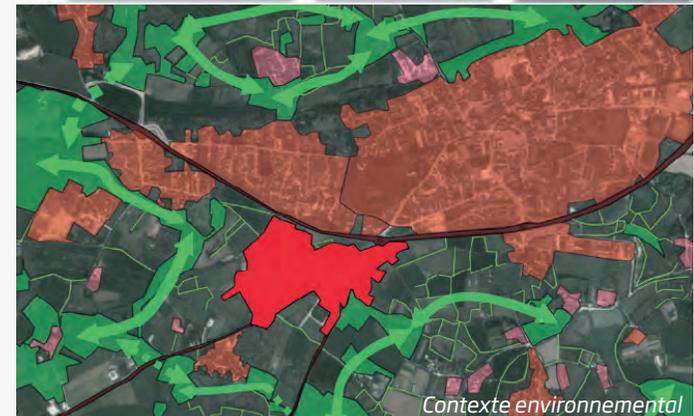
Une démarche d'aménagement et de développement durable.

Le dispositif Bretagne Qualiparc, sollicité par la collectivité, offre par le biais du CAUE un soutien en terme d'ingénierie de conseil, à l'appui d'un guide référentiel qui reprend et décline les enjeux et objectifs liés à l'aménagement durable des parcs d'activités.

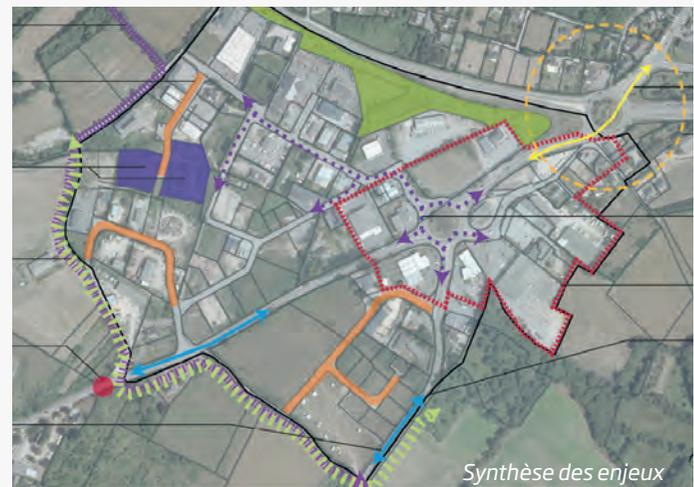
Ainsi, le CAUE a travaillé en étroite collaboration avec le comité technique du projet composé des techniciens de la communauté de communes et du groupement prestataire de l'étude.



Zoom sur la signalétique



Contexte environnemental



Synthèse des enjeux

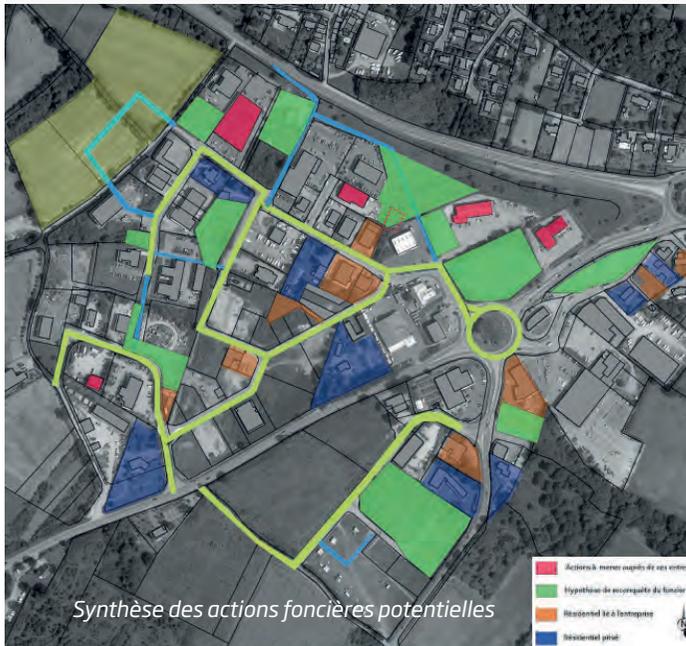
CC PRESQU'ÎLE DE RHUYS - Etude préalable à la requalification du parc d'activités de KEROLLAIRE à SARZEAU



Une restructuration complète du quartier

Le premier objectif est de clarifier les secteurs du quartier, en déterminant des vocations prioritaires : commerciales en entrée de parc et en charnière avec l'agglomération (avec le souci de ne pas déstabiliser l'offre du bourg), artisanales en coeur de zone, mais aussi nautiques, voire tertiaires.

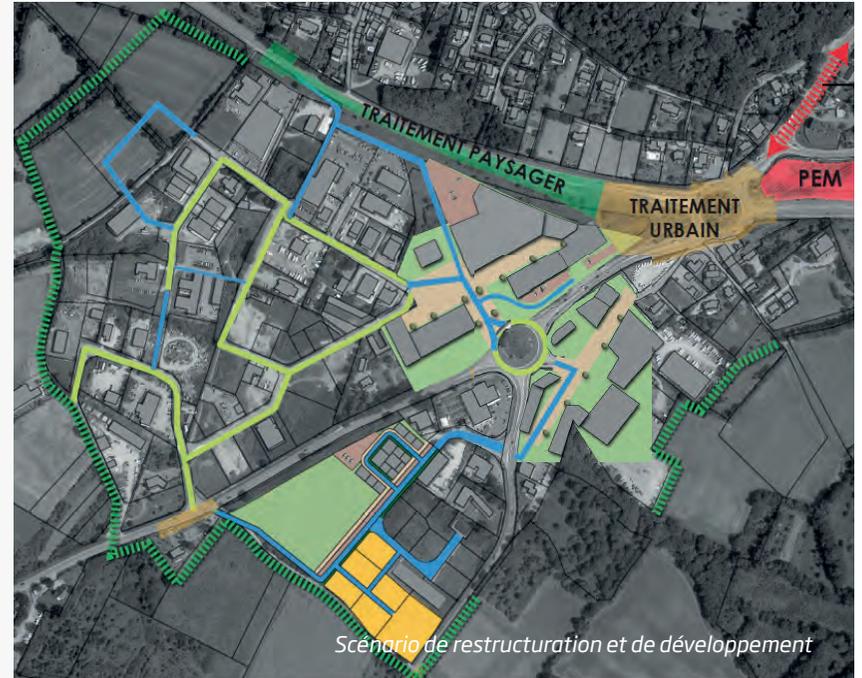
Cette clarification s'accompagne d'une restructuration de la trame viaire : re-calibrage et hiérarchisation des voies, suppression de plusieurs impasses, aménagements et continuité des cheminements doux.



Une ambition de maîtrise foncière

La problématique foncière est au coeur de l'étude, qui propose une véritable opération de maîtrise du foncier : les terrains et bâtiments mal ou sous exploités sont ciblés, avec des propositions d'actions à mener auprès de certaines entreprises, des hypothèses de reconquête du foncier, et un focus sur le bâti résidentiel.

Pour aller plus loin, la collectivité a sollicité le CAUE début 2015 pour une étude préalable à la création d'un village artisanal sur les terrains aujourd'hui vacants de la zone, autour des nouveaux enjeux de mutualisation et de densification.



Cartographies réalisées par le groupement Courchinoux/Bourgois/Denos



II.2.7 - COMMISSION DES SITES ET PAYSAGES

La commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) instituée dans chaque département a un rôle consultatif. Elle est notamment chargée :

- de veiller sur les sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque du département et d'intervenir à cet effet toutes les fois que ceux-ci sont menacés;
- d'émettre un avis sur les propositions d'inscription ou de classement qui lui sont soumises,
- d'émettre un avis sur les questions dont elle est saisie en vertu de dispositions législatives ou réglementaires, notamment en application du code de l'urbanisme;
- d'émettre un avis sur les questions relatives aux sites et paysages dont elle est saisie par le ministre chargé des sites ou par le préfet. Le préfet peut notamment la consulter sur les projets de travaux en site inscrit ainsi que sur tout projet, dont l'importance des effets sur le paysage, justifie sa consultation.

La commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites est présidée par le Préfet et comprend des représentants des services de l'Etat, membres de droit, des représentants des collectivités territoriales et des personnalités qualifiées en matière de protection des sites, du cadre de vie, désignées par le Préfet.

Le CAUE, y siégeant en tant que « personnalité qualifiée », a en 2014, examiné et donné un avis sur les 19 dossiers suivants :

Ambon	Demande de dérogation à la règle de continuité de l'urbanisation pour la construction d'une évaluation.
Arradon	Demande de dérogation à la règle de continuité de l'urbanisation pour la construction d'une stabulation. <i>Scea du moulin de Kerbellec.</i>
Arradon	Demande de dérogation à la règle de continuité de l'urbanisation pour la construction d'un hangar pour vaches allaitantes. <i>Earl la ferme de l'étang.</i>

Arzon	Classement au PLU des espaces boisés les plus significatifs.
Camoël	Demande de dérogation à la règle de continuité de l'urbanisation pour la construction d'une stabulation.
Hoëdic	Projet d'aménagement modificatif du camping.
Larre	Projet éolien au titre des ICPE.
Les Forges	Projet éolien au titre des ICPE.
Locoal-Mendon	Demande de dérogation à la règle de continuité de l'urbanisation pour l'extension et la création de stabulations.
Mohon	Projet éolien au titre des ICPE.
Plouhinec	Demande d'autorisation spéciale de travaux en site classé présenté par le ministère de la Défense pour l'aménagement du complexe de tri du Linès.
Plouhinec	Demande d'autorisation spéciale de travaux en site classé pour l'extension d'une maison d'habitation.
St-Pierre-Quiberon	Demande de classement au PLU des espaces boisés les plus significatifs de la commune.
Sarzeau	Demande de dérogation à la règle de continuité de l'urbanisation pour l'aménagement d'un centre équestre. <i>Les chemins du Riellec.</i>
Sarzeau	Demande de dérogation à la règle de continuité de l'urbanisation pour l'extension d'un bâtiment agricole. <i>Gaec de Kervail.</i>
Sauzon	Demande de dérogation à la règle de continuité de l'urbanisation pour la réhabilitation écologique et paysagère du site de l'Apothicaiererie. Conservatoire du littoral.

Surzur	Demande de dérogation à la règle de continuité de l'urbanisation pour la construction d'une stabulation. <i>Gaec du Pont Néciez.</i>
Surzur	Demande de dérogation à la règle de continuité de l'urbanisation pour la construction d'une nurserie. <i>Earl Les Pins.</i>
Surzur	Demande de dérogation à la règle de continuité de l'urbanisation pour la construction d'un manège à chevaux. <i>Earl Lepetit bois.</i>

Le Guerno	Etude préalable à l'aménagement du secteur Nord du bourg (zone ZAU du PLU).
Pays de Ploermel	Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial (S.C.O.T.).
Pontivy Cté	Réunion préalable pour la révision du PLH.
Vannes	Participation au jury des Hermines.

II.2.8 - PARTICIPATION DU CAUE À DES COMITÉS DE PILOTAGE

Sur demande des collectivités (communes, EPCI, Département, Conseil régional)

Cté de com. du Pays de Questembert	Ateliers thématiques de diagnostic territorial.
Cté de com. du Pays de Questembert	Réalisation d'une étude Paysage par des étudiants de l'ENSNP (école du paysage de Blois).
Cté de com. du Val d'Oust Lanvaux	Etude de stratégie foncière Habitat - Etape 1 : recensement et qualification des gisements.
Josselin	Chantier pilote de la rue Beaumanoir dont l'objectif est d'expérimenter la réhabilitation d'un logement en centre-bourg pouvant servir de référence dans le cadre de la démarche expérimentale de revitalisation des centres-bourgs.
Josselin Cté	Présentation des propositions d'intervention du CAUE sur le programme d'actions du PLH.

Sur demande des partenaires institutionnels

CAUE 22	Participation à l'assemblée générale et table ronde organisées sur l'opportunité d'une union régionale des CAUE bretons.
Comité Départemental du Tourisme	Réunions du comité de pilotage « Embellissement durable » à Vannes (Comité Départemental du Tourisme du Morbihan, janvier, février, avril),
Conseil général du Morbihan	Groupe 56 réunissant toutes les structures satellites du Conseil général.
Conseil général du Morbihan	Démarche de sensibilisation à la réduction des déchets verts par les collectivités, les professionnels et les particuliers.
Conseil régional de Bretagne	Réunions du comité régional « trame verte et bleue ».
Conseil régional de Bretagne	Assemblée générale de Géobretagne (plate-forme régionale d'échanges de données SIG).
Conseil régional de Bretagne	Participation au comité d'expertise Eco Faur.
Conseil régional de Bretagne	Participation à l'élaboration du Plan Bâtiment Durable.

DDTM	Journée d'échanges avec les bureaux d'études réalisant des documents d'urbanisme.
DDTM	Journée d'échanges avec les bureaux d'études sur les lotissements dans le département du Morbihan.
DRAC	2 réunions réunissant l'ensemble des structures institutionnelles liées à l'architecture en vue d'une coordination des actions sur un plan régional. 2 présentations de projets développés et sollicitation d'aide financière.
DREAL	Coordination régionale - institutions oeuvrant pour l'urbanisme durable.
ENSA Nantes et URCAUE 44	Projet d'élargissement du Pôle de formation à la Bretagne
EPF	Réunions de coordination et élaboration d'une convention de partenariat cadre.
EPF	Signature d'une convention quadripartite EPF/CAPEB/Josselin/CAUE sur chantier pilote de réhabilitation sur Josselin.
FNCAUE	2 réunions au 1 ^{er} semestre de la commission technique permanente des directeurs élus par région. Contribution apportée à la révision de la CCNCAUE et du plan de formation compte de branche.
Préfecture	A la demande du Préfet, organisation et rencontre des prescripteurs et conseillers des agriculteurs intervenant sur la création et extension des bâtiments agricoles en vue de faciliter l'instruction des dossiers présentés à la commission des sites et des paysages.
Rectorat	Présentation des actions développées en milieu scolaire auprès d'une trentaine de référents de lycées et collèges du Morbihan.

Développement de partenariat à l'initiative du CAUE du Morbihan

Agglomération de Lorient	Présentation du CAUE à l'ensemble des instructeurs du droit des sols
Associations des Maires Présidents EPCI du Morbihan	Sollicitation et accord de partenariat dans la communication effectuée sur le cycle de formation CAUE.
CAUE 22, 29 et CAU 35	Rencontre de toutes les équipes à Quimper dans la perspective d'échanges et de mutualisation dans l'action.
Crédit Mutuel Crédit Agricole	Rencontres et sollicitations pour un partenariat, concrétisé début 2015 avec le crédit agricole

II.3 - ACTIONS DE SENSIBILISATION, D'INFORMATION ET DE FORMATION

«... Le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Le CAUE contribue, directement ou indirectement, à la formation ou au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction...»

Loi du 3 janvier 1977, article 7, alinéa 1 et 2

Les élections municipales ont influé largement l'activité du CAUE en 2014. Les équipes municipales s'étant renouvelées pour moitié, le CAUE a tout d'abord rencontré sur le territoire départemental, les nouveaux élus de 67 collectivités et EPCI afin de faire connaître son rôle et ses missions. 26 % des communes, fonction de nos possibilités ont donc fait l'objet d'une communication directe, in situ.

Par ailleurs, le rapport annuel 2013, validé à l'assemblée générale du 3 juillet 2014 a été diffusé aux 261 communes et EPCI, pour répondre aux besoins d'information sur la nature et les modalités de services d'intérêt général proposés par le CAUE.

II.3.1 - FORMATIONS

- Cycle de formation « réaliser ses projets d'aménagement » pour les élus et techniciens

Durant le 1^{er} semestre 2014, le CAUE a conçu 4 sessions de formation en ayant pour principal objectif de fournir aux participants des éléments clés et les références indispensables dans les domaines de l'urbanisme et de l'architecture pour tout projet d'aménagement.

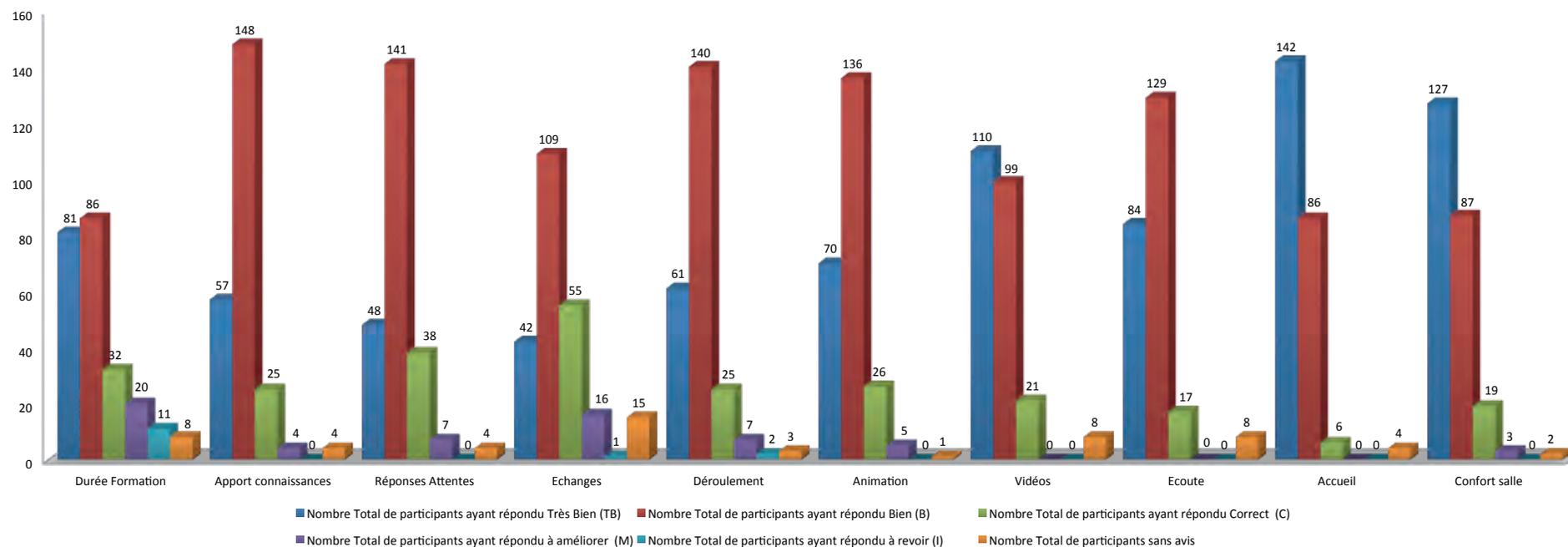
Ce cycle de formation visait principalement des nouveaux élus et leurs techniciens et plus globalement tous les décideurs qui le souhaitaient.

Objectifs spécifiques du cycle proposé :

- développer une culture de projet adapté au territoire et aux spécificités de chaque collectivité,
- réussir la mise en oeuvre de projets publics en étant sensibilisé aux enjeux fondamentaux de l'architecture, de l'urbanisme et du développement durable,
- connaître les principaux outils réglementaires et opérationnels en urbanisme,
- créer un lieu de débat, s'enrichir d'expériences, échanger sur des opérations de référence et adopter des méthodologies partagées.



La synthèse des évaluations des participants, ayant répondu au questionnaire, vous est présentée :



La grande majorité des participants ont été en tous points très satisfaits ou satisfaits. Une belle réussite, de manière incontestable qui récompense l'investissement temps, conséquent dédié à cette action, dans sa préparation.

Ce cycle est reconductible en 2015 à la demande des élus et techniciens morbihannais, à l'échelle d'une intercommunalité et/ou d'un Pays et réunir de préférence les adjoints à l'urbanisme, les élus communautaires chargés de l'habitat et les techniciens concernés pour traiter de problématiques communes dans la recherche d'une cohérence communautaire d'aménagement.

Module 1

Approche globale/Projet stratégique



Objectif

Connaître et comprendre la démarche d'élaboration d'un projet communal

Intervenant

Yannick MAHE
Géographe Urbaniste au CAUE

1 - Les grands enjeux d'aménagement sur le Morbihan

Présentation d'indicateurs, d'éléments cartographiques, de schémas illustrant l'évolution récente du Morbihan :

- démographie,
- rythme de construction,
- étalement urbain,
- consommation foncière, etc.

Point sur les enjeux de développement à l'échelon départemental.

2 - S'inscrire dans un territoire élargi

Mise en évidence de l'imbrication des échelles territoriales (Département, Pays, EPCI, etc.) et des problématiques dépassant le strict cadre communal.

Point sur l'évolution récente de l'urbanisme intercommunal.

3 - Le projet urbain communal

Une démarche exigeante, un projet politique.

Rôle et apport du CAUE au travers d'une étude de cas (diagnostic, enjeux de développement et d'aménagement (renouvellement urbain, densité, circulations douces, coulées vertes, etc.).

Modalités de mise en oeuvre d'un plan de référence.

Eléments d'information (coût, subvention, etc.) sur des communes morbihannaises ayant élaboré un plan de référence.

4 - Vidéo : Exemple du plan de référence de Saint Jean La Poterie

Témoignage des élus concernant l'élaboration d'un plan de référence sur leur commune (motivations, mise en oeuvre, concertation avec la population, intérêt de la démarche, les suites, etc.).

Témoignage du bureau d'études chargé de la conception (thèmes abordés, approche méthodologique, intérêt de la démarche, etc.).

Module 2

Equipement public/Démarche de projet



Mairie d'Ambon - Atelier ARCAU

1 - Démarche de projet/Le temps de la réflexion

Evaluation des besoins.

Echelle du projet (communal/intercommunal).

Nature du projet (construction/restructuration/extension)

Définition d'une méthode de travail participative (élus/habitants/usagers).

2 - Les étapes clés

Analyse et choix du site d'implantation

Prise en compte des éléments contextuels (contraintes physiques, tissu urbain, qualité paysagère, accès, etc.).

Reconversion éventuelle du patrimoine communal (état des lieux, évolutivité, reconversion, etc.).

Vidéo - exemples de restructuration/requalification de bâtiments existants :

- Quéven : longère -> médiathèque,
- Clohars Carnoët : supérette -> médiathèque,
- Kergrist : bâtiment de caractère -> salle culturelle.

Témoignage des élus et des concepteurs.

Elaboration du programme

Concertation et précision des besoins (AMO, élus, usagers, etc.) pour la définition des fonctions, des surfaces nécessaires et de la qualité d'usage.

Labels et réglementation thermique.

Estimation de l'enveloppe financière.

Recours à la maîtrise d'oeuvre

Choix de la procédure de consultation.

Compétences nécessaires.

La mission de l'architecte.

La dimension sociale, économique et environnementale.

3 - Vidéo : Réalisation de la mairie d'Ambon

Témoignage des élus et des concepteurs sur la genèse et la mise en oeuvre du projet (origine du projet, choix du site, contraintes d'implantation, éléments de programme, procédés constructifs, financements, bilan, etc.).

Objectif

Acquérir une méthodologie et des références pour favoriser une qualité dans la production d'équipements publics

Intervenant

Véronique LE BARS
Architecte Conseil au CAUE

Module 3

Requalification des espaces publics

Saint Gildas de Rhuy's - Espaces publics - HORIZON PAYSAGE

Objectif

Acquérir les bases méthodologiques pour mener à bien un projet de requalification d'espace public

Connaitre les thèmes majeurs à intégrer lors de la conception du projet

Intervenant

Corine GANIER
Géographe Urbaniste au CAUE

1 - Vidéo introductive : présentation de la problématique et des enjeux

De quoi parle t-on ? La diversité des espaces publics. Pourquoi réaménager ces espaces ? L'évolution des usages dans le temps. Comment les aménager ? Les enjeux de développement durable. Quelle cohérence avec une politique globale ? L'intervention sur les espaces publics, élément d'une stratégie urbaine de redynamisation.

2 - Conduire une démarche de projet

Les étapes clés de l'intention à la réalisation
La phase préalable (définition des besoins, préparation de la commande et choix d'un maître d'oeuvre).
Les études de maîtrise d'oeuvre (du diagnostic au projet).
La phase ingénierie (de la consultation des entreprises, à la réception des travaux).

Vidéo présentant l'aménagement du centre-bourg de Noyal-Muzillac
Témoignage des maîtres d'oeuvre (concepteur et ingénieur VRD) illustrant les différentes étapes de l'élaboration d'un projet d'aménagement : de l'esquisse à la réception des travaux.

3 - Concevoir des espaces publics de qualité

Mixité des usages.
Valorisation des paysages et préservation de la biodiversité.
Confortation de l'identité du bourg.
Préservation de la ressource en eau (traitements de sol).
Choix du mobilier urbain, éclairage.
etc.

Module 4

Architecture et urbanisme

ARNE YACOBSEN - Résidence Bellevue COPENHAGEN - 1934

Objectif

Aborder avec une approche holistique les enjeux actuels d'architecture et d'urbanisme

Montrer le lien entre l'architecture et l'urbanisme au travers d'un corpus d'images d'exemples historiques et contemporains proposant des éléments de lecture critique

Intervenant

Michel PARFAIT
Architecte Conseil au CAUE

A l'heure où l'on parle principalement d'étalement urbain, de renouvellement urbain, d'approche environnementale de l'urbanisme, d'inertie, de compacité, de déperditions thermiques, de RT2012, l'approche poétique de l'espace que nous proposait Gaston Bachelard dans son livre « la poétique de l'espace » est-elle encore possible ?

1 - Pourquoi faire de l'architecture ?

Architecture, la démarche de projet.

L'architecture durable, un bruit silencieux ! Normes ou projet ?

Architecture et contexte, Innover in situ.

2 - L'intimité en architecture

Liens entre urbanisme et architecture

L'intimité/la maison patio.

De la maison individuelle à l'habitat individuel.

Urbanisme durable : Les «écoquartiers» de Monsieur Jourdain ? Rêves ou réalités. Les cités jardins à l'ordre du jour.

- **Formation sur les procédures de marches d'appel d'offre de maîtrise d'oeuvre pour réhabilitation du bâti des centres-bourgs**

Dans le cadre de la requalification du centre bourg de Josselin et du partenariat développé entre EPF Bretagne, la ville de Josselin, la CAPEB et le CAUE pour la conduite d'un chantier pilote, le CAUE a organisé avec la MIQCP une journée de formation à Josselin concernant « les procédures de marchés d'appel d'offre de maîtrise d'oeuvre dans le cadre d'une réhabilitation du bâti de centres bourgs pour une dynamique collective, innovante et compétitive ». 8 personnes de Josselin et Josselin Communauté ont participé à cette formation du 1^{er} octobre. 11 autres participants y ont également assisté, élus et techniciens de Carnac, Cruguel, Guillac, Ploërmel, Plouhinec, CAPEB, Pact HD et EPF.

- **Formation des enseignants**

1/ESPE : 26 Février 2014

Intervention auprès des étudiants en première année du MEEF. Option « Dominante art ».

Une séance de deux heures.

- Présentation des ressources et outils pédagogiques du CAUE 56 et autres organismes de culture architecturale.
- Présentation des actions en cours en milieu scolaire.
- Retour d'expérience et méthodologie : étude d'une séance en classe.

2/CANOPEE : 21 octobre 2014

Intervention auprès des enseignants du 1^{er} et 2nd degré dans le cadre des Ateliers, Formations, Rencontres (A.F.R.) : « Architecture à l'école ».

Il s'agit d'une démarche volontaire de formation sur le temps libre de l'enseignant.

Une séance d'une durée 3 heures.

- Présentation des ressources et outils pédagogiques du CAUE 56, de la FNCAUE et autres organismes de culture architecturale.
- Présentation des actions en cours en milieu scolaire.
- Retour d'expérience et méthodologie : étude d'une séance en classe.
- Les séances programmées du 19 et 26 mars ont finalement été reportées.

- **Journée de sensibilisation auprès d'animateurs économiques du Département, co-organisé avec le Conseil général**

Deux thématiques abordées : la politique d'animation dans les parcs d'activités, et la gestion du foncier.

II.3.2 - VISITES ORGANISÉES OU COORGANISÉES

- Visite de collectivités référentes sur le **thème des jardins collectifs partagés** et familiaux (Pluvigner et Lanester) - réalisée en mai, 12 participants.
- Visite de collectivités référentes sur le **thème de l'aménagement des zones humides** (La Gacilly et Saint-Jacques-de-la-Lande) réalisée en juin, 23 participants.
- **Visites de centres bourgs ayant requalifiés des espaces publics** (Plescop, Theix, Berric, Limerzel, Noyal-Muzillac) pour les élus de Guisriff, et montrer des références similaires au projet de la commune.



II.3.3 - PUBLICATIONS

- **Les Zones Humides**, vers une meilleure intégration dans le projet urbain.
- **Un Bâtiment tertiaire innovant et mutualisé**, locaux de Morbihan Energies, Eau du Morbihan et l'Association des Maires et Présidents d'EPCI du Morbihan, acteurs du quotidien au service du Morbihan, directement concernés par la gestion des ressources, de l'énergie et de l'environnement
- **La Médiathèque de Guisriff**, projet de réhabilitation en centre bourg.



II.3.4 - ITINÉRANCE EXPOSITION « PRIX DES MAISONS DU MORBIHAN », ÉDITION 2012

L'itinérance de l'exposition, commencée en juin 2013 à Vannes, a été poursuivie pendant toute l'année 2014. Cette itinérance s'est terminée à Férel le 30 janvier, au moment de la remise des Prix, le 22 janvier 2015 de l'édition 2014 du Prix des maisons du Morbihan.

Exposée dans 7 lieux d'accueils différents, l'exposition a été présentée à un large public pendant 207 jours au total en dehors des mois de mars et d'avril, réservés aux élections municipales :

- Salon de l'Habitat. Chorus. Parc des expositions. **Vannes** du 15 au lundi 17 février inclus.
- Médiathèque. Espace Kénééré, **Pontivy** du 7 Mai au 31 Mai 2014
- Maisons du Morbihan. CC-Mauron-Brocéliande, **Mauron** du 15 mai au 30 juin 2014

- Médiathèque - salle du conseil-Mairie, **Cléguérec** du 1^{er} Juillet jusqu'au 30 août 2014
- Salon de l'immobilier- Palais des congrès. **Lorient** du 18 au dimanche 19 octobre 2014 inclus.
- Hôtel Gabriel. Service de l'animation du patrimoine et de l'architecture. Semaine Prix architecture de Bretagne (MAeB), **Lorient** du 21 octobre 2014 au 5 janvier 2015.
- Médiathèque de **Férel** du 5 au 30 janvier 2015

L'itinérance 2014 a intégré deux rencontres majeures avec le grand public : celui du Salon de l'habitat à Vannes en février 2014 et celui du salon de l'immobilier de Lorient en Octobre 2014. Chaque année, le Salon de l'habitat à Vannes (3 jours) accueille entre 15 000 et 20 000 personnes.

Suite au Salon de l'immobilier de Lorient (2 jours) et dans le cadre de la remise du Prix Architecture de Bretagne organisé par la MAeB, l'exposition « Prix 2012 des maisons du Morbihan » a été présentée à l'Hôtel Gabriel à Lorient en collaboration avec Lorient Agglo et le service de l'animation du patrimoine et de l'architecture.



II.3.5 - ÉDITION 2014, DU PRIX DES MAISONS DU MORBIHAN

Pour promouvoir le conseil architectural, prodigué à titre gracieux par le CAUE auprès des particuliers notamment au travers d'actions de sensibilisation, le CAUE souhaite pouvoir mettre en lumière des références de maisons pour les faire connaître auprès du plus grand nombre de morbihannais ayant un projet de construction...

Objectifs du « Prix des maisons du Morbihan » :

- faire connaître les réalisations morbihannaises de qualité, réalisées depuis janvier 2012,
- valoriser les constructions les plus innovantes, les plus intéressantes en matière de soins apportés dans la conception et la réalisation, de qualité d'usage pour les utilisateurs,
- encourager la vitalité créative de notre département en matière d'architecture, d'urbanisme et d'environnement,
- promouvoir le dialogue entre maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre en mettant l'accent sur la qualité des projets, véritable valeur ajoutée souvent issue d'une bonne collaboration entre les différents acteurs,
- faire connaître le CAUE du Morbihan et sa mission d'intérêt général.

D'avril à fin septembre 2014, l'appel à candidature pour le « Prix 2014 des Maisons du Morbihan » a été ouvert à tous : architectes, maîtres d'œuvre et auto-constructeurs. A l'inverse de 2012, une seule candidature pouvait être proposée par catégorie. Le CAUE a validé 34 candidatures pour cette nouvelle édition 2014.



Chaque candidature a fait l'objet d'un travail de mise en forme, en étant uniquement composée des éléments transmis par les candidats, texte compris, dans un souci d'objectivité. Un dossier présentant toutes les candidatures a été ensuite adressé à chaque membre du Jury.

Réuni le jeudi 11 décembre 2014, le Jury comptait 12 membres :

Collège des professionnels

- Pascal DEBARD, Vice-Président et architecte de la Maison de l'architecture de Bretagne,
- Flore BRINGAND, Architecte conseil de la DDTM,
- Lynda DURAND, Architecte au service urbanisme opérationnel de Lorient Agglomération,
- Ronan Le DELEZIR, Personne qualifiée, administrateur du CAUE, nommé par le Préfet,
- Yann DANION, Représentant de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment,

Collège des élus

- Jacques LE LUDEC, Président du CAUE,
- Yves BRIEN, Représentant le Président du Conseil général du Morbihan,
- Pierric LE FUR, Représentant l'Association des Maires, et Maire de Sainte- Hélène,
- Gérard GUILLOTIN, Vice-Président d'Arc Sud Bretagne, et Maire de Le Guerno,
- Agnès HAVART, Représentant le Maire de Malestroit,
- Gérard THEPAUT, Représentant le Maire de Vannes,

Autre participant

- Catherine LOZAC'H, Journaliste du Télégramme.

Pour ce deuxième prix et sur proposition de la commission technique du CAUE, quatre catégories ont tout d'abord été validées par le Jury :

- Maisons neuves : 14 dossiers
- Extensions-réhabilitations : 14 dossiers
- Maisons de moins 165 000 € : 3 dossiers
- Maisons groupées : 3 dossiers

7 lauréats qui distinguent un 1^{er} et 2nd prix pour les 2 premières catégories, un prix spécial du Jury, une mention puis, un lauréat pour les 2 catégories comprenant 3 candidatures, ont été nommés par le plus grand nombre attribué de votes.

Maisons neuves :

- 1^{er} prix : « POUPEE RUSSE » à Lorient
maître d'œuvre : Atelier Casulo, d'Arradon
- 2^{ème} prix : « 0.84 » à Auray
maître d'œuvre : SARL ATOME de Plougoumelen

Réhabilitations ou extensions :

- 1^{er} prix : MAISON DEHORS/DEDANS à Guémené sur Scorff
maître d'œuvre : Georges MAISEAU, Architecte
- 2^{ème} prix : UN ORIGAMI DE ZINC à Lorient
maître d'œuvre : ENTRE-SOLS- atelier d'architecture de Lorient

PRIX SPECIAL DU JURY VALORISATION DU PATRIMOINE RURAL décerné à « LA NOUETTE SOLAIRE » à Theix maître d'œuvre : SARL ATOME de Plougoumelen.

Maisons de moins de 165 000 € :

- 1^{er} prix : L'ARBRE DANS LA MAISON à Monterblanc
maître d'œuvre : ONZE 04, SARL d'architecture de Nantes

Maisons groupées :

- 1^{er} prix : MAISONS DE VILLE UNY-TI à Crac'h
maître d'œuvre : Bretagne Sud Habitat de Vannes

Mention « HABITAT PARTICIPATIF » pour « LE FIL DU BONO » d'Architecture Vivante de Vannes.

Suite à un appel à projets auprès d'une quinzaine d'artisans d'art morbihannais en mars 2014, la création d'un trophée symbolisant le prix a été confiée à Aurélie ABADIE & Samuel SAUQUES, Lauréats « jeunes créateurs » en DUO Atelier d'Art de France 2013 et 1^{er} prix national SEMA- création contemporaine 2010.



Le Trophée du Prix des Maisons du Morbihan, une création.

II.3.6 - SENSIBILISATION A L'ARCHITECTURE ET L'URBANISME DURABLE AU SEIN DES COLLEGES

Une des orientations du CAUE est de renforcer son rôle d'animateur promoteur de la qualité architecturale, urbaine et paysagère au moyen d'actions de sensibilisation, notamment en milieu scolaire pour éduquer les citoyens de demain.

Fin 2013, le CAUE 56 a proposé de renforcer le dispositif d'Education au Développement Durable du Conseil général et de répondre à la demande récurrente d'une intervention souhaitée dans le domaine de l'Histoire des arts dans sa composante « culture architecturale » avec :

- un accompagnement des enseignants dans le processus de mise en œuvre de ces actions socio-éducatives,
- les supports pédagogiques de ces interventions, en co-construction avec les enseignants et intervenants,
- la coordination et l'accompagnement du réseau d'intervenants CAUE dans le processus mis en œuvre,
- la mise à disposition d'outils, « architecture à l'école », disponibles au CAUE, indépendamment des interventions, tant pour les structures d'animation, personnes ressources du dispositif existant, que pour les enseignants volontaires.

Pour la conduite du programme EDD, le CAUE souhaitait s'appuyer sur un réseau d'intervenants morbihannais notamment d'architectes et développer en interne, les séances sur l'histoire des Arts.

Le projet s'est concrétisé tout au long de l'année 2014 pour se déployer sur l'année scolaire 2014/2015.

3 expérimentations ont été menées tout d'abord durant le 1^{er} semestre 2014 dans les lieux suivants :

- **Collège Jules Simon, Vannes.** (3 Février 2014) séance Histoire des arts. Le centre G.Pompidou avec Mme C.Bougeard et Mme C.Lerooy. Classe de 3^{ème}. Intervenante CAUE / Heleen Stadius Muller
- **Collège de Beaumanoir, Ploërmel** (22 avril 2014), séance Histoire des arts, Visite du collège et étude des collèges type « Trente Glorieuses », classe de 3^{ème} avec Mr Trocme. Intervenante CAUE / Heleen Stadius Muller
- **Collège Diwan, Vannes, 2 ateliers** (15 mai et 22 mai 2014) classe de

6^{ème}, séance EDD (Mon quartier Mon collège) avec Mme Stéphanie Ménéec. Intervention des architectes Daniel Guillemot et Elise Le Duc. Intervenante CAUE / Véronique Le Bars.

Suite à une audition par le Conseil général et le rectorat de l'offre éducative du CAUE pour le dispositif EDD, 4 modules ont été retenus parmi ceux présentés en juin pour être ensuite communiqués via le catalogue du Conseil général aux 89 chefs d'établissement, de même l'offre spécifique CAUE sur l'histoire des arts.

En septembre, le CAUE a participé à la journée de présentation des intervenants du dispositif volontaire d'éducation au développement durable, Forum « porte ouverte » organisé par le Conseil général pour les chefs d'établissements et enseignants du 2nd degré.

En parallèle, une charte d'engagement des intervenants EDD a été élaborée, de même la conception et mise en œuvre d'une formation à la pédagogie en milieu scolaire avec la recherche d'un formateur spécialisé, puis la négociation d'une aide financière auprès de la DRAC pour la réaliser. Le projet a retenu l'attention de 16 architectes dont 11 qui ont suivi la formation de 2 jours, mise en place par le CAUE fin 2014 avec l'UBS.

Fin 2014, la commande d'intervention du CAUE en collèges est la suivante :

Interventions EDD :

4 modules pour 17 interventions au sein de 4 collèges

- Collège de Plescop : 6 séances (6^{ème}).
- Collège Jules Simon, Vannes : 3 séances (4^{ème})
- Collège Max Jacob, Josselin : 6 séances (SEGPA)
- Collège Jean-Pierre Calloch, Locminé : 4 séances (5^{ème})

Interventions HDA :

- 15 collèges (13 publics, 3 privés)
- 26 séances (confirmées)
- 2 séances collèges types.
- 2 séances collèges 5^{ème} à titre expérimental

Séances HDA « Fondamentaux de l'architecture du XX^{ème} siècle », 26 séances confirmées fin décembre 2014 au sein des établissements suivants :

- Collège de Beaumanoir, Ploërmel : 3 séances (3^{ème}). Novembre 2014

- Collège Yves Coppens, Malestroit : 3 séances (3^{ème}). Décembre et Janvier 2015.
- Collège Jules Simon, Vannes : 3 séances (3^{ème}). Janvier 2015
- Collège Guillevic, St Jean Brevelay : 3 séances (3^{ème}). Janvier 2015.
- Collège Romain Rolland, Pontivy : 2 séances (3^{ème}). Février 2015
- Collège de Yves le bec, Rohan : 2 séances (3^{ème}). Février 2015
- Collège de Kerbellec, Queven, 1 séance (3^{ème}). Février 2015
- Collège de Plescop : 2 séances (3^{ème}) : Mars et avril 2015
- Collège St Joseph, La Roche Bernard, 5 séances (3^{ème}) : Mars 2015
- Collège St Anne, Guémenée sur Scorff. 2 séances (3^{ème}) : Mars 2015
- Collège St Hilaire, Allaire. 2 séances (3^{ème}) : Mars 2015

2 séances / 4 classes pour le module « collège type »

- Collège Guillevic de St Jean Brevelay : 1 classe (4^{ème}).
- Collège Yves Coppens, Malestroit, 3 classes ? (3^{ème}) ou avec tout le collège ?

2 séances/ deux collèges : séances expérimentales « Découverte architecture contemporaine ».

- Collège Brizeux, Lorient : janvier 2015 (2 séances avec les 5^{ème})
- Collège Cousteau, Séné : rencontre 15 janvier 2015 (1 séance)



Les ateliers Education au Développement Durable en collège

Des modules de sensibilisation sur l'architecture et l'urbanisme

Le CAUE du Morbihan s'est inscrit dans le dispositif départemental d'Éducation au Développement Durable 2014-2015, qui développe des actions pédagogiques à destination des collégiens traitant de différentes thématiques : l'eau, la biodiversité, l'éco habitat, l'énergie, les déchets, la citoyenneté internationale et l'alimentation.

Dans ce cadre le CAUE a proposé 4 modules de sensibilisation sur l'architecture et l'urbanisme. Ces ateliers sont développés en co-construction avec les enseignants et les architectes intervenants sur l'atelier choisi.

L'objectif est de donner aux élèves l'envie et les moyens de changer leur regard sur leur environnement bâti et paysager à travers la lecture et l'analyse des lieux, les évolutions historiques, la création architecturale :

- lire et comprendre la morphologie d'un quartier, d'une architecture à travers des outils d'analyse spatiale, apprendre à se repérer,
- intéresser les élèves à leur cadre de vie et aux spécificités des composantes du tissu urbain,
- faire prendre conscience que leur environnement se transforme, évolue,
- utiliser un vocabulaire architectural approprié,
- développer le sens de l'observation,
- aborder les principes constructifs d'un bâtiment.

15 séances sont programmées sur le 1^{er} semestre 2015 par 4 collèges du morbihan : Josselin, Locminé, Plescop, Vannes.

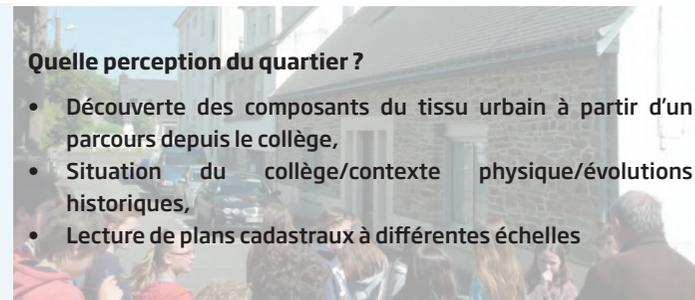


MON QUARTIER, MON COLLÈGE

Lieu : au collège
Durée : 2 séances de 2 heures
1 classe
Intervenant :
un architecte missionné
par le CAUE 56, formé à la pédagogie

Quelle perception du quartier ?

- Découverte des composants du tissu urbain à partir d'un parcours depuis le collège,
- Situation du collège/contexte physique/évolutions historiques,
- Lecture de plans cadastraux à différentes échelles

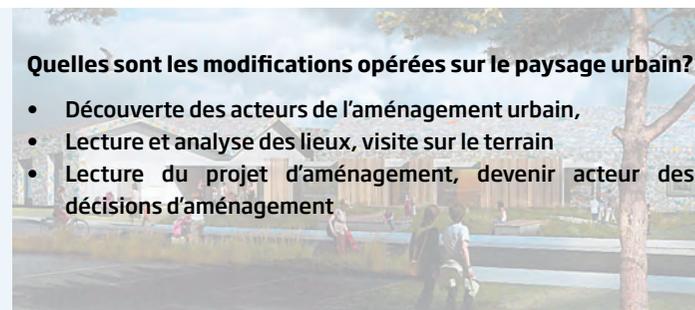


MON QUARTIER ÉVOLUE

Lieu : sur la commune du collège
Durée : 2 séances de 2 heures
1 classe
Intervenant :
un architecte missionné
par le CAUE 56, formé à la pédagogie

Quelles sont les modifications opérées sur le paysage urbain ?

- Découverte des acteurs de l'aménagement urbain,
- Lecture et analyse des lieux, visite sur le terrain
- Lecture du projet d'aménagement, devenir acteur des décisions d'aménagement

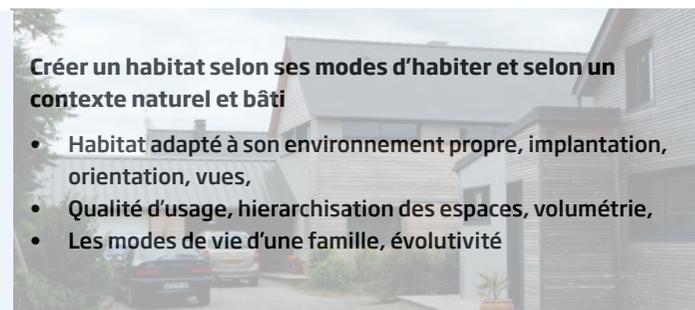


UNE MAISON QUI ME RESSEMBLE

Lieu : au collège
Durée : 3 séances de 2 heures
1 classe
Intervenant :
un architecte missionné
par le CAUE 56, formé à la pédagogie

Créer un habitat selon ses modes d'habiter et selon un contexte naturel et bâti

- Habitat adapté à son environnement propre, implantation, orientation, vues,
- Qualité d'usage, hiérarchisation des espaces, volumétrie,
- Les modes de vie d'une famille, évolutivité



MON COLLÈGE EN CHANTIER

Lieu : au collège
Durée : 2 séances de 2 heures
1 classe
Intervenant :
un architecte missionné
par le CAUE 56, formé à la pédagogie

Accompagner les élèves sur la restructuration de leur collège

- Historique du bâtiment, inscription urbaine
- Lecture du projet, techniques de construction,
- Approche métiers de la construction



Les ateliers Education au Développement Durable en collège

Déroulement des ateliers

Atelier au collège DIWAN

2 séances de 2h

Intervenant :

Daniel GUILLEMOT, architecte à Vannes

Classe de 6^{ème} de

Mme Stéphanie MÉNEC

Déroulement de la séance :

En classe (environ 30 mn) :

- approche de l'histoire et de l'organisation urbaine et spatiale du quartier du collège à travers la lecture de différents cadastres, photos, cartes postales,
- observation des éléments structurants de l'espace : trame viaire, bâtie, paysagère

Essais de repérage sur les cartes anciennes, découvertes de pratiques anciennes, etc.

Sur le site (environ 1 h 15) :

- parcours du quartier selon le circuit défini en classe. Les élèves par groupes de deux annotent et repèrent les lieux sur le cadastre dont ils sont munis,
- observations, arrêts et commentaires de l'architecte sur les éléments composants le quartier (gabarit des rues, typologie, volumétrie, implantation et orientation du bâti, jardins, etc.)

DÉROULEMENT DE LA SÉANCE

Sources :

<http://recherche.archives.morbihan.fr/archive/recherche/cadastre/n:7>

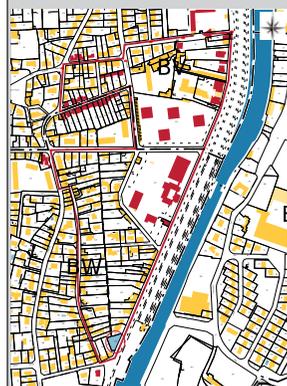
<http://patrimoine.region-bretagne.fr>

<https://www.cadastre.gouv.fr>

Contexte physique

Évolution historique (environ 30mn)

La définition du tracé



La définition du tracé du parcours de visite :

- Définir un périmètre de découverte à partir du cadastre actuel, de 250 à 500 m autour du collège et repérer les éléments à pointer en fonction des évolutions historiques relevées au préalable :
 - les différentes composantes du quartier : bâti ancien, lotissement, collectif, etc
 - l'eau, le végétal,
 - les limites, les axes structurants du quartier.
- Définir un tracé du parcours de visite du quartier,

reportage sur le quartier :

- observation sur le bâti (implantation, forme urbaine, matériaux, système constructif, etc.),
- sur le parcours, rechercher l'usage, la fonction des bâtiments, les traces du passé,
- observer l'évolution de l'architecture dans le temps,
- repérer les transformations opérées dans le quartier,
- approche sensorielle du parcours,
- prendre en compte les cônes de visibilité,
- prise de vue le long du parcours puis choix de 2 photos maxi par élève fait en fonction d'un choix personnel (ressenti).

La description des bâtiments devra être reportée sur un cahier (numéro de parcelle, rue).

Parcours de découverte du quartier (environ 1h15mn)

Fin de l'atelier :

En classe : récapitulatif des éléments remarquables relevés lors de la visite.

En préparation du second atelier, les élèves pourront rechercher des documents, des témoignages sur les éléments relevés.



Séances Histoire des Arts « CULTURE ARCHITECTURALE »

Le CAUE du Morbihan a pour mission d'intérêt général de promouvoir la qualité du cadre de vie et a la volonté de participer à la construction de la culture architecturale du jeune public, en privilégiant sa contribution à destination des enseignants du primaire, des collèges et lycées.

De façon générale, le CAUE 56 met à disposition des enseignants, des associations et des élèves, l'ensemble des outils pédagogiques dont il dispose, et les accompagne dans la mise en oeuvre d'actions socio-éducatives dans les écoles primaires, les collèges et les lycées.

Les fondamentaux de l'architecture du XX^{ème} siècle :

L'étude de l'architecture du XX^{ème} siècle est un terrain d'initiation à l'histoire contemporaine internationale. Cela permet d'évoquer les grandes innovations techniques et d'ouvrir son regard sur l'architecture d'aujourd'hui. A travers un choix de 4 édifices, nous proposons des séances monographiques avec pour objectifs :

- d'approfondir et de développer la connaissance en histoire de l'architecture,
- de pouvoir proposer une oeuvre architecturale sur la liste des oeuvres à l'épreuve du brevet Histories des Arts.

L'architecture des trente glorieuses au travers de l'exemple des collèges « plan type » du Morbihan :

C'est bien par la stimulation de l'intérêt pour le bâti quotidien qu'on peut espérer développer une curiosité plus large pour l'architecture. Porter un autre regard sur l'architecture des collèges construits pendant les Trente Glorieuses prend tout son sens car il permet :

- d'explorer l'histoire de l'architecture contemporaine par le biais d'exemples locaux témoignant de courants techniques nationaux et internationaux,
- d'accompagner les travaux pour la rénovation des collèges, et de participer aux débats sur l'architecture scolaire,
- de questionner les fondements de l'architecture moderne de la seconde moitié du XX^{ème}.



5 séances Histoire des Arts dans les collèges

L'ARCHITECTURE DES TRENTE GLORIEUSES : l'exemple des collèges « plan type »

Lieu : au collège
Durée : 1 séance de 3 heures
1 classe
Intervenante :
Heleen Statius Muller,
historienne de l'art

LES FONDAMENTAUX DE L'HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE DU XX^{ème}

Lieu : collège
Durée : 1 séance de 2 heures
1 classe
Intervenante :
Heleen Statius Muller,
historienne de l'art

Les séances se présentent sous la forme d'une projection d'un film documentaire de 26 minutes et d'un travail de l'élève (individuel ou collectif) à l'aide d'une fiche pédagogique.



Johnson Wax BUILDING, 1936-1939
Franck Lloyd Wright

L'architecte Yves Guillou a construit 17 collèges entre 1965 et 1985 avec des procédés de construction industrielle sur plan «type».

Ils témoignent dans notre département de cette période de construction intense « un collège par jour » où un très grand nombre d'équipements scolaires furent construits en France.

- Contexte historique/Procédés constructifs
- Situation du collège
- Lecture de plans d'archives

1 séance en co-construction avec le collège

L'architecture de Franck Lloyd Wright, de Le Corbusier, de Renzo Piano et Richard Rogers et Daniel Libeskind, évoque les grands mouvements de l'histoire de l'architecture internationale, la commande d'Etat, les grands courants de l'architecture moderne et les innovations architecturales.

QUATRE SÉANCES AU CHOIX :

- Le Bâtiment Johnson, Racine, Wisconsin, USA (1936/1939). Franck Lloyd Wright
- Le Couvent de la Tourette, Evreux, France. (1955/1960). Le Corbusier
- Centre Georges Pompidou, Paris, France. (1974/1977). Renzo Piano, Richard Rogers
- Musée juif de Berlin, Berlin, Allemagne, (1988/2001). Daniel Libeskind.



Centre Georges Pompidou, Renzo Piano - Richard Rogers

II.3.7 - RÉALISATION DE VIDEOS

1/ DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET www.caue56.fr

- Cycle de formation 2014 « réaliser ses projets d'aménagement », à destination des élus et techniciens des collectivités

LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT SAINT-JEAN 2020

Consultation en ligne sur le site internet du CAUE

Durée : 15 min 36 s

La réflexion globale menée par les élus sur l'aménagement de la commune de Saint-Jean-La-Poterie, dans le département du Morbihan, a donné naissance au plan de développement SAINT-JEAN 2020. Un documentaire réalisé par le CAUE présente la genèse et le cheminement de cette démarche, jusqu'à la mise en oeuvre des aménagements programmés.



REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS

Consultation en ligne sur le site du CAUE

Durée : 6 min 26 s

Une introduction à l'aménagement des espaces publics. Traité sous la forme d'un parcours à travers les bourgs et centres-bourgs, ce documentaire nous livre le regard du CAUE du Morbihan sur cette problématique.



RÉHABILITATION ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Consultation en ligne sur le site du CAUE

Durée : 14 min 42 s

A travers trois expériences de réhabilitations de bâtiments existants, ce documentaire réalisé par le CAUE du Morbihan explique toute la difficulté mais aussi tout l'intérêt de telles démarches dans le cadre de la réalisation d'équipements publics : la médiathèque de QUEVEN dans le Morbihan, de CLOHARS-CARNOËT dans le Finistère, la salle multi-fonctions de KERGRIST dans le Morbihan, des projets où l'existant a guidé le choix des élus et utilisateurs qui témoignent de leur expérience.



MAIRIE D'AMBON

Consultation en ligne sur le site du CAUE

Durée : 7 min 10 s

Documentaire réalisé par le CAUE du Morbihan présente la nouvelle mairie de la commune d'AMBON et l'aménagement de ses abords. A partir des interviews du maire et de l'architecte, on découvre le bâtiment et la démarche qui a conduit à cette réalisation.



L'AMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG DE NOYAL MUZILLAC

Consultation en ligne sur le site du CAUE

Durée : 12 min 43 s

Dernier aménagement d'espaces publics de la commune de NOYAL MUZILLAC, le centre bourg a fait l'objet d'un profond travail de requalification. Ce documentaire présente le projet, de la commande à la phase travaux.



- **Assemblée générale 2014, le 3 juillet à Plaudren**

INTERVENTION FILMÉE

Durée : 32 min 25 s

A l'occasion de l'Assemblée générale 2014 du CAUE du Morbihan, Marie-Christine RENARD, de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne, a présenté la démarche de l'EPF expérimentale de revitalisation des centres bourgs menée à Josselin. La première vidéo est consacrée à son intervention.



Durée : 8 min 15 s

Le second document est consacré aux échanges avec les élus présents.



2/ EN COURS DE FINALISATION

- **Parcours paysages du Golfe - 3^{ème} édition**

Organisés par le SIAGM dans le cadre de la préfiguration du projet de Parc Naturel Régional du golfe du Morbihan, Les parcours paysages, souhaités participatifs, se donnent pour objectif de partager, lire et comprendre les paysages naturels et urbains du golfe du Morbihan en croisant les regards des élus, des techniciens, d'acteurs du territoire et d'experts.

Le jeudi 19 juin 2014, ce 3^{ème} Parcours Paysage du Golfe propose de passer côté mer et de porter un regard sur les activités et paysages des différentes séquences traversées.

Le CAUE du Morbihan a filmé ce 3^{ème} parcours afin de pouvoir rendre compte des observations et échanges.



II-4 COMMUNICATION ET INFORMATION

II.4.1 - SITE INTERNET ET PRÉSENCE DU CAUE EN LIGNE

- **Refonte du site Internet**

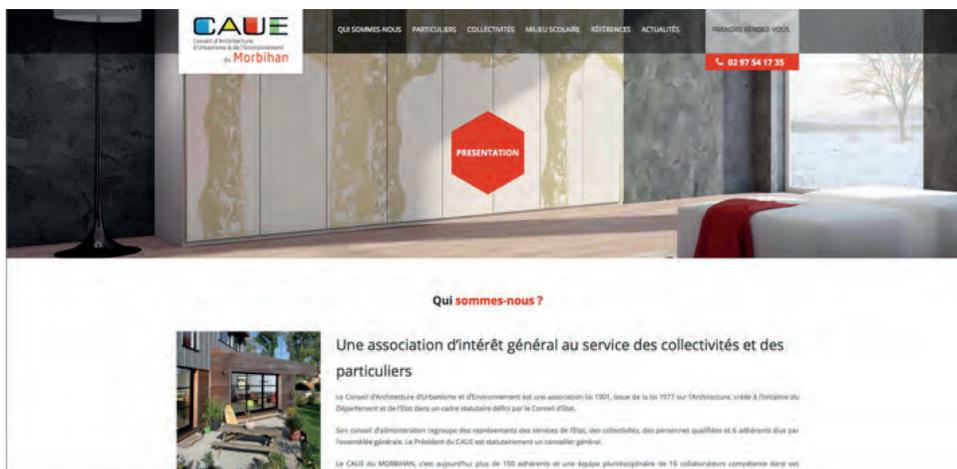
Jusqu'en 2013, le site Internet nécessitait un travail de programmation pour sa mise à jour par un informaticien. Laurent Lérévérend ayant quitté le CAUE, le

site devait être refondu pour présenter un format simple et accessible en interne pour sa mise à jour.

Cette refonte du site a été l'occasion de s'interroger plus globalement sur la mise en place d'une stratégie digitale pour renforcer de manière dynamique notre présence en ligne en tenant compte de l'évolution des pratiques sur le net notamment en créant par exemple une interaction avec Facebook en particulier pour contribuer de manière permanente et régulière à la démocratisation d'une culture architecturale auprès du grand public et plus particulièrement auprès des morbihannais ayant un projet de construction et ce, afin de faire grandir la notoriété du CAUE 56 et ce, au travers des réseaux sociaux.

A partir du cahier des charges défini en interne, une consultation de prestataires a été effectuée durant l'été 2014 auprès de trois agences dont deux locales. InterActive de Vannes a été choisi pour la refonte du site.

Le nouveau site, mis en ligne début décembre 2014, présente une ambiance contemporaine et une architecture construite selon les différents publics ciblés. Il est adapté aux tablettes et téléphones portables au contraire du précédent et s'est enrichi des nouvelles activités développées.



Au travers des statistiques de « Google Analytics » la fréquentation du site www.caue56.fr en 2014 a globalement augmenté par rapport à 2013 comme le montre les données suivantes :

	2014	2013	Progression
Utilisateurs	10 153	7 776	+ 30 %
Sessions ouvertes	14 177	11 413	+ 24 %
Pages vues	43 196	38 812	+ 11 %

On remarque également que la fréquentation en décembre 2014 est 4 fois supérieure à celle des autres mois sur l'année. Si en 2013, le site a connu 2 566 nouveaux visiteurs, ceux-ci sont au nombre de 3 035 en 2014.

Le taux de rebond est de 50.6 % en 2014 contre 48.29 % en 2013 et en moyenne sont consultées trois pages par session.

Les principales requêtes qui dirigent les internautes sur notre site sont par ordre décroissant, CAUE, CAUE Morbihan, mixité sociale, conseil en architecture.

- **Création d'une page Facebook**
« Habiter le Morbihan, vivre en Bretagne, CAUE 56



En parallèle au nouveau site, une nouvelle page FACEBOOK a été créée :

Habiter le Morbihan, vivre en Bretagne- Caue56.

Attachés à notre territoire, nous souhaitons au travers Facebook mieux communiquer et partager nos connaissances et savoir-faire, expliciter l'architecture et l'urbanisme durable, présenter des opérations de construction et d'aménagement de référence, relater des démarches locales citoyennes et solidaires, répondre aux questions puis échanger plus

largement sur la qualité du cadre de vie qui nous est offert localement tout en partageant des petits bonheurs de la vie quotidienne (balades, recettes, expositions, bonnes adresses, musique, films, ...).

Au travers de cette page, encore en phase de test, nous souhaitons toucher le plus grand nombre de morbihannais.

II.4.2 - PRESSE 2014

samedi 1^{er} mars 2014 - Le Télégramme

BRETAGNE

Maisons du Morbihan. Le CAUE lance son deuxième concours d'architecture

1 mars 2014



Mauricette Gilloury, directrice du CAUE du Morbihan, a validé le règlement de la deuxième édition du prix des maisons du Morbihan qui sera lancée en

mars. Photo Catherine Lozac'h

L'urbanisme est une discipline d'avenir ! « Il y a une prise de conscience de plus en plus forte des notions de développement durable, de qualité du cadre de vie mais aussi du problème de l'étalement urbain », constate Mauricette Gilloury, directrice du CAUE. En 2012, l'association avait lancé un « Prix des maisons du Morbihan » pour mettre en valeur des projets « modèles ». Une exposition sillonne d'ailleurs le Morbihan pour les présenter. Elle sera mi-avril à la médiathèque Kénérec à Pontivy, mi-mai à la Maison du Morbihan à Mauron, puis pendant l'été à Cléguérec...

Cinq catégories

Pendant ce temps, une deuxième édition du Prix va être lancée, ouverte à tous les maîtres d'ouvrage et maîtres d'oeuvre, privés ou publics, ayant réalisé des logements dans le Morbihan du 1^{er} janvier 2012 au 30 juin

2014 et n'ayant pas candidaté à la première édition. Les cinq catégories restent identiques : maison de moins de 150 m², maison de plus de 150 m², maison de moins de 150.000 EUR TTC, extension et réhabilitation d'une habitation, maisons groupées. Et ce n'est pas seulement la qualité architecturale propre à la maison qui sera jugée, mais aussi son intégration dans l'environnement, le choix des matériaux, la fonctionnalité pour les habitants, le rapport qualité-prix... « Notre souci est de promouvoir une architecture de qualité au plus grand nombre », souligne Mauricette Gilloury. Le jury se réunira fin septembre. Les prix, des trophées réalisés par un artiste morbihannais, seront remis en décembre. Et cette fois, c'est un catalogue qui devrait valoriser ces démarches-références.

LARMOR-BADEN

mardi 27 mai 2014 - Le Télégramme

Graine d'archi. Treize jeunes créent une ville

27 mai 2014



En trois séances d'une heure et demie, une ville sort de terre, avec, de gauche à droite, Marie Duval, Sonia Renard, Katell Aubert, et Mathilde Yence.

Le centre de recherche d'art contemporain Arnodva travaille avec les treize élèves du vendredi soir sur un projet de sensibilisation à l'architecture. Le thème de « la densité urbaine et les mégapoles » est abordé spécialement pour Arnodva par « Graines d'archi », groupe d'architectes qui oeuvre à la sensibilisation à l'architecture et qui est soutenu par la MAeB (Maison d'architecture environnement de Bretagne) et le CAUE 56 (Conseil d'architectures, d'urbanisme et de l'environnement).

« Tout matériau de récupération est bon »

Ce thème de la folie constructive, de l'enchevêtrement des espaces, de l'urbanisme spontané, s'ouvre sur de nombreux questionnements : comment se fait la ville ? Comment s'articule-t-elle ? Avec Mathilde Yence et Marie Duval, architectes larmoriennes, Sonia Renard, artiste peintre, et Katell Aubert, potière, les élèves ont d'abord étudié une vaste documentation avant de s'atteler à l'échelle d'une maison, d'un immeuble, les routes, les espaces verts, etc. Vendredi, leur ville prenait tournure. « Tout matériau de récupération est bon, expliquent les intervenants. Et les plus grands aident les plus jeunes ». La troisième et dernière séance de travail traitera de l'esthétique de la ville. En 2015, Graines d'archi et le CAUE travailleront dans des collèges. « Ce travail sera exposé en fin d'année explique Sonia Renard. Mais faute de place, cela se fera peut-être sous forme de photographies, à moins que l'on trouve une autre solution ».

Josselin

Les acteurs du bâtiment évoquent les perspectives de la filière

Dans le cadre du Plan bâtiment durable breton, la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (Capeb) a réuni, pour la première fois, vendredi, artisans, élus et acteurs de la filière. Pierrick Massiot, président du conseil régional de Bretagne, et Albert Quenet, vice-président de la Capeb nationale, étaient présents.

Ils ont pu débattre sur quatre grandes thématiques : la mutation des modèles, la transition énergétique, l'offre globale et le travail ensemble.

Cette journée, qui a réuni plus de 170 participants, a permis de faire l'état des lieux des démarches menées en faveur de la rénovation énergétique du bâti existant et de prendre des engagements nécessaires aux changements des pratiques professionnelles. Au terme de ces échanges, les participants ont ainsi officialisé leurs engagements symboliquement regroupés sur un arbre.

Une lettre d'intention

L'accompagnement des projets de réhabilitation des logements vacants



Signature de la lettre d'intention entre les partenaires pour l'accompagnement des projets de réhabilitation des logements vacants sur la commune de Josselin.

à Josselin a fait l'objet d'une lettre d'intention précisant les efforts de la commune de Josselin, la Capeb Morbihan, le Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement (CAUE) Morbihan et l'Établissement public foncier de Bretagne.

Au terme de plusieurs heures d'échanges et de débats, la lettre d'intention pour l'accompagnement des projets de réhabilitation des logements vacants sur la commune de

Josselin a été signée. « Des convergences fortes émanent afin de prolonger la démarche de revitalisation des centres-bourgs bretons avec le lancement de la phase opérationnelle sur les bâtis vacants du centre-ville de Josselin », indique Joseph Séveno, maire.

Des aides

Pierrick Massiot encourage « les entreprises artisanales du bâtiment et

les acteurs de la filière à relever le défi de la rénovation énergétique du bâti existant ».

A compter du 1^{er} juillet, le principe d'éco-conditionnalité, pour les travaux de performances énergétiques dans le bâtiment, devrait entrer en application. Des aides financières seront accordées si l'entreprise est titulaire d'un signe de qualité RGE (reconnu garant de l'environnement).

Plaudren

lundi 7 juillet 2014 - Ouest france

Une centaine d'élus à l'assemblée du CAUE

« L'acte 3 de la décentralisation est en cours. Il met en exergue le besoin de développer et de structurer une ingénierie publique locale compétente. » Jacques Le Ludec, maire de Kervignac, président du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), voit le rôle que peut jouer le conseil aux côtés des collectivités locales du Morbihan. Il l'a redit, jeudi, devant près d'une centaine d'élus du département réunis à Plaudren pour l'assemblée générale.

Créé en 1979, le CAUE du Morbihan rassemble 156 des 261 communes du département. Dans les domaines de l'architecture et de

époque ». Les particuliers qui souhaitent construire, rénover, aménager, prendre en considération les nouvelles normes peuvent eux aussi bénéficier de conseils gratuits du CAUE. « Nous les aidons à se poser les bonnes questions. » Et sur ce dernier point, le président souhaite les meilleurs relais communaux pour la diffusion de l'information en direction des administrés. S'il tient compte « du contexte particulier et de l'impact conjoncturel » que présente l'année 2014, Jacques Le Ludec n'entend pas relâcher l'effort.

Des formations

Dès septembre, des formations se-



Bruno Gicquello, maire de Malestroit, secrétaire ; Jacques Le Ludec, président ; Yves Briand, maire de Belle-Ile, 2^e vice-président ; Patrick Parisot, maire de Ploërmel, 1^{er} vice-président ; Guy de Kervignac, maire de Mauron.

CLÉGUÉREC

mardi 8 juillet 2014 - Le Télégramme

Exposition. Des maisons du Morbihan primées

8 juillet 2014



La municipalité a

officiellement ouvert son exposition samedi dernier.

Le centre culturel, avec la collaboration du Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), propose aux Cléguérecois et visiteurs une exposition estivale « Prix 2012 des maisons du Morbihan ». Le but de cette exposition est de faire connaître les réalisations morbihannaises de qualité, réalisées depuis l'année 2000 ; valoriser les constructions les plus innovantes en matière de soins apportés dans la conception et la réalisation ; encourager la vitalité créative de notre département en matière d'architecture, d'urbanisme et d'environnement ; faire connaître le CAUE du Morbihan et sa mission d'intérêt général.

Découvrir les cinq lauréats

Au fil des différents panneaux, le visiteur pourra découvrir les lauréats de cinq prix attribués en décembre 2012, à savoir : maisons groupées, maisons de moins de 150.000 EUR, extensions, réhabilitations, maisons de moins de 150 m², maisons de plus de 150 m². Depuis 2013, l'exposition fait le tour des communes du Morbihan. Elle fait étape pour l'été à Cléguérec et occupe l'ensemble de la salle du conseil municipal. Gratuite, elle est ouverte au public aux heures d'ouverture de la mairie, horaires étendus à ceux du Point information tourisme en fin de journée. C'est en présence de la municipalité que ce samedi, elle a été ouverte au public.

lundi 10 novembre 2014 - Le Télégramme

10 novembre 2014



Les gradins rétractables ont été vite occupés par le public qui en a apprécié le confort.

Christine Le Strat, présidente

de Pontivy communauté,

saluait le souci de qualité

environnementale et la

mutualisation des espaces.

Samedi matin, avait lieu l'inauguration de la nouvelle salle multifonctions (salle Kaméleon), en présence de nombreuses personnalités dont Bernard Le Menn, sous-préfet; Philippe Noguès, député; et Serge Moëlo, conseiller général. Après une visite, le maire, Bruno Serval, présentait en détails ce nouvel équipement. Un lieu de culture et d'animations ouvert sur l'extérieur, un lieu d'éveil aux autres, à la musique, au théâtre, au cinéma.

Rénovation-extension de l'ancien atelier

Dès 2011, plutôt que de construire une salle multifonctions neuve périphérie du bourg, les élus de Kergrist font le choix de rénover l'ancien atelier municipal à côté de la mairie, autrefois silo à grains. Ce projet est l'occasion de revoir l'aménagement du centre-bourg. À cette époque, Kergrist dispose d'une salle polyvalente d'environ 100 places assises. Un équipement peu fonctionnel, notamment pour recevoir les spectacles ou conférences.

Attribution des nouvelles fonctions

S'interrogeant sur le devenir de cette salle et de l'atelier municipal, les élus ont sollicité l'intervention du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Morbihan (CAUE 56). La demande des élus était, à la fois, d'évaluer l'intérêt de rénover (ou non) ces bâtiments et de voir quelles nouvelles fonctions pourraient leur être affectées. Un premier diagnostic a fait ressortir notamment que la partie ancienne de l'atelier technique, bâtiment en pierre en plein coeur du bourg, présente un réel intérêt architectural. Son usage, peu adapté, conduira les élus à construire un atelier neuf dans l'enceinte du terrain des sports. Le CAUE 56 réalise alors des esquisses qui permettent de visualiser une possible reconversion en salle multifonctions, en intégrant un espace de bibliothèque à travers une extension. Aujourd'hui, c'est une salle de spectacles de 130 m² (espace disponible gradins repliés) pouvant accueillir une centaine de places assises sur des gradins rétractables, scène au sol, des coulisses accessibles de l'extérieur et de la salle de spectacles, qui permettent de stocker du matériel, une bibliothèque d'un peu plus de 50 m², une salle de lecture de 45 m², qui sert aussi de salle associative ou pour la paroisse. Elle peut également être utilisée comme loge par les artistes. Un hall d'accueil de près de 40 m², commun à la bibliothèque et à la salle de spectacles, peut servir de lieu d'exposition ou pour l'organisation de petites réceptions. Il donne directement sur le parvis, ce qui, à la belle saison, permet d'accroître sa capacité. Enfin, un local indépendant accueille la chaudière à granulés et son silo d'alimentation.

Maisons du Morbihan.

L'ingéniosité primée

vendredi 12 décembre 2014 - Le Télégramme

Catherine Lozac'h

Quelles maisons pour demain dans le Morbihan ? Le prix du CAUE (*) a justement pour vocation de promouvoir des projets exemplaires. En termes d'urbanisation et d'architecture.

Le 1^{er} prix des maisons neuves, est allé à la « Poupée russe » au Plénéo à Lorient, qui tire parti au maximum du terrain et de son orientation. Au dessous, prix spécial du jury pour rénovation de patrimoine rural à « La nouette solaire », située à Theix, et redessinée par la SARL Atome.



En France, seulement 5 % des maisons individuelles sont conçues par des architectes. Elles sont 8 % dans le Morbihan. Une particularité que le CAUE souhaite cultiver car, dans un département littoral, les questions liées à la pression immobilière et à l'urbanisme sont cruciales pour l'avenir. En 2012, le CAUE a donc lancé un « Prix des maisons du Morbihan » pour donner des exemples de réalisations aux particuliers souhaitant se lancer dans une construction ou une rénovation. Hier, un jury d'élus et de professionnels a planché sur quelque 36 projets de 2012-2014 pour la 2^e édition de ce prix. Encore plus que pour la première édition, les huit réalisations primées ont le souci d'utiliser au mieux le terrain sur lequel elles sont implantées.

Insertion

Mariant bois, enduit et métal, la « poupée russe » de l'atelier Casulo

réussit ainsi à insérer une maison de 172 m² dans une parcelle de 295 m². Prenant le parti d'épouser la limite de la rue, la maison préserve l'espace intime du jardin, en pleine ville.

« L'arbre dans la maison », dans la catégorie « maison de moins de 165.000 € », tire, elle aussi, parti d'un terrain difficile : une parcelle en pente, étirée, fruit d'une division. Organisée autour d'un poteau central, cette maison à ossature bois est baignée par la lumière naturelle de quatre lucarnes au point le plus élevée de la charpente et offre de beaux volumes dans ses 135 m². C'est aussi cet esprit d'économie d'espace, sans rogner sur la qualité de vie des habitants, qui a séduit le jury pour les maisons de villes « Uni-Ty » de Crac'h. Sur un terrain de 813 m², tout en longueur et en plein bourg, sont insérés six logements du T3 au T4 duplex de Bretagne Sud Habitat. Le talus arboré et le chemin piétonnier ont été

conservés, chaque logement bénéficie d'un jardin de 50 m², alors que le stationnement a été mutualisé en bout de terrain.

Hors-norme

Dans un esprit différent, le jury a voulu mettre en valeur deux projets particuliers. La rénovation d'une dépendance de ferme à Theix que l'architecte a réussi transformer en habitation sans la dénaturer, malgré ses petites ouvertures. Et le seul projet « participatif » en lice où quatre familles ont choisi de construire ensemble une grosse maison de conception passive de 405 m² sur un terrain de 1.000 m². Une maison qui abrite donc quatre logements, mais aussi des locaux communs. Une façon pour l'instant plus militante d'utiliser moins d'espace.

** Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement, association émanant du conseil général.*

Le palmarès complet

Maisons neuves

Lauréat : La maison « Poupée russe », située à Lorient, conçue par l'atelier Casulo-Nathalie Duez d'Aradon.

2^e prix : La maison « 0.84 », située à Auray, conçue par la SARL Atome de Plougoumelen.

Réhabilitations ou extensions

Lauréat : La maison « Dehors/dedans » à Guémené-sur-

Scorff, repensée par Georges Maisseau Architecte de Pontivy.

2^e prix : « Un origami de zinc », situé à Lorient, conçu par Entre-Sols, atelier d'architecture de Lorient.

Mention spéciale du jury pour rénovation de patrimoine rural pour « La nouette solaire », située à Theix, et redessinée par la SARL Atome de Plougoumelen.

Maisons de moins de 165.000 €

Lauréat : « L'arbre dans la maison » à Monterblanc conçue par Onze 04 SARL d'Architecture de Nantes.

Maisons groupées

Lauréat : maisons de ville « Uni-Ty » à Crac'h, conçues par Yannick Le Roy Architecte de Baud.

Mention du jury à « l'habitat participatif pour le projet « Le fil du Bono », situé au Bono, conçu par Architecture Vivante de Vannes.

Maisons du Morbihan. Revisiter l'ancien

Catherine Lozac'h

Terres agricoles grignotées, centres-bourgs qui se vident... la solution de l'extension-rénovation est une piste intéressante. Deux chantiers ont été distingués par le prix des Maisons du Morbihan.

Le 1^{er} prix Réhabilitation-extension a été attribué à Georges Maiseau, architecte à Pontivy, pour son projet « Dehors-dedans », à Guéméné-Sur-Scorff.



Photos DR

Premier prix « Réhabilitations ou extensions » du CAUE (*), Georges Maiseau, architecte de Pontivy, est un militant de la rénovation. « C'est une priorité pour l'avenir » estime-t-il. Un engagement que le jury ne connaissait pas mais récompensé dès sa première participation à un concours.

La place de la modernité

Son projet « Dehors-dedans » en

plein bourg de Guéméné-sur-Scorff donne une seconde vie à une vieille bâtisse de la place de l'Église. « La qualité d'une réalisation vient aussi de l'investissement du maître d'ouvrage... », rappelle l'architecte. L'idée de départ du propriétaire était de mettre la pièce à vivre à la hauteur du jardin... c'est-à-dire sous le toit. « Il n'y a pas de petits projets mais j'aime les chantiers où il faut aussi faire avec une économie

de moyens et donc se creuser la tête ! ».

Jouant sur trois niveaux, préservant au maximum les murs de pierre existants et cherchant à amener de la lumière dans la pièce de vie, l'extension donne aussi une touche de modernité à la maison... mais aussi à la place.

Intimité en pleine ville

Gwendal et Gaëlle Le Port, de l'a-

telier Entre-sols de Lorient, n'ont jusqu'à présent conçu que des rénovations dans leurs projets pour les particuliers. « Nous avons une préférence pour ces chantiers par rapport au neuf », convient l'architecte.

Leur « Origami de zinc », à Lorient, a obtenu le 2^e prix du concours du CAUE. « Ce sont des projets qui obligent à réfléchir autrement. D'autant que nous avons beaucoup

de contraintes de règlements d'urbanisme sur les hauteurs de toits, leur inclinaison... ». De quoi pousser vers une toiture à double pan. Mais pour se rapprocher de son jardin, le propriétaire aspirait à quelque chose de plus contemporain. L'architecte a créé une tout autre solution. « Le projet a évolué par le dialogue. Le maître d'ouvrage a pris le temps de réfléchir... ». Finalement la nouvelle pièce, entièrement vitrée au sud, ouvre sur le jardin. Des fentes dans les plis de la toiture apportent de la lumière, qui vient des voisins, tout en préservant l'intimité de chacun. « C'était aussi un chantier compliqué techniquement car il a fallu passer par la cave pour atteindre le jardin... Le planning a été calé pour minimiser le temps durant lequel la famille a dû quitter sa maison ».

Un guide en 2015

Ces deux lauréats, ainsi que les six autres projets primés, par le 2^e concours des Maisons du Morbihan recevront leurs trophées le 22 janvier. Mais le CAUE va poursuivre sa promotion de la rénovation. Courant du premier semestre 2015, l'association publiera un guide pratique pour les particuliers. « Chacun, habitants et entreprises, peut participer au renouvellement de notre environnement et s'y épanouir. L'empreinte écologique de ces projets est bien moindre que celui de la construction neuve » souligne Mauricette Gilloury, directrice du CAUE.

* Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement, association émanant du conseil général.
En savoir plus : www.caue56.fr

III - RAPPORT FINANCIER 2014

CAUE DU MORBIHAN : REALISE 2014

CHARGES	REALISE 2014	BUDGET 2014	%	ECART
Rémunérations, charges sociales et taxe sur salaires	1 046 117	1 046 076	100%	41
Formation continue des salariés, Colloques & Université d'été	29 556	38 788	76%	-9 232
Autres frais de personnel (ticket restaurants, M du travail...)	12 686	14 584	87%	-1 898
Frais de déplacements et de réception- voitures de service	22 983	28 390	81%	-5 407
Comptable, CAC, consultant RH	36 537	32 603	112%	3 934
Honoraires sur missions AUE	4 236	4 500	94%	-264
Fournitures de bureau & informatique	8 760	8 950	98%	-190
Travaux d'impression & Prix des maisons	8 807	13 210	67%	-4 403
Location bureaux	72 600	72 600	100%	0
Charges locatives	18 674	22 835	82%	-4 161
Maintenance bureaux	7 297	8 316	88%	-1 019
Photocopieuse et maintenance photocopieuse	8 696	9 000	97%	-304
Sous-traitance informatique et autres maintenances	15 010	17 274	87%	-2 264
Assurances locaux	2 249	2 300	98%	-51
Documentation	3 896	4 000	97%	-104
Téléphone- Internet-réseau	8 847	9 594	92%	-747
Frais postaux	4 903	5 000	98%	-97
Charges financières	4 118	4 000	103%	118
Cotisations FNCAUE & ordre des architectes	13 480	13 330	101%	150
Dotation aux amortissements	30 452	43 000	71%	-12 548
Divers	0	0		
TOTAL CHARGES	1 359 903	1 398 350	97%	-38 447

REALISE 2014	REALISE 2013	%	ECART
1 046 117	1 154 721	91%	-108 604
29 556	32 510	91%	-2 954
12 686	12 437	102%	249
22 983	22 350	103%	633
36 537	38 100	96%	-1 563
4 236	16 790	25%	-12 554
8 760	8 370	105%	390
8 807	11 836	74%	-3 029
72 600	58 063	125%	14 537
18 674	9 872	189%	8 802
7 297	6 695	109%	602
8 696	6 491	134%	2 205
15 010	2 001	750%	13 009
2 249	2 465	91%	-216
3 896	4 800	81%	-904
8 847	5 294	167%	3 553
4 903	2 326	211%	2 577
4 118	3 543	116%	575
13 480	14 249	95%	-769
30 452	60 991	50%	-30 539
0	8 840	0%	-8 840
1 359 903	1 482 744	92%	-122 841

PRODUITS	REALISE 2014	BUDGET 2014	%	ECART
COTISATIONS DES MEMBRES	124 135	113 000	110%	11 135
TAXE D'AMENAGEMENT	1 000 000	1 000 000	100%	0
SUBVENTIONS	2 551	0		2 551
PRODUITS FINANCIERS	38 910	35 000	111%	3 910
AUTRES PRODUITS (indemnités jury ...)	5 857	3 600	163%	2 257
INDEMNITES SS & PREVOYANCE	4 112	3 000	137%	1 112
REMBOURSEMENT FORMATION	14 615	12 000	122%	2 615
FONDS DE RESERVE	169 723	231 750	73%	-62 027
TOTAL PRODUITS	1 359 903	1 398 350	97%	-38 447

REALISE 2014	REALISE 2013	%	ECART
124 135	120 555	103%	3 580
1 000 000	1 100 000	91%	-100 000
2 551	5 000	51%	-2 449
38 910	34 698	112%	4 212
5 857	50 063	12%	-44 206
4 112	26 946	15%	-22 834
14 615	17 174	85%	-2 559
169 723	128 308	132%	41 415
1 359 903	1 482 744	92%	-122 841

COMPTES ANNUELS 2014

Le total des charges pour l'année 2014 s'élève à 1 359 903 € et représente 97 % des charges budgétisées, validées en AG et 92 % de celles réalisées en 2013.

Le total des produits s'élève à 1 190 180 € et représente 102 % des produits budgétisés pour 2014.

Le résultat négatif de 169 723 € est inférieur à celui budgétisé de 231 750€ et prélevé sur le fonds de réserve.

Les charges réalisées en 2014

- **La masse salariale** s'élève en 2014 à 1 046 117 € soit 100 % de réalisation et représente 91 % de la masse salariale 2013 qui intégrait deux ruptures conventionnelles pour 72 183 €.
- **La dépense en Formation et colloques**, budgétisée à hauteur de 38 788 € pour 2014, a été réalisée à 76 %, pour un montant de 29 556 €. Elle concerne différentes formations en urbanisme, et bureautique, ainsi qu'un jour de rencontre pour les équipes des CAUE bretons.
- **Les frais de déplacements et de réception** incluent les frais de restauration des élus ayant suivi le cycle de formation « Réaliser ses projets d'aménagement » qui ont par ailleurs fait l'objet d'un remboursement à hauteur de 4 560 €. A noter que durant le 1^{er} semestre 2014, des déplacements moindres pour l'équipe des opérationnels, moins sollicités en période électorale.
- **Le poste honoraires comptable et RH** : le budget a été consommé à 112 % pour un montant de 36 537 €. La mission « ressources humaines » reportée sur 2014 a nécessité un peu plus de temps d'où un léger dépassement sur ce poste de charges.
- **Le poste honoraires AUE** : le budget a été consommé à 94 %. Il intègre une sous-traitance pour le conseil aux particuliers durant le 1^{er} trimestre 2014, dans l'attente du recrutement des deux architectes et 2 000 € pour une formation « à la pédagogie en milieu scolaire » à destination des architectes volontaires pour intervenir auprès des collégiens.

- **Le poste « Travaux d'impression et prix des maisons »** représente 67% du montant budgétisé avec le report de l'édition de l'ouvrage « Rénover et agrandir une maison » en 2015. Il inclut l'édition du rapport annuel 2013, l'affiche sur le conseil aux particuliers, l'édition du programme de formation à destination des élus ainsi que la création des Trophées de l'édition 2014 du Prix des Maisons du Morbihan.
- **Les charges afférentes aux locaux** semblent avoir été surestimées pour présenter un réalisé de 82 % du poste budgétisé.
- **Le budget documentation** a été consommé à 97 %, et intègre pour 500 €, 300 exemplaires du guide pratique du Moniteur et de la FNCAUE « Pour une qualité architecturale : fondements et démarche ».
- **Le poste Téléphone-Internet-réseau** représente 98 % du montant budgétisé et un réalisé de 167 % de l'année 2013. L'écart s'explique par la mise à disposition de téléphones portables auprès des opérationnels et du passage à la fibre optique au 4^{ème} trimestre.
- **Les frais postaux** respectent le montant budgétisé et sont sensiblement supérieurs à 2013, avec la diffusion des 500 affiches, du rapport annuel et des programmes de formation aux élus.
- **Les charges financières** s'élèvent à 4 118 € pour 2014 et concerne en majorité la taxation à 10 % sur les intérêts des dépôts à terme.
- **Les cotisations** versées en 2014 comprennent 11 090 € de cotisation à la FNCAUE (cotisation calculée en fonction du montant de TA versé en 2013), les cotisations à l'ordre des architectes pour permettre à 5 architectes DPLG d'assurer les jurys de concours et 839 € d'adhésion à l'ADIL.
- Enfin, **la dotation aux amortissements** estimée à 43 000 € est en fait de 30 452 €, cet écart est dû à un budget d'investissement pas totalement consommé.

Les produits réalisés

- **Cotisations des membres** : le réalisé est de 124 135 € contre 120 555 € de réalisé en 2013.
Sur 2014, 166 communes sont adhérentes. 3 communes n'ont pas renouvelé leur adhésion et 13 nouvelles communes ont adhéré.

Les nouvelles communes adhérentes

Buléon	Le Faouët	Saint-Congard
Férel	Le Saint	Saint-Gildas-de-Rhuys
Gourel	Le Tour du Parc	Saint-Laurent-sur-Oust
Grand-Champ	Peillac	
La Trinité-Porhoët	Priziac	

- **La Taxe d'Aménagement** : par la convention de partenariat, le département a fixé à 1 000 000 € le montant reversé au CAUE pour l'année 2014.
- **2 000 € de la DRAC pour la formation à la pédagogie scolaire et 551 € de la FNCAUE** pour couvrir les frais de la MIQCP et de son déplacement dans le Morbihan.
- **Les produits financiers** en 2014, d'un montant de 38 910 €, sont, grâce aux taux progressifs des dépôts à terme, en augmentation pour la dernière année.
- **Autres produits** : ce montant correspond principalement au remboursement des repas par les élus ayant suivi la formation.
- **Les remboursements formation** ont été de 14 615 € contre 12 000 € de budgétés. L'explication vient en grande partie, par la prise en charge de formation via le compte de branche des CAUE.



P.I.B.S. 2, allée Nicolas Le Blanc 56000 VANNES • Tél : 02 97 54 17 35 • Fax : 02 97 47 89 52
conseil@caue56.fr

 Habiter le Morbihan, vivre en Bretagne

www.caue56.fr